

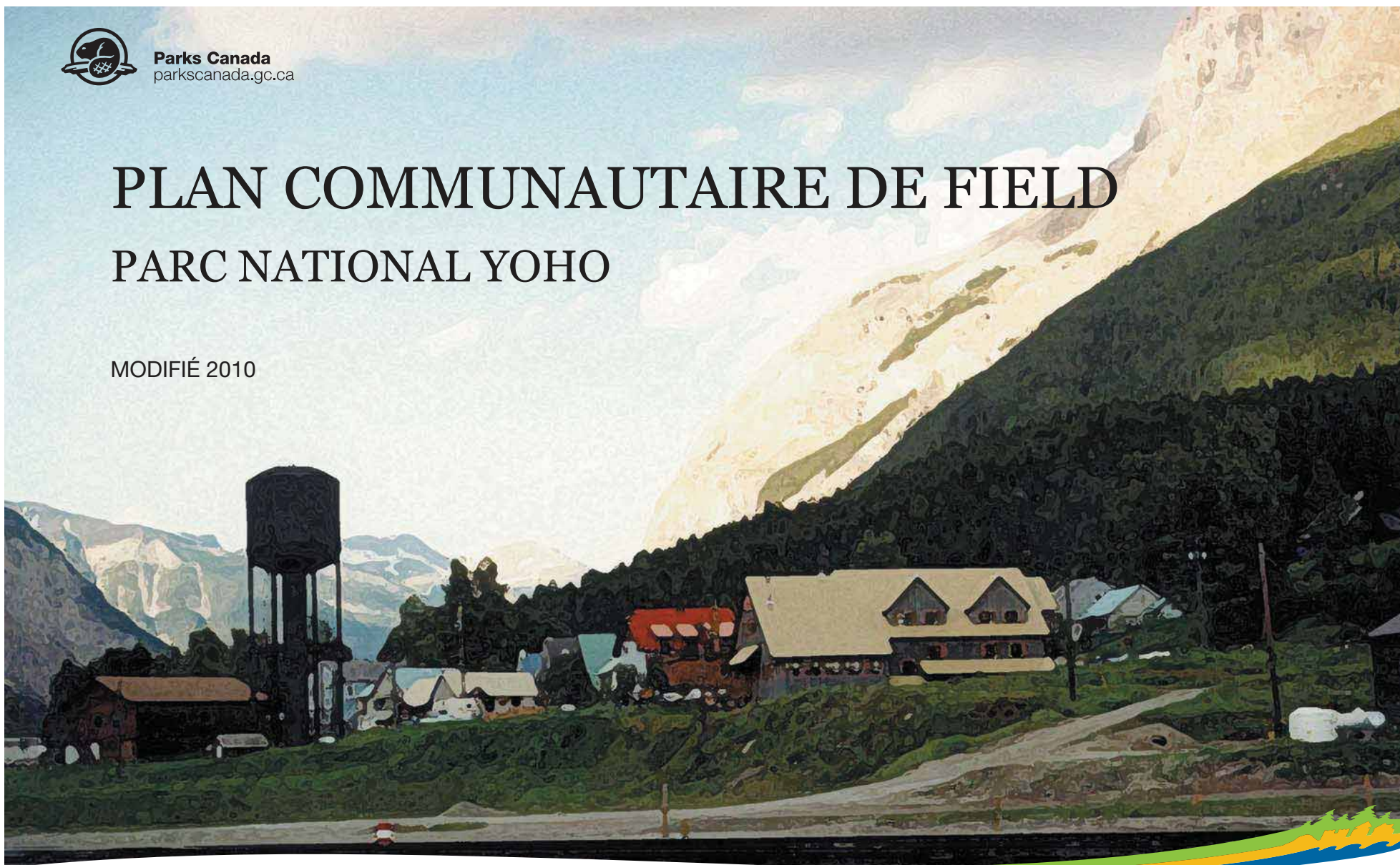


Parks Canada
parks.canada.gc.ca

PLAN COMMUNAUTAIRE DE FIELD

PARC NATIONAL YOHO

MODIFIÉ 2010



Parks Canada Parcs Canada

Canada

R64-398/2010F
978-1-100-95453-0

AVANT-PROPOS

Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et des sources d'inspiration où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité en passant par notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, offrent à la population canadienne et aux visiteurs une foule d'expériences pour apprécier le patrimoine naturel et historique du Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux, inspirants et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer que les Canadiens et Canadiennes créent des liens étroits avec ce patrimoine et à faire en sorte que nos endroits protégés soient utilisés de manière à les léguer intacts aux générations futures.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement des modifications au plan communautaire de Field, situé au parc national du Canada Yoho. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ces modifications. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan communautaire de Field, modifié 2010.



Approuvé par:

A handwritten signature in black ink that reads "Peter Kent". The signature is written in a cursive, flowing style.

Peter Kent
Ministre canadien de l'Environnement et ministre responsable de Parcs Canada

REMERCIEMENTS

Les nombreuses personnes qui ont participé à l'élaboration du Plan communautaire de Field ont dû résoudre une multitude de problèmes tout aussi épineux qu'empreints d'émotivité. Leur contribution a permis d'élaborer un produit de grande qualité qui arrive à point nommé et qui orientera longtemps la gestion du village de Field. Des remerciements particuliers sont adressés à ceux et celles qui n'ont pas ménagé leur temps pour faire de cette entreprise un succès.

Les membres du Conseil local de Field ont consacré un nombre incalculable d'heures à exposer leurs points de vue, à échanger sur les enjeux avec leurs concitoyens et à examiner les Premières ébauches du plan communautaire. De plus, ils ont parfois été confrontés à de très grandes difficultés. Les habitants de Field sont chanceux de pouvoir compter sur des représentants aussi engagés.

Nous remercions :

Murray Allison
Margie Hope
Shelly Macklin
Sid Brook
Randle Robertson
Bob Crossman

La préparation du plan a été confiée au cabinet d'experts-conseils OLSON+OLSON Planning and Design, qui a mené une consultation approfondie auprès des membres de la collectivité et a cherché des moyens d'adapter le plan à leurs besoins tout en préservant l'intégrité des lieux. Il en résulte un document de qualité dont nous sommes fiers.

Nous remercions :

Doug Olson
Bobbie Olson
Andrei Nicolai
Mark Crisp

Nous exprimons notre gratitude aux employés de Parcs Canada qui ont abattu un travail gigantesque pour produire le plan communautaire. Quand les circonstances l'exigeaient, ils n'ont pas hésité à se dépasser.

Cathy Jenkins
Caroline Marion
Bruce Leeson
Pat Buchik
Trent Harder

Enfin, nous remercions Coleen McCluskey, rédactrice qui a su présenter les idées contenues dans ce document avec grande limpidité.

INTRODUCTION AUX MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLAN COMMUNAUTAIRE DE FIELD 2010

Le Plan communautaire actuel de Field a été approuvé en 1999. L'examen du plan se fonde sur un rapport sur l'état de la collectivité datant de 2006, qui évaluait l'état de la santé écologique, culturelle, économique et sociale de la collectivité. Il est le fruit d'une collaboration entre le Conseil communautaire de Field, le Chemin de fer du Canadien Pacifique, les résidents de Field et d'autres intervenants intéressés. Le plan sera revu périodiquement afin de garantir le bien-fondé de sa vision et la pertinence de son orientation pour la collectivité de Field.

Les modifications suivantes sont apportées au Plan communautaire :

La section « Le patrimoine architectural » a été modifiée afin d'y ajouter un passage sur le cimetière de Field.

La section « Stratégies menant à la réalisation de la vision » a été modifiée en fonction des éléments suivants :

- déplacement de certains projets commerciaux au sein de la collectivité et changement de zonage qui en découle, afin de mettre en valeur le potentiel commercial de certains endroits (ces mesures n'auront aucune incidence sur les limites de croissance commerciale prévues par la loi pour Field); la zone commerciale change d'emplacement, mais sa superficie reste la même. Le changement proposé nécessitera la modification de l'annexe 4 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Parcs Canada sollicitera cette modification à la loi, mais les zones commerciales ne pourront pas être déplacées avant qu'elle ne soit adoptée;
- libération d'un lot supplémentaire pour l'aménagement d'habitations multifamiliales et changement de zonage de trois lots d'habitations unifamiliales en vue de l'aménagement de duplex;
- suppression de la référence à la construction d'un centre de formation sur les shales de Burgess sur des terrains appartenant à CP Rail et à l'utilisation de la gare à des fins commerciales, à la demande de CP Rail;
- construction d'aires de stationnement supplémentaires au centre-ville;
- changements aux cartes des pages 28, 31, 33, 36, 41, 47, 53 et 57 afin de refléter les modifications susmentionnées.

La section « Tourisme patrimonial et aménagements appropriés » a été modifiée pour y ajouter les objectifs et les mesures clés liés à l'amélioration de la qualité de l'expérience du visiteur à Field et pour mettre l'accent sur l'appréciation et la compréhension des principales valeurs écologiques et culturelles du parc national Yoho par les visiteurs, les résidents et le personnel.

La section « Mise en œuvre du plan – les priorités » a été modifiée pour refléter les mesures prises depuis l'approbation du plan, en 1999, et pour ajouter de nouvelles priorités découlant de l'examen du plan.

La section « Liste des espèces recommandées » a été modifiée afin d'en retirer les plantes attrayantes pour les ours.

Les références aux terrains appartenant à CP Rail ont été modifiées en fonction de la situation actuelle (voir les pages 7, 11, 12, 19, 57 et 64).

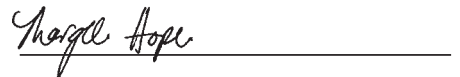
Une section mise à jour sur les effets cumulatifs et environnementaux a été ajoutée en fonction des changements susmentionnés.

Toutes les autres sections du Plan communautaire de 1999 restent en vigueur.

Parcs Canada tient à remercier tous ceux et celles qui l'ont aidé à produire un plan qui tient compte des enjeux naissants dans la collectivité, en particulier les membres du conseil communautaire de Field, qui ont fourni leur aide pendant toute la durée de l'examen du plan : Craig Chapman, Kathryn Cameron, Sally Watson, Andrew Bartels, Maggie Fields, et Hal Morrison.

NOTE:

Le Conseil local de Field (1999), qui donne son entier appui au plan communautaire, remercie tous les membres du personnel de Parcs Canada qui ont participé à sa préparation, et en particulier Steve Whittingham, pour le grand intérêt qu'ils portent à l'avenir du village.



LES CO-PRÉSIDENTS DU CONSEIL LOCAL DE FIELD
MURRAY ALLISON ET MARGIE HOPE

CHAPITRE 1	
INTRODUCTION	4
Contexte	4
Situation géographique	5
Un peu d'histoire	6
Regard sur le passé	6
Objectifs	6
Portée du plan	7
Consultation publique	7
Utilisation du plan	7
Limites à l'expansion	7
CHAPITRE 2	
ÉTAT DE LA SITUATION	8
Écologie	9
La faune	9
Climat et qualité de l'air	10
Conditions topographiques et géotechniques	10
Eaux superficielles	11
Végétation	11
Description de l'agglomération	12
Le cadre	12
L'entrée du village	12
Architecture	12
Perspectives	12
Aspect d'ensemble des rues	12
Pourtour du village	12
Le patrimoine architectural	13
Repères historiques	13
Ressources culturelles	17
Situation socio-économique	18
Tendances	18
Démographie	18
Tourisme	18
Installations d'utilités	19
Traitement des eaux usées	19
Égouts pluviaux	19
Eau potable	19
Énergie électrique	19
Circulation et stationnement	20
Piétons	20
Véhicules	20
Stationnement	20
Route transcanadienne	20
Aménagements à l'extérieur de Field	21

CHAPITRE 3	
PLAN DE GESTION	
ET ORIENTATION GÉNÉRALE	22
Protection de l'intégrité écologique	
des ressources culturelles	23
Importance des visiteurs	23
Le rôle de Field	23
Aménagement et caractère	23
Installations	23
CHAPITRE 4	
LA VISION	24
Énoncé de la vision	24
Principes directeurs et paramètres de conception	25
Intégrité écologique	25
Protection des ressources culturelles	26
Zones de patrimoine culturel	26
Caractère et échelle	27
Santé sociale et économique	27
CHAPITRE 5	
STRATÉGIES MENANT À LA	
RÉALISATION DE LA VISION	28
Aperçu du concept	29
État actuel	30
Concept	31
Utilisation des terrains	32
Plan d'utilisation des terrains	33
Limites en matière de nouveaux aménagements	34
Logement	35
Logement résidentiel	35
Nouveaux lots résidentiels envisagés	36
Hébergement des visiteurs	38
Concept de secteur	
L'entrée	40
Avenue Burgess	44
Avenue Kicking Horse et Avenue Stephen est	46
Première Avenue	48
Deuxième Avenue est	50
L'espace vert du village	52
Le centre du village	56
Avenue Stephen et Deuxième Avenue ouest	60
Secteur à l'ouest de l'installation de traitement	
des eaux usées	62
Terrains appartenant à CP Rail	64
Stratégies d'aménagement paysager	64
Tourisme patrimonial et aménagements appropriés	66
Un lieu attrayant pour les visiteurs	67

Un lieu attrayant pour les résidents	67
Entreprises à domicile	68
Absence nette d'incidence environnementale négative	68
Gestion de l'expansion	69
Gérance environnementale	69

CHAPITRE 6	
EFFETS CUMULATIFS	70
Le village	70
Le parc	70
L'écorégion	71
La faune	71
Loi canadienne sur l'évaluation	
environnementale (LCEE)	71
Mise à jour sur les effets cumulatifs	71

CHAPITRE 7	
MISE EN OEUVRE	72
Surveillance de l'état de l'écosystème	72
Couloirs fauniques	72
Sites contaminés	72
Qualité de l'eau	72
Qualité de l'air	73
Plantes exotiques	73
Poursuite des activités	73
Gestion de l'expansion de la collectivité	
en fonction de limites préétablies	73
Utilisations appropriées	73
Amélioration de l'aspect des rues et du paysage	73
Retrait des bâtiments et des maisons mobiles	73
Système de traitement des eaux usées	73
Ressources culturelles	74
Libération de lots résidentiels	74
Paysages	74
Contrôle de l'aménagement détaillé	75
Utilisations non conformes	75
Examen des aménagements	75
Mise à jour et révision du plan	75
Mise en oeuvre du plan - les priorités	75

CHAPITRE 8	
RECOMMANDATIONS	76
La Transcanadienne	77
Hébergement du personnel	
des établissements extérieurs	77
Tourisme patrimonial et esprit de collaboration	77
RÉFÉRENCES	77
ANNEXE	78
Liste des espèces recommandées	78

TABLE DES MATIÈRES



CHAPITRE 1

INTRODUCTION

CONTEXTE

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

UN PEU D'HISTOIRE

REGARD SUR LE PASSÉ

OBJECTIFS

PORTÉE DU PLAN

CONSULTATION PUBLIQUE



LA RIVIÈRE KICKING HORSE

CONTEXTE

Enchâssé dans un immense écrin naturel et riche d'un abondant réservoir de ressources culturelles, le village de Field, dans le parc national Yoho, est soumis à une pression soutenue en vue de son développement.

L'augmentation de l'achalandage et la croissance que connaît la région, ainsi que l'aménagement du territoire aux portes mêmes du parc, font partie de la réalité à laquelle sont confrontés Field et les agglomérations des autres parcs nationaux des Rocheuses, en Alberta. À l'échelle locale, les projets d'aménagement en cours d'examen pourraient avoir de profondes répercussions sur la collectivité.

Afin d'aider les résidents à relever les défis qui se posent à eux, Parcs Canada a élaboré le présent plan communautaire en collaboration avec le Conseil local de Field. Ce plan est un énoncé d'orientation clair portant sur l'ampleur et la nature de l'aménagement futur du village. Il est aussi un cadre de gestion basé sur le respect : respect de l'environnement, du patrimoine culturel du parc, de la collectivité et des personnes qui la composent, ainsi que des gens d'ailleurs qui viennent explorer et apprécier l'un des plus beaux parcs du Canada.

En outre, le Plan communautaire de Field expose une stratégie qui ménage une place pour l'expansion et vise à préserver l'intégrité de la collectivité. Une collectivité qui tire avantage du parc national où elle se trouve et qui contribue à le mettre en valeur. Une collectivité où résidents et visiteurs peuvent travailler, vivre, apprendre et se divertir dans un milieu naturel dont on assure la pérennité.

Du fait qu'elle se trouve dans un parc national, l'agglomération de Field profite de nombreuses possibilités, qui sont néanmoins assorties de responsabilités. Ainsi, il faut veiller à ce que l'aménagement futur tienne compte du patrimoine naturel et culturel du village et à ce que les habitants fassent un usage responsable et soient les gardiens jaloux de ce capital. Ce sont là les objectifs du Plan communautaire de Field.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le village de Field est situé sur un cône alluvial, au pied du mont Stephen, dans le parc national Yoho. Entouré de hauts sommets escarpés, il se trouve au confluent du ruisseau Stephen et de la rivière Kicking Horse, qui fait partie du Réseau des rivières du patrimoine canadien. La frontière séparant la Colombie-Britannique de l'Alberta est à 15 kilomètres de distance, et Lake Louise à 26 kilomètres, à l'est de Field. Calgary, le grand centre urbain le plus proche, est à deux heures de voiture du parc.

L'agglomération est bordée à l'est par le ruisseau Stephen, au nord par la Transcanadienne et au sud par des pentes abruptes couvertes de forêts. À l'ouest, on trouve la gare de triage de CP Rail et une zone boisée.

Le village couvre quelque 38 hectares, dont 28 hectares sont aménagés ou fortement perturbés.



PHOTO AÉRIENNE DE FIELD ET DES ENVIRONS

UN PEU D'HISTOIRE

- 1858 James Hector, géologue participant à l'expédition Palliser, tente d'attraper un cheval qui le frappe d'une ruade et lui fait perdre conscience, près des chutes Wapta. C'est en souvenir de cet accident qu'on a donné à la rivière le nom de Kicking Horse (« cheval qui rue »).
- 1881 Le major A.B.Rogers recommande qu'on choisisse le col Kicking Horse - chemin le plus court et le plus difficile - pour la traversée des Rocheuses par la voie ferrée de Canadian Pacific Railways (appelée CP Rail depuis 1968), d'où le toponyme col Rogers.
- 1884 Canadian Pacific Railways construit une gare et établit un point divisionnaire au dernier emplacement convenable avant la pente abrupte qui mène au col Kicking Horse. La nouvelle agglomération ainsi constituée est appelée Field, en l'honneur de Cyrus Field, maître d'œuvre de l'installation du premier câble télégraphique transatlantique.
- 1886 Le gouvernement fédéral réserve une zone de 26 kilomètres carrés au pied du mont Stephen pour en faire un parc du Dominion.
- 1904 On termine les travaux d'arpentage pour l'aménagement d'une agglomération qui s'étendra de part et d'autre de la rivière Kicking Horse.
- 1909 Lassée d'utiliser neuf locomotives pour franchir la forte pente qui relie Field et Hector, Canadian Pacific Railways aménage deux tunnels en spirale qui demeurent encore aujourd'hui des merveilles du génie ferroviaire.
- 1980 Vu son importance internationale, le terrain fossilifère des shales de Burgess est désigné site du patrimoine mondial de l'UNESCO.



FOSSILES DES SHALES DE BURGESS

REGARD SUR LE PASSÉ

Les Premières Nations

Pendant des milliers d'années, le col Kicking Horse, l'un des quelques grands cols traversant les Rocheuses, est une importante voie de passage pour les êtres humains et les animaux. Les Kutenais, qui sillonnent la région, s'y arrêtent à l'occasion pour préparer les peaux et la viande. En même temps que les colons avancent vers l'ouest dans les territoires de chasse traditionnels des Assiniboïnes, les membres de ces deux Premières Nations poussent plus loin dans cette direction à travers les montagnes.

Le rêve canadien

Le village de Field doit son origine à Canadian Pacific Railways. Au début, il s'agit d'un camp de base pour les ouvriers travaillant à la construction du chemin de fer dans le col Kicking Horse. Pentas abruptes, forêts denses et nature sauvage font de ce tronçon le plus difficile et le plus dangereux à construire de tout le réseau transcontinental. Plus tard, le village sert de point divisionnaire pour les trains; on y trouve une rotonde et une vaste gare de triage. Grâce à la publicité faite par Canadian Pacific Railways, les Rocheuses canadiennes acquièrent une renommée mondiale en tant que destination touristique. Installations et bâtiments poussent comme des champignons, dont Mount Stephen House, ancêtre des grands hôtels de luxe de cette société. Converti en auberge de la YMCA en 1918, cet établissement devient le lieu de rencontre des habitants du village et des visiteurs. Il est démolí dans les années 60.

Le développement économique

Au même titre que le chemin de fer, l'exploitation des ressources naturelles joue un rôle important dans l'économie naissante de la région. La découverte de gisements de plomb, d'argent et de zinc sur le mont Stephen par un guide et un pourvoyeur de Canadian Pacific Railways en 1884 conduit à l'ouverture de la mine Monarch, exploitée par la société Base Metals Mining Corporation. La production atteint un sommet pendant la Seconde Guerre mondiale, puis est abandonnée en 1952.

C'est en 1884 qu'on commence à pratiquer la coupe du bois à des fins commerciales dans la région, à cause de la forte demande attribuable à la construction du chemin de fer. L'exploitation forestière s'y poursuit jusqu'en 1969.

La prospérité économique des années 40 et 50 donne naissance à de nombreux bâtiments et établissements de services et commerciaux

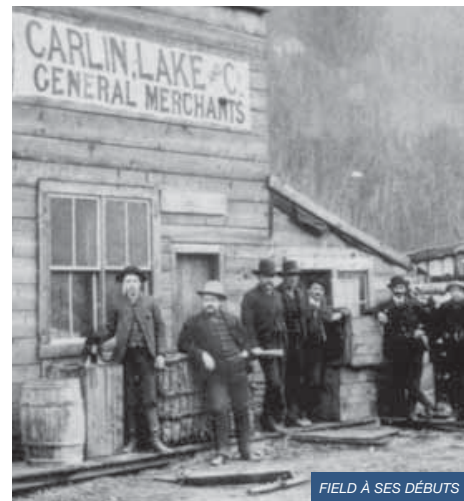
une église, un magasin général, une pharmacie, une banque, trois hôtels, six pensions de famille, des salles de billard, des restaurants, un café, un cinéma et un terrain de golf. Toutefois, à la fin des années 50, la plupart de ceux-ci ont disparu.

Les gens de Field

Les premiers habitants du village étaient surtout des squatteurs, des employés de Canadian Pacific Railways et des ouvriers travaillant à la construction de la voie ferrée, qui s'établissaient des deux côtés de la rivière Kicking Horse. En 1909, une avalanche détruit nombre de bâtiments du côté nord du cours d'eau, et ceux qui sont épargnés sont déplacés du côté sud.

À un moment donné, le village a compté 600 habitants, dont la plupart travaillaient dans le parc, pour Canadian Pacific Railways, pour des sociétés forestières et à la mine Monarch. La population a commencé à diminuer dans les années 50 à cause de la fermeture de la mine et de la réduction de l'effectif de Canadian Pacific Railways due à l'avènement des locomotives à moteur diesel. Actuellement, 300 personnes habitent à Field.

Or, on s'attend à ce que la demande de services et d'installations attribuable à l'augmentation du nombre de visiteurs dans les parcs des Rocheuses fasse remonter la population du village à son niveau d'antan.



FIELD À SES DÉBUTS

OBJECTIFS

Le Plan communautaire de Field vise les objectifs suivants :

- Présenter une vision claire sur l'avenir de Field qui soit conforme au contenu du Plan de gestion du parc national Yoho, aux Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada (1994), aux principes énoncés dans la réponse de la ministre à l'Étude sur la vallée de la Bow à Banff (octobre 1996) et aux principes relatifs à l'aménagement des agglomérations présentés par la ministre en juin 1998.
- Fixer des limites à l'expansion ainsi que des paramètres pour l'aménagement et l'utilisation du territoire de manière à préserver l'intégrité du village de Field sur les plans environnemental, économique et social.
- Aider les gestionnaires à prendre des décisions opportunes concernant les propositions d'aménagement, de réaménagement et d'activités.
- Mettre en place une stratégie qui :
 - tient compte de la contribution potentielle de Field à la promotion des valeurs associées au parc national Yoho;
 - répond aux besoins des Canadiens et des Canadiennes, des visiteurs, des résidents et des commerçants;
 - préserve les ressources naturelles et culturelles qui distinguent le parc national Yoho à l'échelle mondiale;
 - permet aux secteurs public et privé de contribuer à la création d'une agglomération à la fois attrayante et fonctionnelle.

NOTE:

À mesure que les commerçants, les résidents et les autorités du parc amélioreront les installations et les services, le plan communautaire veillera à ce que les améliorations apportées appuient la vision établie pour le parc et la collectivité.

PORTÉE DU PLAN

Le plan communautaire touche les zones situées à l'intérieur des limites actuelles de Field qui offrent un potentiel d'aménagement ou qu'il faut préserver, à savoir la zone située au nord de la rivière Kicking Horse, les rives de cette rivière et du ruisseau Stephen, le parc de maisons mobiles et la partie principale du village. Il fixe des limites à l'expansion et établit des paramètres concernant les aspects suivants :

- la contribution du village à l'intégrité écologique du parc et à la protection des ressources culturelles qu'il renferme;
- l'ampleur permise de l'hébergement commercial de nuit et du commerce de détail;
- l'ampleur, la nature et l'étendue de l'aménagement commercial, résidentiel et public au point culminant de la mise en oeuvre du plan;
- le nombre de résidents et de visiteurs passant la nuit dans le village;
- les améliorations apportées au paysage et à l'aménagement des rues;
- l'infrastructure;
- les limites du village.

NOTE:

Canadian Pacific Railways a joué un rôle de premier plan dans l'évolution passée de Field et CP Rail prendra une place importante dans son évolution future. À l'heure actuelle, cette entreprise possède pratiquement le tiers de la superficie totale du village. Bien qu'elle ait clairement indiqué qu'elle a besoin de ses propriétés foncières pour exploiter son service ferroviaire, l'entreprise n'a pas précisé à quels usages celles-ci sont destinées.

La vision établie pour Field doit embrasser l'agglomération dans son ensemble, y compris les terrains occupés par CP Rail. En faisant un usage avisé de ces terrains, l'entreprise peut exercer une influence considérable sur la qualité de vie des résidents et la capacité du village à fournir des services essentiels aux visiteurs. Le présent plan propose différentes utilisations de ces terrains qui sont dans le meilleur intérêt de la collectivité. Parcs Canada et les autorités du village s'emploieront à atteindre les objectifs visés en tenant des pourparlers avec CP Rail.

CONSULTATION PUBLIQUE

Le plan communautaire a été élaboré avec la participation du Conseil local de Field, dont les membres ont eu leur mot à dire tout au long du processus de planification et ont tenu, de leur propre chef, des consultations avec leurs concitoyens.

Le grand public a été invité à participer à une journée portes ouvertes dont la tenue a été annoncée dans toute la région. Des quelques 80 personnes qui ont répondu à l'invitation, beaucoup ont formulé des commentaires par écrit. De plus, Parcs Canada a consulté d'autres intervenants et tenu plusieurs séances d'information.

La vision globale, les principes et une grande partie des concepts exposés ont été généralement bien accueillis, mais les opinions divergeaient grandement sur les propositions relatives au parc de maisons mobiles. De nombreux résidents de Field n'étaient pas d'accord avec cet aspect du plan.

Les autorités de Parcs Canada reconnaissent qu'il est important de faire participer la collectivité et le grand public à la prise de décisions. Elles reconnaissent également leur responsabilité fondamentale en tant que gardiens de l'intégrité des ressources naturelles et culturelles du parc. C'est sur ce mandat, ainsi que sur des données scientifiques à jour et la politique gouvernementale, que s'est appuyé Parcs Canada pour examiner toute l'information reçue et s'en servir afin d'élaborer le **Plan communautaire de Field**.

UTILISATION DU PLAN

Le présent plan se veut un outil de gestion à l'usage de Parcs Canada, du Conseil local de Field et des personnes qui présentent des propositions. Les plans, les images et les schémas qu'il renferme traduisent les caractéristiques et l'aspect que les autorités du parc et les membres de la collectivité veulent donner à l'agglomération. Bien qu'il existe une certaine marge de manoeuvre, les propositions qui s'écartent trop de l'esprit des schémas présentés ici seront rejetées. **Toutes les propositions d'aménagement doivent respecter les principes et les paramètres présentés dans le plan.**

Il est conseillé de lire d'abord le chapitre 4, qui expose l'objectif général et les grands principes du plan communautaire. On peut ensuite se reporter au chapitre 5, qui présente des recommandations détaillées pour chaque rue et chaque partie du village. **Le règlement d'utilisation des terrains** comporte des exigences précises concernant les divers emplacements et bâtiments.

Quiconque envisage de présenter une proposition d'aménagement doit veiller à ce que celle-ci respecte l'esprit et les prescriptions du Plan directeur du parc Yoho ainsi que de toutes les autres directives et lois applicables.

LIMITES À L'EXPANSION

Les parcs nationaux tiennent une place primordiale dans le paysage touristique de la région. Le nombre de visiteurs des quatre parcs des Rocheuses, qui se compte déjà par millions, devrait connaître une augmentation constante dans un avenir prévisible. Il s'ensuivra une intensification de la demande de services et d'installations, sans compter l'augmentation des besoins d'hébergement des personnes qui fourniront les services essentiels aux visiteurs.

L'administration fédérale appuie la participation des parcs nationaux à l'industrie touristique par l'intermédiaire de la Commission canadienne du tourisme. Par ailleurs, les autorités de Parcs Canada se sont engagées auprès des citoyennes et des citoyens du pays à mettre en priorité la protection des ressources naturelles et culturelles des parcs. Le Plan communautaire de Field autorise une modeste expansion de l'agglomération, mais celle-ci doit s'opérer dans un cadre bien défini.

Le présent plan établit des limites précises pour l'aménagement résidentiel, l'hébergement des visiteurs et le développement commercial. Il intègre des mesures visant à assurer la satisfaction des besoins sur les plans environnemental, social et fiscal, tant dans le village que dans le parc. La croissance qui s'opérera à Field devra être jugée essentielle au maintien de l'intégrité du parc ainsi qu'au bien-être des résidents et des visiteurs.

Les limites à l'expansion fixées dans le plan ne peuvent pas être dépassées. Elles reposent sur les paramètres présentés dans le chapitre 4.



RANDONNÉE PÉDESTRE GUIDÉE DANS LE PARC NATIONAL YOHO

CHAPITRE 2

ÉTAT DE LA SITUATION

ÉCOLOGIE

DESCRIPTION DE L'AGGLOMÉRATION

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

INSTALLATIONS D'UTILITÉS

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

AMÉNAGEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE FIELD



LE CENTRE D'ACCUEIL

ÉCOLOGIE

« Dans l'acquisition, dans la gestion et dans l'administration des endroits et des programmes du patrimoine, protéger l'intégrité écologique et assurer l'intégrité commémorative occupent la première place. »

Principes directeurs et politiques de gestion, Parcs Canada (1994)

Dans la planification de l'aménagement de Field, Parcs Canada doit respecter cet engagement envers les citoyennes et les citoyens du Canada. En ce qui touche Field, plusieurs facteurs environnementaux suscitent des préoccupations:

- les obstacles au déplacement des animaux sauvages entre les zones renfermant un habitat approprié;
- la fragmentation des habitats de la faune;
- les conflits entre les êtres humains et les animaux sauvages;
- les animaux sauvages habitués à la présence humaine;
- la stabilité des sols;
- les avalanches;
- les crues;
- la qualité de l'air;
- les lieux contaminés;
- les incendies de forêt;
- la qualité de l'environnement le long des cours d'eau;
- la propagation des espèces végétales exotiques.



LA FAUNE

Déplacement des animaux sauvages

Les obstacles au déplacement des animaux sauvages constituent le principal problème écologique dans la vallée de la rivière Kicking Horse. Ours, loups, cougars, lynx, carcajous et wapitis parcourent de vastes étendues à la recherche de nourriture et d'abris. Ainsi, le domaine vital d'un grizzli adulte peut dépasser 2000 kilomètres carrés.

Nombre de ces animaux, en particulier le grizzli et le loup, craignent le genre humain et hésitent à s'approcher des

endroits où il se trouve ne serait-ce que quelques personnes. L'augmentation de l'achalandage et l'expansion de l'aménagement à l'ouest du parc national Yoho confinent ces animaux dans des zones où l'habitat ne leur est pas propice ou crée des situations de conflit avec l'être humain. En outre, les obstacles aux déplacements et au contact entre différentes populations d'une même espèce ont pour effet de réduire la diversité génétique et de nuire à la santé des populations.

Pour assurer la survie à long terme de ces animaux, il est absolument primordial de préserver les habitats qui leur

conviennent ainsi que leurs voies de déplacement dans leur domaine vital.

La vallée de la rivière Kicking Horse, qui relie la vallée du fleuve Columbia, en Colombie-Britannique, et celle de la rivière Bow, en Alberta, constitue un important élément du réseau de couloirs de déplacement de la faune dans les parcs des Rocheuses. Les animaux sillonnent cette vallée depuis des millénaires, et l'éventail des options est restreint. Comme la carte ci-dessous l'indique, il n'existe pas d'autres voies de déplacement dans les environs immédiats de Field.



La situation à Field

Selon les résultats de l'*Étude sur la vallée de la Bow à Banff (1996)*, les activités d'aménagement liées aux agglomérations et au transport peuvent réduire considérablement, voire annihiler, la capacité d'exploitation optimale des habitats par les espèces fauniques. Et cette situation n'est pas unique à Banff. Les intervenants dans la planification de l'utilisation du territoire dans la région de Field doivent reconnaître le problème et être sensibles aux besoins des animaux sauvages.

À certains égards, ces animaux nous ressemblent. Il leur est beaucoup plus facile pour se déplacer d'emprunter les vallées que les pentes escarpées des montagnes. Dans le parc national Yoho, le fond de la vallée a à peine un kilomètre de large. Cette étroite bande de terre renferme le village de Field, la Transcanadienne, la voie principale de CP Rail, la gare de triage, la rivière Kicking Horse, le centre d'accueil du parc et l'ancienne station-service de Petro-Canada. Il reste donc peu d'espace aux animaux pour chercher refuge et s'échapper. Qui plus est, quand elle est en crue ou partiellement gelée, la rivière pose un obstacle supplémentaire.

De toute évidence, la situation est problématique pour les espèces animales, en particulier celles qui évitent les contacts avec les êtres humains. Les obstacles présentés par la centrale électrique du village et le parc de maisons mobiles sont particulièrement préoccupants à cet égard.

Il est fortement question qu'on double la Transcanadienne, qui est déjà la principale cause de mortalité de la faune. Si le projet se réalise, il sera pratiquement impossible aux animaux sauvages de circuler en sécurité dans la partie nord de la vallée.

Actuellement, les animaux empruntent une bande très étroite de la vallée de la Kicking Horse, au pied des versants nord des monts Dennis et Stephen. Ils ont à passer à proximité du village, en particulier des habitations et des autres bâtiments qui se trouvent à l'extrémité ouest ainsi que de quelques habitations de l'extrémité est.

Bien que des espèces moins farouches, comme le wapiti, puissent choisir cette voie, des études récentes révèlent que même celles-ci empruntent une étroite terrasse en surplomb de la Deuxième Avenue. Or, pour éviter le parc de maisons mobiles, elles doivent se déplacer sur les pentes abruptes du mont Dennis. À l'est, les animaux passent derrière l'ancienne caserne de la GRC pour éviter le difficile parcours du mont Stephen.

Dans la planification de l'aménagement futur de Field, il est important de se rappeler que les animaux sauvages qui errent dans le village doivent pouvoir quitter les lieux facilement; cela n'est pas nécessairement essentiel pour les ongulés, mais ce l'est pour les ours.

Conflits entre animaux et êtres humains

Les animaux sauvages qui se sont habitués à la présence humaine sont particulièrement préoccupants dans les parcs nationaux, car ils constituent un danger pour les personnes qu'ils rencontrent; souvent, il faut les abattre ou les déplacer. Le parc de maisons mobiles pose un important problème à cet égard.

GRIZZLIS



CLIMAT ET QUALITÉ DE L'AIR

Les facteurs qui déterminent le climat doux et humide du parc national Yoho sont sa position, immédiatement à l'ouest de la ligne continentale de partage des eaux, et deux grandes masses d'air, soit l'air continental polaire et l'air maritime polaire.

L'air frais de la masse d'air continental se déplace vers le sud-est parallèlement aux grandes vallées. Pour sa part, la masse d'air maritime prend naissance au-dessus du Pacifique et apporte de l'air chaud et très humide qui produit de la pluie ou de la neige à l'ouest de la ligne de partage des eaux. De plus, comme il est situé au pied des versants nord des monts Stephen et Dennis, le village de Field profite très peu du rayonnement solaire direct en hiver.

De la neige et de forts vents d'est balayent parfois le parc pendant la saison hivernale quand les vents violents qui soufflent sont canalisés dans la vallée de la Kicking Horse sous l'effet du mont Stephen.

La température moyenne annuelle est de 2,8° C dans le parc. En été, soit en juin, juillet et août, la température moyenne quotidienne oscille entre 12° C et 14° C. Chaque année, les précipitations totalisent environ 560 mm en moyenne, dont quelque 40 % sont sous forme de neige.

La qualité de l'air est préoccupante, surtout en hiver, saison où les inversions de température sont monnaie courante. Pendant les périodes d'inversion, les émissions des locomotives à moteur diesel qui tournent au ralenti et des poêles à bois créent de la pollution dans la vallée. Il faudrait résoudre ce problème.

CONDITIONS TOPOGRAPHIQUES ET GÉOTECHNIQUES

On a relevé cinq formes de relief distinctes dans la région de Field (EBA Engineering Consultants, 1978) :

1. la plaine inondable active de la rivière Kicking Horse;
2. le cône alluvial du ruisseau Stephen;
3. le cône alluvial Ottertail, plus petit et inactif, sur lequel se trouve le parc de maisons mobiles;
4. les dépôts morainiques colluviaux des pentes du mont Dennis, qui englobent la majeure partie de la Deuxième Avenue;
5. les sédiments lacustres qui surplombent des dépôts morainiques inclinés au pied du mont Stephen, à l'est du ruisseau du même nom.

Les cônes alluviaux du ruisseau Stephen et Ottertail sont composés de gravier limoneux et sableux à texture fine à grossière. Pierres et galets y abondent. Dans la majeure partie du village, surtout dans la partie inférieure du cône alluvial du ruisseau Stephen, le sol est assez stable, de sorte que l'aménagement ne devrait pas poser de problème majeur. Les arbres et les poteaux des lignes de distribution électrique sont bien droits et les murs de soutènement sont en bon état.

Toutefois, le sol est instable là où l'inclinaison dépasse 25 degrés. C'est le cas en particulier du côté sud de la Deuxième Avenue, où la nappe aquifère et les pentes instables pourraient rendre l'aménagement difficile. Sur les terrains fortement inclinés, des murs de soutènement ont cédé.

EAUX SUPERFICIELLES

Le territoire canadien renferme 20 % des réserves d'eau douce du monde. La majeure partie des ressources en eau du Canada - nos fleuves, nos rivières, nos ruisseaux, nos lacs - proviennent des glaciers des Rocheuses. À titre de résidents et de visiteurs du parc national Yoho, nous nous devons de protéger et de mettre en valeur cette précieuse ressource naturelle.

La rivière Kicking Horse

La rivière Kicking Horse, qui fait partie du Réseau des rivières du patrimoine canadien, est le principal cours d'eau du parc national Yoho. Dans le village, l'ancienne pratique de déverser la neige le long de la rivière ainsi que les opérations ferroviaires ont causé des dommages considérables à la végétation qui borde ses rives. De même, on s'est peu préoccupé d'améliorer l'apparence de ce secteur et l'accès aux rives. On pourrait mettre en valeur l'environnement de la zone riveraine et rendre celle-ci plus attrayante de différentes manières, notamment par la remise en état de la végétation existante, la replantation d'espèces indigènes et l'aménagement d'un sentier de promenade.

Le ruisseau Stephen

Le ruisseau Stephen est la cause de la formation du cône alluvial sur lequel repose le village de Field. À l'origine, son cours naturel traversait l'agglomération en son centre mais, à la suite de travaux de dérivation, il longe maintenant la limite est du village. La présence de bermes et de murs de soutènement accélère le débit du cours d'eau, ce qui accroît l'érosion. De plus, comme ces murs sont en piètre état, la rive est très instable.

Une étude du lit du cours d'eau en amont du village a révélé l'existence de problèmes semblables dus à l'érosion et à l'instabilité des rives. Il se peut que les bermes, les ouvrages de traverse et les ponceaux ne résistent pas à une crue résultant d'une pluie torrentielle. Si jamais l'eau ne pouvait couler librement dans une telle situation, le ruisseau pourrait reprendre son cours naturel et ainsi causer des dommages considérables dans l'agglomération. Il est essentiel d'effectuer une surveillance du cours supérieur du ruisseau et des digues de dérivation et de maintenir celles-ci en bon état.

La végétation est clairsemée sur les bords du ruisseau en raison de l'instabilité des rives. Des travaux de replantation s'imposent.

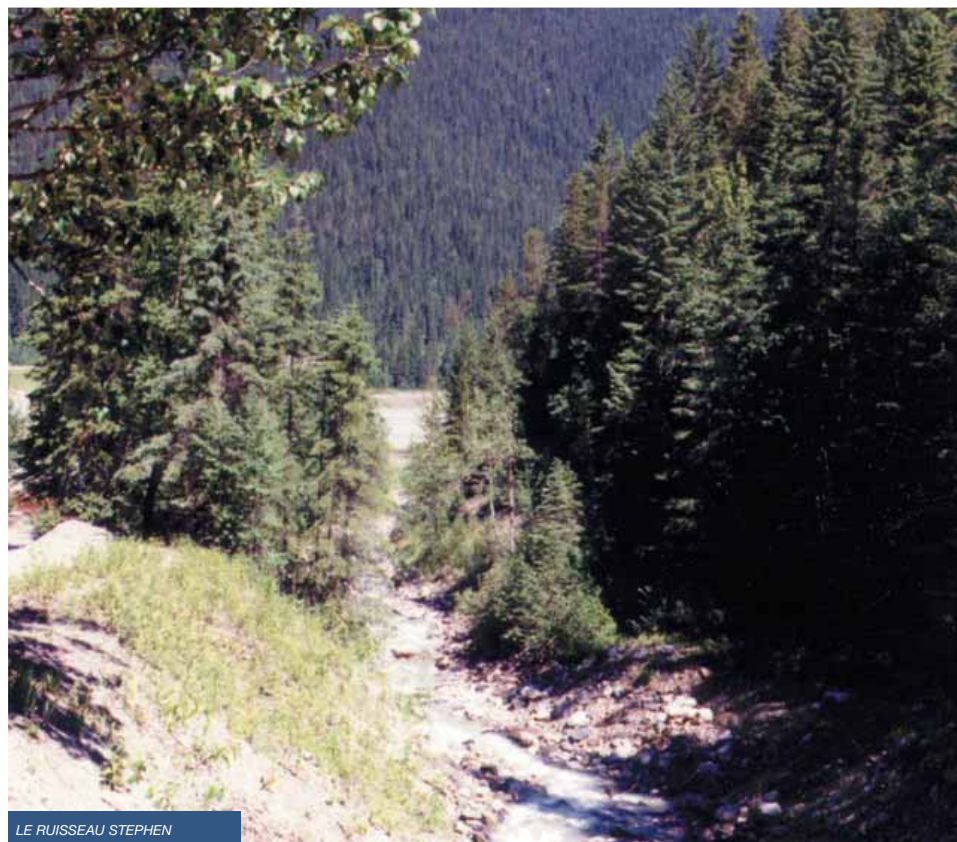
Même s'il y a déjà un chemin qui longe la rive ouest du cours

d'eau, il n'est pas indiqué d'aménager d'autres voies de circulation près des bords.

Sources et cours d'eau intermittents

On trouve plusieurs sources dans le village, ainsi que des cours d'eau intermittents du côté sud de la Deuxième Avenue. Si des aménagements doivent être réalisés près de ces endroits, il sera important de prévoir un drainage suffisant.

Les eaux superficielles constituent une ressource écologique et esthétique extrêmement importante, et l'on doit tout mettre en oeuvre pour préserver et mettre en valeur cette ressource dans l'agglomération.



LE RUISSEAU STEPHEN

Qualité de l'eau

Plusieurs facteurs influent sur la qualité de l'eau à Field :

- l'effluent de la station de traitement de l'eau;
- la contamination du sous-sol;
- le ruissellement en surface de l'eau, de sédiments et de substances chimiques.

Effluent de la station de traitement de l'eau

L'effluent de la station de traitement de l'eau du village satisfait aux exigences fédérales relatives à la demande biologique en oxygène et à la quantité de matières en suspension, mais ne répond pas aux critères sur la teneur en substances nutritives. Cette station pourrait absorber un accroissement de la charge, mais il faudrait y effectuer des travaux pour la rendre conforme

aux critères énoncés dans le Plan directeur du parc national Banff de 1997 et ce, même si le village demeure dans son état actuel.

Contamination du sous-sol

CP Rail continue de remédier et de gérer les risques de contamination du sous-sol de la gare de triage, afin d'assurer que la rivière Kicking Horse ne soit pas affectée. Les autres sites contaminés, tels que l'ancienne centrale électrique et l'ancienne station-service, sont contrôlés et ne constituent pas une menace à la qualité de l'eau.

Ruissellement en surface

Le ruissellement en surface ne pose pas de difficulté majeure, bien que l'éventualité de déversement de la neige de long de la rivière Kicking Horse puisse favoriser l'introduction de sel, d'hydrocarbures ou d'autres contaminants dans l'eau. Pour maintenir la qualité de l'eau, il faudrait éviter de déverser la neige le long de la rivière.

VÉGÉTATION

Field est situé dans la zone intérieure à Douglas bleu. La forêt arrivée à maturité couvrant les versants nord qui surplombent le village se distingue par un sol en grande partie couvert de mousse et la présence du pin tordu latifolié, de l'épinette blanche, du peuplier baumier, du peuplier faux-tremble et du bouleau à papier. Plus à l'ouest et dans les zones plus rocheuses, on retrouve des espèces comme le genévrier commun, de petits saules, le raisin d'ours, l'amélanchier à feuilles d'aune et la shépherdie du Canada.

L'effet de la texture ainsi que de la teneur en eau et en substances nutritives du sol sur les essences d'arbres est évident dans la région de Field. Le sol des contreforts qui entourent le village est bien arrosé et riche en éléments nutritifs et possède une texture fine. Les arbres plantés ou d'origine naturelle qu'on y retrouve jouissent d'un état de santé exceptionnel et présentent une croissance et un port remarquables. Field offre d'excellentes conditions de croissance pour les arbres indigènes, dont la plupart sont de grande taille et vigoureux. Les bouleaux à papier qu'on y trouve comptent parmi les plus beaux spécimens de la région.

Dans la plaine inondable, les plantes arbustives et herbacées dispersées se propagent bien dans les endroits rocheux.

Dans la majeure partie du village, le paysage naturel a fait place aux pelouses, aux jardins et à d'autres éléments caractéristiques du paysage urbain. La plupart des terrains des résidents sont dominés par le gazon ainsi que par des arbres et des arbustes exotiques. Il existe malheureusement très peu d'endroits où l'on a préservé l'écosystème naturel (voir en annexe la liste des espèces recommandées).

DESCRIPTION DE L'AGGLOMÉRATION

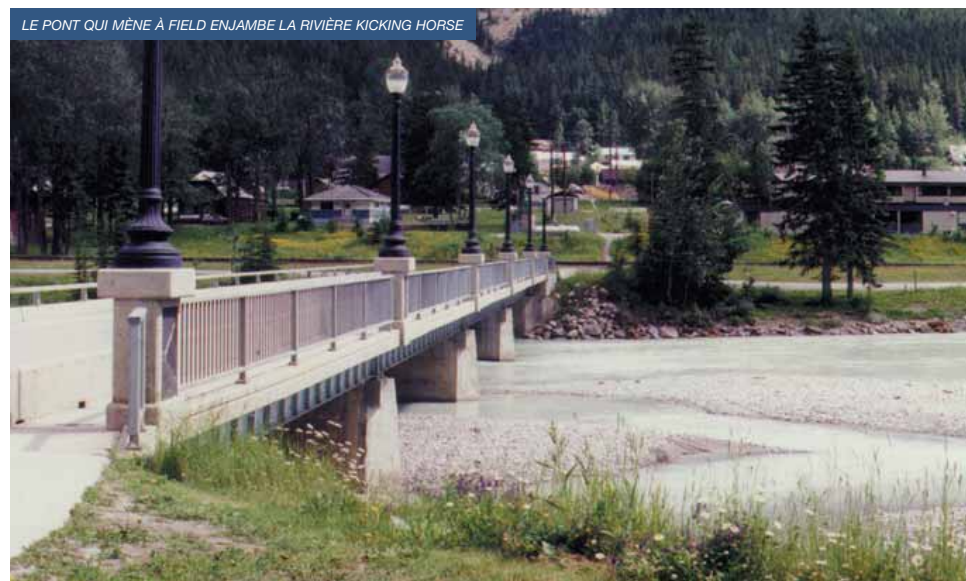
LE CADRE

Le village, environné de hauts sommets des Rocheuses et baigné par une rivière aux eaux vives, offre des paysages à couper le souffle. Situé sur le cône alluvial du ruisseau Stephen et flanqué de couloirs d'avalanche, il semble faire corps avec la nature quand on l'observe à distance. Et que dire du coup d'oeil offert par les pentes boisées, en toile de fond, qui s'étendent jusqu'au sein même de l'agglomération.

L'ENTRÉE DU VILLAGE

En entrant à Field, on trouve d'un côté le centre d'accueil du parc et de l'autre, l'établissement commercial des Yoho Brothers, sur la rive nord de la Kicking Horse. Ces deux éléments sont disjoints et auraient besoin d'être améliorés.

Depuis le pont qui enjambe la rivière, on peut voir la partie principale du village, dont l'esthétique générale est amoindrie par la présence du pavillon-dortoir de CP Rail. Une fois le pont traversé, la route bifurque vers l'est, croise les voies ferrées puis entre dans Field par une zone résidentielle.



ARCHITECTURE

Le village se compose en majeure partie de modestes habitations unifamiliales isolées. Les commerces, peu nombreux, sont concentrés au croisement de la rue du Centre et de l'avenue Stephen et à la sortie de la Transcanadienne, avec les établissements publics.

En bois pour la plupart, les habitations de Field ont été construites par et pour des travailleurs. Elles tiennent leur charme et leur dynamique tant de leur diversité que de leur unité d'échelle et de leur agencement d'ensemble. Peu de bâtiments se démarquent visuellement, bien qu'un grand nombre puissent servir de modèles pour de nouvelles constructions.

Les espaces ouverts sont aussi importants que les espaces bâtis dans l'attrait qu'exerce une agglomération. Il faudrait donc apporter autant de soin à leur aménagement qu'à celui des zones bâties et éviter de les considérer comme des éléments négligeables sans grand potentiel. Les concepteurs des nouveaux bâtiments doivent planifier l'aménagement d'espaces accueillants où les gens peuvent marcher. Ce genre d'intervention est particulièrement souhaitable dans le centre du village.

PERSPECTIVES

Où que l'on se trouve dans le village, la vue sur les montagnes est féérique. Pour préserver cette richesse, il importe de limiter la hauteur des bâtiments à deux niveaux ou deux niveaux et demi et de planifier soigneusement la plantation des arbres.

La Première Rue et la Deuxième Rue sont bordées par quelques-uns des beaux bâtiments historiques du village, tandis que le château d'eau, important point d'intérêt, enrichit la perspective de la rue du Centre.

Plusieurs aspects des perspectives offertes par Field méritent une attention particulière. On pourrait ainsi :

- renforcer les liens visuels entre les composantes, tant naturelles que culturelles, du village et celles des environs;
- protéger les arbres entre les Première et Deuxième avenues;
- intégrer la nature, dans tous les sens du terme, d'un bout à l'autre du village;
- conserver l'espace ouvert situé à l'extrémité de la rue du Centre ainsi que le terrain de hockey;
- planter des espèces végétales indigènes là où c'est possible;
- mettre en valeur les édifices du patrimoine, tels que l'église et le poste de télégraphie (Telegraph Building);
- préserver le caractère et la configuration des groupes de bâtiments et des rues, surtout au centre du village, le long de l'avenue Burgess et dans le secteur commercial.

Field vu de la Transcanadienne

Parce que les voyageurs peuvent voir le village de la Transcanadienne, il est important de tenir compte de son aspect d'ensemble. Il n'est ni possible ni souhaitable de masquer le village, mais il faudrait s'efforcer d'attirer l'attention sur les éléments les plus agréables et de dissimuler ceux qui le sont moins. Enfin, pour améliorer la qualité de vie des résidents, on pourrait isoler visuellement de la route la partie principale du village et le centre d'accueil.

Attrait nocturnes

Pour de nombreux visiteurs des parcs, surtout les citoyens, l'observation du ciel étoilé constitue un des principaux attraits. Parcs Canada travaillera conjointement avec CP Rail afin de réduire les impacts de l'éclairage de la gare de triage sur les paysages nocturnes. Par son style et son étendue, l'éclairage des rues a également des incidences négatives à cet égard.

Certaines enseignes sont de grande taille et rétroéclairées, ce qui ne cadre pas avec le caractère qu'on souhaite donner au village.

ASPECT D'ENSEMBLE DES RUES

Les rues de Field diffèrent grandement quant à leur aspect d'ensemble. Ainsi, l'avenue Kicking Horse est bien arborée et bordée de trottoirs surélevés et de murs de soutènement en pierres, tandis que la Première Avenue est très large et très exposée.

POURTOUR DU VILLAGE

La limite séparant le parc du village donne à ce dernier toute sa dimension et contribue à façonner son image. En maints endroits se dessine une bordure bien nette. Les pentes boisées qui surplombent la Deuxième Avenue et le ruisseau Stephen en sont de bons exemples. Ces formes de séparation nette accentuent le contraste entre les milieux naturels et l'environnement bâti, ce qui accroît le charme du tableau d'ensemble.

Au nord, la rivière et la gare de triage marquent la limite de la partie principale du village, cette dernière témoignant de l'importance du chemin de fer pour Field. Même si les voies ferrées séparent l'agglomération de la rivière, la végétation est basse dans cette zone et le lien visuel demeure prononcé.

Non seulement la délimitation nette du pourtour du village le rend plus attrayant, mais elle revêt un caractère pratique. Elle facilite la maîtrise des feux de forêt, maintient la stabilité des pentes et dirige les animaux sauvages hors des zones peuplées. En effet, il y a beaucoup moins de risque que ces derniers s'aventurent dans le village si la séparation entre les zones habitées et le milieu naturel est claire et nette.

Si elle était aménagée, la zone située au sud de la Deuxième Avenue serait particulièrement exposée au risque d'incendie de forêt. Il est effectivement beaucoup plus facile de se servir de la rue comme pare-feu que d'essayer d'établir une ligne d'arrêt derrière les éventuels bâtiments de cette nouvelle zone.



MOUNT STEPHEN HOUSE (VERS 1902)

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Depuis ses débuts, Field a connu beaucoup de changements. L'éventail des ressources patrimoniales de l'agglomération traduit clairement son évolution. Le plan communautaire reconnaît qu'il est important de préserver ces liens avec le passé d'une manière permettant de conserver au village son caractère patrimonial tout en s'adaptant aux besoins en évolution.

Parcs Canada a produit un rapport intitulé Built Heritage Resource Description and Analysis (BHRDA). Ce rapport, qui décrit les édifices d'intérêt patrimonial, est un précieux document de référence pour qui envisage de rénover ou de réparer un bâtiment.

La plupart des bâtiments à valeur patrimoniale de Field appartiennent à des particuliers ou à des entreprises privées et se trouvent sur des terrains loués par l'administration fédérale. Beaucoup sont situés sur des terrains de CP Rail. Les propriétaires de ces bâtiments qui projettent de les modifier ou de réaménager les terrains devraient consulter Parcs Canada pour obtenir des renseignements précis.

Par ailleurs, les résidents doivent considérer l'effet combiné des ressources culturelles du village sur son caractère patrimonial. Même si elles pourraient être améliorées, la configuration du village, ses promenades, ses rues et sa végétation sont considérées comme une ressource patrimoniale.

La protection du patrimoine doit préoccuper autant la collectivité que Parcs Canada. Il est essentiel de sensibiliser la population et d'élaborer un plan de gestion des ressources culturelles qui touchera des aspects comme la sensibilisation du public, la gérance, la recherche, les mesures incitatives et l'avenir des ressources historiques de CP Rail.

REPÈRES HISTORIQUES

Différents styles architecturaux ont contribué à donner à Field son caractère propre. En s'inspirant de ces styles, on peut préserver une grande part de ce caractère pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

Mount Stephen House

Construit en 1886, le centre de villégiature Mount Stephen House était le premier de ces grands établissements dans les Rocheuses. À l'origine, l'hôtel, conçu par T.C. Sorby, n'était qu'une simple construction à ossature de bois couverte de bardeaux. En 1902, selon ce qu'indique le document intitulé *Architectural Motif, Yoho National Park (1989)*, l'architecte Francis Mawson Rattenbury réalisa un ensemble beaucoup plus ouvragé en faux bois dédoublé avec des bardeaux sur la partie inférieure et un profil pittoresque asymétrique. L'hôtel rénové, de réputation mondiale, renfermait une vaste salle à manger, un cinéma, un salon de coiffure et une salle de billard.

En 1909, l'hôtel Mount Stephen House a accueilli 7 974 clients. Toutefois, moins de dix ans plus tard, avec l'avènement des locomotives à vapeur, plus puissantes, il perdit son utilité en tant que halte pour les voyageurs et fut vendu à la YMCA. L'établissement fut entièrement démoli en 1963.

On pourrait établir un lien étroit avec une époque florissante de l'histoire de Field en évoquant d'une façon ou d'une autre l'existence de cet hôtel de villégiature jadis florissant dans la conception d'éventuels édifices, de préférence à l'endroit même où celui-ci fut érigé.



MOUNT STEPHEN HOUSE (VERS 1886)

Autres constructions de CP Rail

CP Rail a construit d'autres ouvrages dans le village, dont une rotonde et trois gares ferroviaires. La plupart de ces constructions, y compris la rotonde, ont été démolies au milieu des années 80.

Après la première gare, qui consistait en un simple wagon couvert, on éleva un bâtiment en pierres des champs et en bois rond de style Arts and Crafts. La troisième gare, érigée en 1953 au nord des voies ferrées, était un édifice moderne à bardage en cèdre et à garniture en pierres.

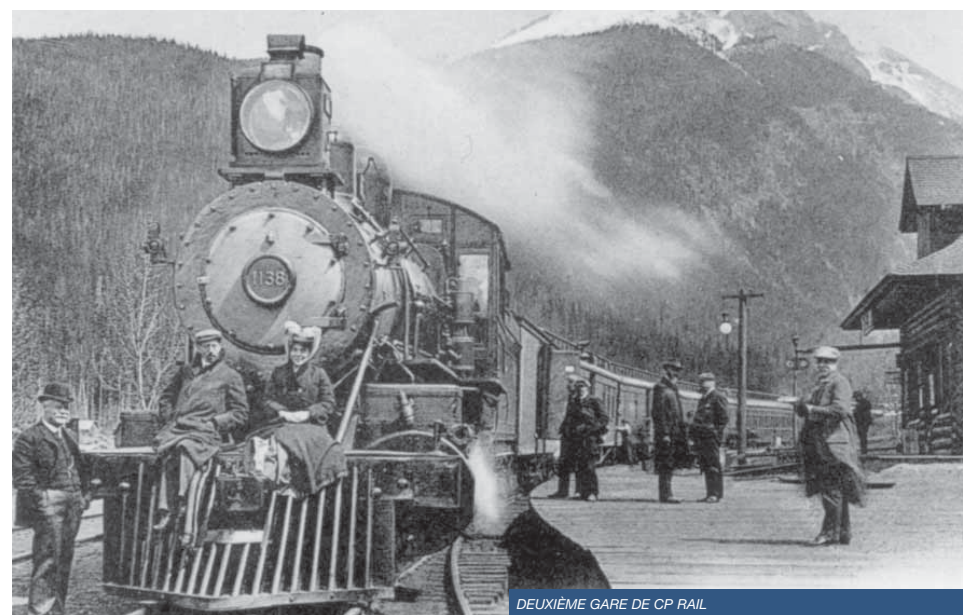
Bâti en 1931, le poste de télégraphie, connu sous le nom de Telegraph Building, a servi de station de répéteur jusqu'en 1979. Situé près de l'entrée de la partie principale du village, il constitue une ressource patrimoniale et un important point d'intérêt. Ce bâtiment est un exemple du style Arts and Crafts pittoresque et se démarque par l'usage des matériaux. La fondation et les murs, en béton, sont recouverts de brique rouge et de moellons carrés, le tout surmonté d'un toit en croupe avec débord à l'anglaise caissonné. Ces particularités font du Telegraph Building le bâtiment le plus solide, le plus complexe et le plus raffiné du village.



DEUXIÈME GARE DE CP RAIL



GARE ACTUELLE DE CP RAIL



DEUXIÈME GARE DE CP RAIL

Bâtiments commerciaux

Les premiers bâtiments commerciaux érigés à Field présentaient le style de ceux des « villes-champignons », caractérisé par des façades en trompe-l'oeil construites à la hâte avec du bois coupé sur place ou livré par chemin de fer. Un style de devanture en trompe-l'oeil plus raffiné est demeuré jusque dans les années 50, comme en témoigne la photo ci-contre du magasin de la Field Trading Company, prise en 1954.

L'hôtel Monarch, achevé en 1921 et détruit par le feu en 1978, est un bon exemple du style Revival classique qu'on utilisait pour les bâtiments commerciaux.

Constructions à vocation publique

Le château d'eau, situé au centre du village, est un point d'intérêt majeur. Sa taille et sa forme distinctive font qu'on peut le voir facilement de la Transcanadienne

L'église St. Joseph, seul lieu de culte existant encore à Field, est également une des constructions les plus anciennes du village. Elle fut érigée en 1908 sur une colline surplombant le village, au croisement de la Première Avenue et de la Première Rue. C'est un bâtiment de style gothique victorien à la fois sobre et plaisant à

l'oeil. La résidence du directeur du parc, construite en 1929-1930, est une belle illustration de l'architecture résidentielle. Ici, l'influence de C.F.A. Voysey, chef de file du mouvement Arts and Crafts anglais, est apparente. Elle a été désignée édifice du patrimoine.

En 1932, la GRC inaugura de nouveaux quartiers à l'extrémité sud de la Première Rue est. Utilisé depuis pour l'hébergement d'employés du parc, le bâtiment présente un style ressemblant à celui de la résidence du directeur du parc.

Bâtiments résidentiels

Les bâtiments résidentiels de Field présentent plusieurs styles architecturaux différents. Beaucoup, sinon la plupart, ont été modifiés au fil des ans. Des photos d'époque révèlent, par exemple, que les porches et les clôtures étaient beaucoup plus nombreux jadis qu'aujourd'hui.

Le style Revival classique est un des plus anciens et des plus répandus parmi les habitations du village. Selon des études archéologiques de bâtiments anciens, ce style a pris naissance en Angleterre au XVIIIe siècle. À l'époque où il s'est répandu à l'Ouest, il était dépouillé de la plupart de ses éléments décoratifs, comme les colonnes et les chapiteaux, et seule la forme générale évoquait un temple. Il s'agit habituellement de constructions à ossature en bois et à parements de bois peint.



TELEGRAPH BUILDING



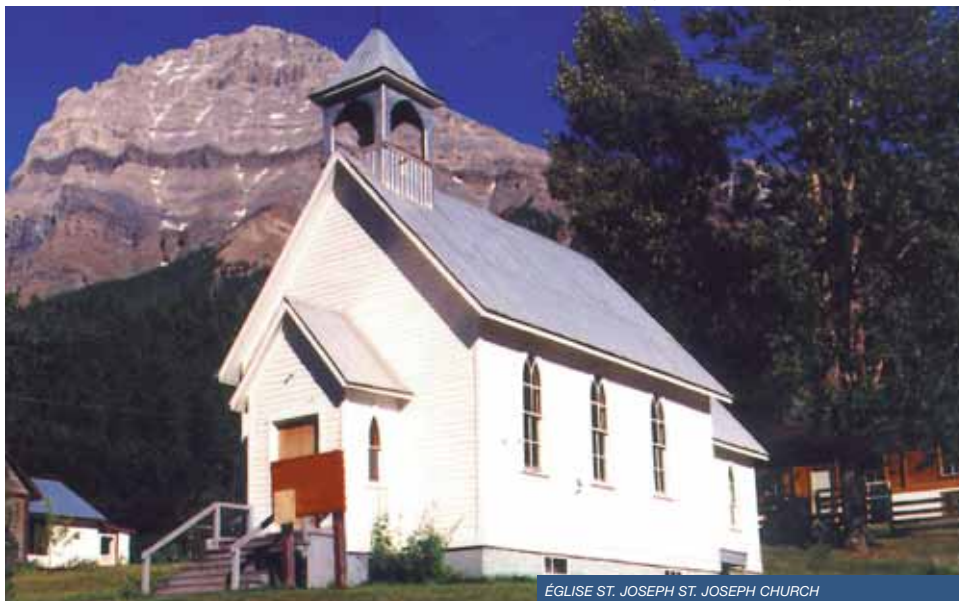
HÔTEL MONARCH



MAGASIN DE LA FIELD TRADING COMPANY



ANCIENNE CASERNE DE LA GRC



ÉGLISE ST. JOSEPH ST. JOSEPH CHURCH



RÉSIDENCE DU DIRECTEUR DU PARC

Le concepteur anglais William Morris (1834-1896) a exercé une grande influence sur le mouvement Arts and Crafts en mettant l'accent sur le façonnage des pièces à la main et l'attention aux détails. Le bois, la pierre et les carreaux étaient à l'honneur, et les couleurs naturelles et les ocres dominaient. Les éléments structuraux des bâtiments étaient souvent exposés et soigneusement travaillés. La résidence du directeur du parc, avec ses murets de jardin en pierre, est un bel exemple de ce style.

Les habitations des styles Cottage et Bungalow, construites à l'aide de bois coupé sur place, ont connu une grande popularité du début du siècle jusque dans les années 30. Selon le document intitulé Architectural Motif, Yoho National Park, leurs caractéristiques sont les suivantes : toit à pignons complets ou tronqués; murs à parement en bois horizontal, souvent assortis de bardeaux sur la partie supérieure ou les pignons; cheminée de pierre; faîtes à épis et à ornements et planches de rive sculptées; aspect général modeste.

Le style Cottage faisait partie du mouvement pittoresque. Les bâtiments de ce style, outre leur architecture authentique, naturelle et fonctionnelle, s'intègrent au paysage de façon romantique et pittoresque. On employait des matériaux naturels et des couleurs qui s'harmonisaient au milieu naturel. Porches, pignons percés de fenêtres et toits en saillie étaient monnaie courante.

Les bâtiments de style Bungalow, qui ressemble à maints égards au style Cottage, n'ont généralement qu'un niveau, surmonté d'un toit à faible pente, et comprennent un porche donnant sur la rue.

Cimetière de Field

Établi en 1913, le cimetière de Field est le plus vieux cimetière toujours existant au sein d'un parc national. Au moins une sépulture remonte à 1914, et le cimetière est encore utilisé de nos jours. Il incarne l'histoire sociale de la communauté.



STYLE COTTAGE



STYLE REVIVAL CLASSIQUE



STYLE REVIVAL CLASSIQUE



STYLE BUNGALOW



STYLE ARTS AND CRAFTS



STYLE ARTS AND CRAFTS



SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Field, qui était jadis surtout un centre administratif, reçoit de plus en plus de touristes qui veulent goûter l'ambiance d'un petit village de montagne. La vie y est moins mouvementée et moins chère qu'à Lake Louise. L'endroit est le point de départ idéal pour qui veut explorer les nombreuses attractions du parc national Yoho. À mesure que les installations des autres parcs atteindront leur capacité limite, des pressions continueront de s'exercer sur Field, en particulier pour des installations et des services utilisés pendant le jour.

ÉCOTOURISME



Tendances

Après une période de déclin, Field vit une crise de croissance, attribuable aux facteurs suivants :

- l'expansion limitée des activités commerciales à l'extérieur de l'agglomération;
- les limites imposées à l'expansion de Lake Louise et les besoins en hébergement des personnes qui travaillent à cet endroit;
- l'augmentation du nombre de visiteurs, surtout durant le jour;
- la popularité de l'écotourisme;
- les préoccupations économiques;
- la demande d'installations d'éducation et de loisirs de la part des résidents;
- le potentiel offert par des installations éducatives, comme le centre de formation qu'on envisage de construire aux shales de Burgess.

Démographie

La population de Field a connu un déplacement au fil des ans en réaction à l'évolution des secteurs minier, forestier, ferroviaire et touristique. La restructuration des services gouvernementaux a également modifié le nombre d'employés du parc habitant à Field.

Les recensements étant sporadiques, il est difficile de déterminer le nombre de résidents. Depuis 1966, la population a oscillé entre 395 et 200 habitants. Un recensement effectué en 1989 par la Field Recreation Advisory Association a permis de dénombrier 267 personnes, et on estime que le village compte actuellement 300 habitants.

En général, les nouveaux venus sont de jeunes adultes. Environ 18% des résidents de Field ont moins de 11 ans.

Tourisme

Le tourisme devrait connaître une forte croissance dans l'Ouest canadien pendant une bonne partie du XXI^e siècle (Otton, 1996). Depuis cinq ans, l'achalandage des quatre parcs des Rocheuses a augmenté de 13 %, et tout indique que la tendance se poursuivra. L'évolution démographique, l'écotourisme et l'amélioration du réseau routier expliquent cette augmentation et celle de la demande de services de toutes sortes.

Le parc national Yoho est particulièrement propice à l'écotourisme. Les fervents de cette forme de loisir recherchent les endroits peu achalandés où ils peuvent découvrir et explorer les ressources naturelles et culturelles. Par la gestion prudente de l'ampleur,

de la nature et de la qualité de la croissance, Field pourrait tirer d'importants avantages de cet essor rapide de l'industrie touristique.

Les visiteurs du parc ont déjà accès à divers services et installations, dont le centre d'accueil, un nouvel hôtel et des lieux d'hébergement privé. Parmi les initiatives destinées à accroître l'attrait touristique et à renforcer l'assise économique de Field, on compte le projet de centre de formation des shales de Burgess. De plus, nombre de propriétaires d'habitations aimeraient contribuer à répartir les retombées du tourisme dans la collectivité en exploitant des chambres d'hôtes avec petit déjeuner.



CYCLISTES EN RANDONNÉE PRÈS DE FIELD

INSTALLATIONS D'UTILITÉS

Construits à l'origine par CP Rail (désignée alors Canadian Pacific Railway) puis agrandis par Parcs Canada, les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de distribution électrique ont tous été rénovés récemment.

Traitement des eaux usées

Les installations de traitement des eaux usées comprennent : une station d'épuration conçue pour une population de 400 personnes et pour une activité commerciale limitée (1984); un poste de décharge des eaux vannes (1988); des étangs d'eaux usées pour le traitement des boues (1992).

De récents travaux d'amélioration aux réseaux d'aqueduc et d'égouts ont éliminé les fuites augmentant ainsi la capacité des installations de traitement des eaux usées. Il est indispensable de surveiller le rendement des installations afin d'établir l'ampleur de l'expansion que la station d'épuration peut tolérer.

Égouts pluviaux

Il n'existe pas de réseau d'égouts pluviaux couvrant toute l'agglomération, mais des canalisations et des ponceaux ont été installés dans certains secteurs pour l'écoulement des eaux de pluie et de fonte.

Eau potable

Le village s'approvisionne en eau potable à un réservoir à paroi de béton d'une capacité de 3 millions de litres construit au pied du mont Stephen en 1951. En 1967, les installations ont fait l'objet d'importantes rénovations, dont la mise en place d'un poste de réduction de pression et d'une membrane d'asphalte autour du réservoir pour réduire le risque de fuite.

Outre le remplacement de tronçons de canalisations le long de l'avenue Stephen et de la voie d'accès au centre d'accueil, l'entretien des installations souterraines a été sporadique. Il se produit régulièrement des problèmes de gel et de surpression, des fuites et des bris attribuables à l'instabilité du sol et au gel.

Énergie électrique

L'agglomération était alimentée en électricité par des génératrices à vapeur, et plus tard à moteur diesel, installées par Canadian Pacific Railway jusqu'en 1959, année où la Commission d'énergie du Nord canadien a construit une centrale alimentée par des moteurs diesel. En 1997, Field a été raccordé au réseau électrique régional de B.C. Hydro, ce qui a rendu cette installation désuète.

Certaines parties du réseau électrique ne répondent plus aux normes du code de l'électricité. Ainsi, la zone située à l'est de la rue du Centre est desservie par le matériel électrique installé à l'origine par Canadian Pacific Railway.

L'enfouissement des câbles électriques aériens permettrait d'améliorer le coup d'oeil en certains endroits, surtout à l'est de la rue du Centre, le long de l'avenue Stephen et de la Première Avenue.

De même, si l'on modifiait l'éclairage des rues, on améliorerait l'ambiance pendant les heures d'obscurité et on réduirait l'éblouissement dans certaines demeures.



FILS AÉRIENS



CHÂTEAU D'EAU DE CP RAIL

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Piétons

Les habitants de Field voudraient que le village continue d'être accueillant pour les piétons et ils encouragent les gens à y circuler à pied. Même s'il y a des trottoirs dans certains secteurs, beaucoup de gens marchent dans les rues. Cela pose un problème en été, saison où la circulation automobile est très dense dans les avenues Kicking Horse et Stephen.

Bien que des trottoirs ne soient pas nécessaires partout, ils pourraient améliorer l'esthétique et accroître la sécurité des piétons en certains endroits.

- Le trottoir qui longe un côté de l'avenue Stephen a besoin de réparations et n'est pas assez large pour qu'on y installe des tables, des présentoirs ou du mobilier urbain (jardinières, bancs, etc.).
- La promenade qui reliait autrefois le centre et l'extrémité ouest de l'agglomération n'existe plus.
- On traverse souvent à pied la distance qui sépare le parc du Telegraph Building et le pont; il serait indiqué d'aménager des sentiers dans ce secteur.

Véhicules

À l'heure actuelle, le réseau routier suffit à la demande. On observe rarement des problèmes de congestion dans les avenues Kicking Horse et Stephen, qui sont des voies à sens unique. Par ailleurs, l'avenue Stephen est tirée son charme de son étroitesse alors que la Deuxième Avenue est trop large.

Bien qu'on puisse quitter le village par l'ouest, la plupart des gens empruntent le chemin qui passe devant le centre d'accueil du parc et l'école et traverse un secteur résidentiel, ce qui est dangereux pour les enfants et dérange les résidents. Si l'on aménageait une autre voie praticable en été, cela réduirait la circulation inutile à ces endroits. On signale d'autres problèmes de circulation :

- les bords des chaussées sont souvent difficiles à distinguer;
- la surface des voies de circulation s'est détériorée en maints endroits;
- l'expansion du village s'accompagnera d'un accroissement de la circulation routière.

Stationnement

Actuellement, on peut garer environ 150 véhicules dans les rues de Field. Le mode de stationnement en usage ralentit la circulation, ce qui facilite cependant la vie aux piétons.

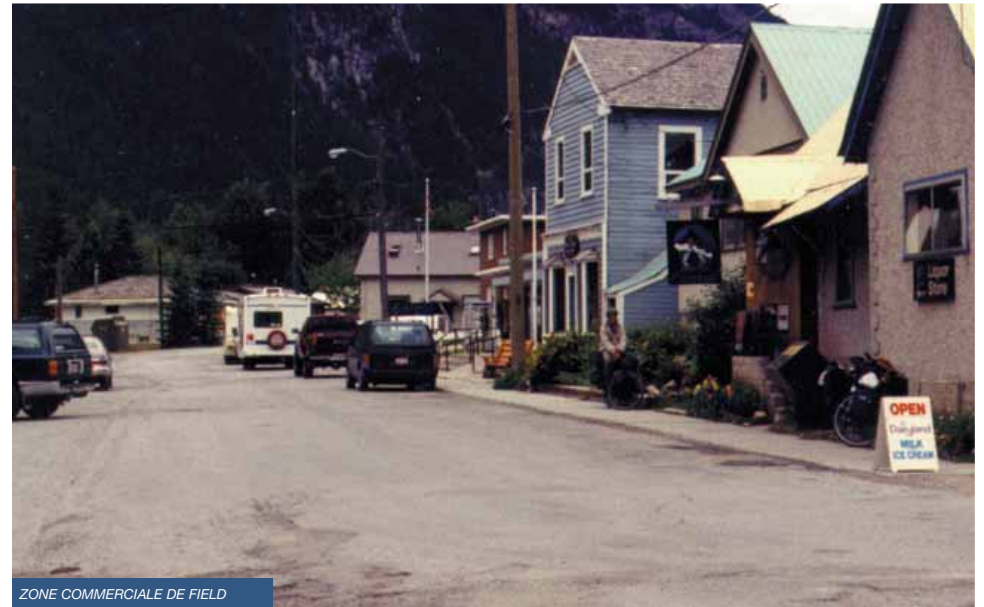
Les petits terrains de stationnement situés près du Telegraph Building, du pavillon-dortoir et de l'Administration du parc peuvent accueillir 30 véhicules de plus. Les travaux d'aménagement et l'augmentation du nombre de visiteurs rendront nécessaire l'aménagement d'autres aires de stationnement.

Route Transcanadienne

Si jamais on décide de réaménager les terrains du centre d'accueil du parc et de l'ancienne station-service, il faudra tenir compte du fait que la Transcanadienne traversant le parc pourrait être modifiée dans l'avenir. À tout le moins, les éventuels nouveaux aménagements sur ces terrains ne devraient pas être plus proches de la Transcanadienne que ne le sont les installations existantes.



L'HIVER IMPORTUNE PARFOIS PIÉTONS ET AUTOMOBILISTES.



ZONE COMMERCIALE DE FIELD



LAKE LOUISE

AMÉNAGEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE FIELD

Bien que le plan communautaire se concentre sur le village de Field, il est important de savoir comment Parcs Canada envisage les futurs aménagements dans le parc et les environs immédiats. La présente section donne un aperçu des visées de Parcs Canada à cet égard.

CHALETS DU MONT CATHEDRAL, EMERALD LAKE LODGE ET WEST LOUISE LODGE

- Les activités d'aménagement sont régies par les Lignes directrices sur le réaménagement des établissements d'hébergement périphérique des quatre parcs des Rocheuses, qui font actuellement l'objet d'un examen.

ARRIÈRE-PAYS

- Un nouveau plan de gestion de l'arrière-pays est en voie d'élaboration.
- Les Lignes directrices sur le réaménagement des gîtes de l'arrière-pays régiront l'hébergement dans l'arrière-pays.

LAC O'HARA

- Les activités d'aménagement devront être conformes au plan relatif à la région du lac O'Hara.
- Parcs Canada fixera des limites à l'utilisation des installations la nuit et le jour ainsi qu'au nombre de visiteurs et d'employés dans la région.
- Les autorités du parc continueront de surveiller les déplacements des ours et l'utilisation des sentiers.

PAVILLON-DORTOIR DE BOULDER CREEK

- Le pavillon-dortoir ne sera pas agrandi; il sera utilisé par les travailleurs et les gardes du parc.
- On pourrait utiliser un des bâtiments pour les services d'appui à la collectivité (pour loger des travailleurs et entreposer de l'équipement par exemple).

ROUTE TRANSCANADIENNE

- L'expansion de la Transcanadienne est une possibilité.
- La planification d'une éventuelle expansion devra comporter une évaluation des incidences environnementales et tenir compte des déplacements des animaux.
- Parcs Canada examinera des solutions de rechange au doublement de la route près de Field.

LAKE LOUISE

- Le Plan directeur du parc national Banff 1997 et le plan communautaire de Lake Louise régiront les activités d'aménagement dans la région.

INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

- Les autorités du parc établiront des critères en vue de la préservation de l'intégrité écologique; cela comprendra l'exécution d'une étude des couloirs fauniques dans toute la région.

PROPRIÉTÉS PRIVÉES VOISINES

- Parcs Canada continuera d'entretenir des relations avec les gestionnaires des propriétés qui se trouvent à la limite ouest du parc.



LE PONT NATUREL



LE LAC EMERALD



LE LAC LOUISE

CHAPITRE 3

ORIENTATION GÉNÉRALE

PROTECTION DE
L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE
ET DES RESSOURCES
CULTURELLES

IMPORTANCE DES
VISITEURS

LE RÔLE DE FIELD

AMÉNAGEMENT ET
CARACTÈRE

INSTALLATIONS



LE VILLAGE DE FIELD AU PIED DU MONT STEPHEN

PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE ET DES RESSOURCES CULTURELLES

- La protection de l'intégrité écologique et des ressources culturelles constitue la pierre d'assise du mandat du parc. Elle prime tous les autres objectifs de gestion du parc et de l'agglomération.
- La plupart des points de service et des installations devraient être situés à l'extérieur du parc, ce qui assurera la protection des écosystèmes du parc et contribuera au développement économique de la région. Dans les parcs nationaux, les services d'hébergement de base, comme les terrains de camping, les auberges et les refuges, ont préséance.
- La manipulation des eaux mouvantales doit être réduite au minimum.
- Il faut tout mettre en oeuvre pour éliminer ou prévenir la pollution et assurer la gestion judicieuse des effluents.



DES VISITEURS DANS LE PARC NATIONAL YOHO

IMPORTANCE DES VISITEURS

- Les gestionnaires du parc sont heureux d'accueillir les visiteurs et, de concert avec les commerçants et les résidents, ils veilleront à leur assurer un séjour enrichissant et de grande qualité, sans affecter le patrimoine naturel et culturel du parc.
- Dans les parcs nationaux, les services et installations de base doivent répondre aux besoins fondamentaux du public et seront axés sur la compréhension, l'appréciation et la jouissance du patrimoine naturel et culturel.
- Le parc ne peut répondre aux besoins et aux attentes de chaque visiteur. On s'attachera à leur faire vivre des expériences de qualité dans le respect du mandat du parc.

LE RÔLE DE FIELD

Field demeurera :

- un centre de services pour les visiteurs;
- un centre administratif pour Parcs Canada et un centre d'exploitation pour CP Rail;
- un lieu de résidence permanent pour les gens qui doivent habiter dans le parc national Yoho ou à Lake Louise.

AMÉNAGEMENT ET CARACTÈRE

Objectifs des aménagements futurs :

- Fournir un milieu de vie convenable aux résidents. Field et Lake Louise sont considérés comme une seule agglomération en ce qui concerne l'hébergement des employés.
- Assurer de nouveaux services aux visiteurs et aux résidents. La nature et l'étendue de ces services seront clairement définies.
- Procurer des terrains de jeux et des aires de loisirs aux résidents.
- Tenir compte des besoins de services additionnels dans le parc national Yoho par rapport aux services offerts à Lake Louise et à Golden.
- Reconnaître l'importance de collaborer avec CP Rail afin de rendre la gare de triage sécuritaire et attrayante.
- Préserver la faible étendue, la faible densité et le caractère de l'agglomération, qui ne s'étendra pas.

- Limiter à deux niveaux la hauteur des habitations et à deux niveaux et demi celle des établissements commerciaux. Utiliser des espèces végétales indigènes pour l'aménagement paysager.
- Enfouir les fils électriques aériens là où ils sont trop visibles.

INSTALLATIONS

- La conception des aménagements et des réaménagements futurs sera compatible avec l'environnement de la région. Les paysages naturels domineront et l'impact visuel des nouvelles installations sera réduit au minimum.
- Les règles de conception architecturale viseront à préserver le caractère fondamental du village. Les bâtiments et installations historiques constitueront le motif architectural principal. Il y aura une unité entre les structures.
- Couleurs et textures s'intégreront au milieu naturel environnant. Les matériaux naturels, comme la pierre et le bois, seront utilisés autant que possible.
- Les installations de services publics seront utilisées avec efficacité.
- Une auberge de jeunesse assurant un hébergement à prix modique pourrait être construite à Field mais, le cas échéant, celle-ci devra être de grande qualité.

CHAPITRE 4

LA VISION

PRINCIPES DIRECTEURS ET PARAMÈTRES DE CONCEPTION

INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

PROTECTION DES RESSOURCES
CULTURELLES

ZONES DE PATRIMOINE
CULTUREL

CARACTÈRE ET ÉCHELLE

SANTÉ SOCIALE ET
ÉCONOMIQUE

ÉNONCÉ DE LA VISION

L'énoncé de la vision concernant le village a été élaboré avec le conseil local de field au cours d'une série d'ateliers et d'études. On a tout fait pour qu'il reflète les idées et les aspirations des résidents de field ainsi que les intérêts de tous les canadiens auxquels ce parc est dédié.

Le village de Field s'efforcera de devenir un modèle de collectivité sécuritaire, auto-suffisante, axée sur la famille et respectueuse de l'importance écologique et culturelle que lui confère sa situation dans un parc national. On s'y préoccupera de la qualité de vie des résidents et de la satisfaction des visiteurs.

Les résidents seront fiers de partager leur coin de pays qui a pour particularité de se trouver dans le parc national Yoho, un site du patrimoine mondial. Les visiteurs feront connaissance avec les résidents et apprécieront avec eux la beauté tranquille de Field, village qui se fond dans le paysage naturel. Les résidents accepteront leur rôle de protecteurs du parc au profit des générations futures et consentiront à aider les visiteurs à mieux connaître l'histoire et la réalité actuelle du parc national Yoho. Les visiteurs et les résidents apprécieront la douceur

de vivre propre à Field et seront encouragés à découvrir le village à pied. Le village conservera le style et la dimension qui lui donnent son caractère de petit village de montagne. On s'efforcera de maintenir le plus possible l'intégrité du cadre naturel. Le village sera doté d'une architecture unique qui se traduira par un mélange éclectique de maisons et de petits bâtiments. Certains édifices patrimoniaux seront protégés, et le style des nouveaux édifices se conformera à des normes architecturales précises adaptées au milieu naturel.

Un ensemble de petites entreprises commerciales et d'entreprises établies à domicile satisferont les besoins de base des visiteurs et des résidents et offriront des produits et des services liés aux activités du parc national. Les propriétaires s'engageront à fournir des services personnalisés de qualité. Le village sera économiquement et socialement

viable, à l'intérieur de ses limites physiques, écologiques et culturelles.

Le village fournira des services récréatifs et éducatifs ainsi que des services communautaires essentiels qui encourageront les personnes de tous âges à visiter Field ou même à y résider. Il favorisera aussi le partage de services avec les collectivités voisines de Lake Louise et de Golden.

La collectivité protégera son patrimoine et s'efforcera de refléter les divers aspects de son passé : chemin de fer, exploitation forestière et minière et protection des ressources naturelles. Field sera avant tout un endroit qui témoigne des valeurs mises de l'avant dans les parcs nationaux et qui veille au bien-être des résidents et des visiteurs du parc.



PRINCIPES DIRECTEURS ET PARAMÈTRES DE CONCEPTION

Ces principes et paramètres constituent les fondements du *Plan communautaire*. Ils s'appliquent à tous les aménagements et guideront tous les responsables de l'application du plan.

À chaque principe directeur correspondent plusieurs paramètres de conception. Les paramètres permettent de mesurer point par point si les principes directeurs ont été appliqués avec succès. Tous les nouveaux développements, réaménagements et activités doivent se conformer aux principes et aux paramètres.

INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

Parcs Canada définit l'intégrité écologique comme étant l'état d'un écosystème dont la structure et les processus ne sont pas perturbés par des facteurs anthropiques et vont probablement se maintenir.

Principes directeurs

- L'intégrité écologique du parc national Yoho sera protégée.
- Les autorités du parc géreront son utilisation, l'hébergement et l'activité commerciale de façon à ce que l'intégrité écologique ne soit pas menacée.
- Principe de précaution : Les décisions en matière de développement devront être prudentes. Toute incertitude quant aux impacts du développement, tant dans la collectivité qu'en périphérie, particulièrement sur les déplacements de la faune, appellera la prudence en ce qui concerne les aménagements proposés dans le village.
- Il doit y avoir absence nette d'incidence environnementale négative sur les terrains adjacents. Les demandes d'exploitation de nouvelles entreprises et les propositions de développement ne seront considérées que s'il peut être démontré que ce principe est respecté.



LES ABORDS DE FIELD

Paramètres de conception

Les paramètres de conception suivants favoriseront le maintien de l'intégrité écologique et le développement durable dans le village.

Déplacements et habitat de la faune

Tous les aménagements devront être conçus de manière à conserver des couloirs fauniques et à protéger ou à améliorer l'habitat. Pour ce faire, on devra :

- localiser les édifices et les activités de manière à ce qu'ils n'entraînent pas les déplacements de la faune;
- veiller à ce que les animaux qui viennent dans le village puissent trouver une voie pour en sortir facilement;
- grouper les aménagements et utiliser des sites du village déjà perturbés.

Ressources en eau

Les actions suivantes contribueront à protéger la qualité de l'eau :

- assainir les sites contaminés et d'autres sources potentielles de pollution;
- maintenir une large bande de végétation le long de la Kicking Horse;
- maintenir l'efficacité du système de traitement des eaux usées.

Qualité de l'air

Pour améliorer la qualité de l'air, on devra :

- maintenir les émissions des locomotives de CP Rail au plus bas niveau possible;
- utiliser des poêles à bois plus efficaces et réduire l'utilisation de ces poêles, particulièrement durant les inversions de température.

Écosystèmes riverains

Pour améliorer les écosystèmes qui se trouvent le long de ses cours d'eau, la collectivité devra :

- favoriser la croissance de plantes indigènes sur les terres perturbées le long de la rivière Kicking Horse;
- stabiliser le lit du ruisseau Stephen et planter des arbres sur les berges de ce dernier;
- maintenir au minimum le nombre de routes le long des cours d'eau.

Végétation

Pour protéger les arbres, les arbustes et les communautés végétales indigènes, Field encouragera les actions suivantes :

- respecter la végétation existante dans tous les projets de réaménagement;
- utiliser des espèces indigènes pour toute nouvelle plantation;
- inciter les résidents à progressivement utiliser des espèces indigènes ou à planter des espèces exotiques qui ont une importance historique mais qui ne risquent pas d'envahir les zones de végétation indigène;
- dissuader les gens d'utiliser des herbicides et des pesticides;
- recourir à la lutte antiparasitaire intégrée sur toutes les terres publiques;
- donner priorité à l'extirpation des espèces non indigènes.

Conservation des ressources et gestion des déchets

Les actions suivantes favoriseront la conservation :

- imposer des mesures de base rentables de conservation de l'eau et de l'énergie pour tous les projets de développement;
- inciter toute la collectivité à recycler les déchets solides.

Absence nette d'incidence environnementale négative

Pour que ce principe soit respecté, on devra :

- veiller à ce que, dans le cadre de chaque projet, on applique toutes les mesures d'atténuation nécessaires, conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale;
- utiliser des indicateurs environnementaux et étudier les agresseurs environnementaux pour évaluer l'état de l'environnement dans la région. On recueillera des données de base et effectuera une surveillance périodique;
- veiller à ce que seuls des aménagements et des activités commerciales appropriés soient réalisés;
- veiller à ce que l'infrastructure puisse soutenir la croissance; au besoin, des améliorations devront être apportées aux installations existantes avant que de nouvelles mises en valeur ne soient réalisées;
- faire montre d'esprit d'initiative en matière de gestion environnementale.

Éducation et interprétation

Tous les commerçants doivent contribuer à sensibiliser les visiteurs du parc aux ressources naturelles et culturelles de la région en :

- informant les visiteurs sur la manière dont ils peuvent contribuer personnellement à la gérance environnementale et au maintien de l'intégrité écologique du parc national Yoho.

PROTECTION DES RESSOURCES CULTURELLES

L'intégrité du patrimoine culturel sera assurée dans la mesure où les ressources qui le constituent ne sont pas détériorées ou menacées, où les raisons de son importance sont bien communiquées au public et où les valeurs patrimoniales sont respectées par tous ceux dont les décisions ou les actions influent sur le site.

Principes directeurs

- On se préoccupera au premier chef de la protection de la valeur patrimoniale des bâtiments historiques importants et de leurs cadres. Parcs Canada protégera le patrimoine bâti ayant une importance nationale ou fédérale.
- La gérance des ressources patrimoniales sera encouragée.
- L'évolution de Field devra être comprise et respectée.
- La protection du caractère des groupes de bâtiments et du paysage aménagé environnant est aussi importante que la protection des propriétés elles-mêmes.
- On doit évaluer la nécessité d'adopter des mesures de protection des ressources archéologiques menacées par la mise en valeur.
- Les réaménagements, les altérations et les ajouts devront respecter les éléments qui définissent la valeur patrimoniale des diverses structures historiques et du village dans son ensemble.

ZONES DE PATRIMOINE CULTUREL

Le village est divisé en quatre zones de patrimoine culturel. On définit ici le caractère patrimonial de chaque zone en décrivant les éléments de son patrimoine bâti et de son cadre qui doivent être protégés. Ces zones sont établies selon la propriété des terrains et leur fonction.

Zone 1 : Terrain de CP Rail

Cette zone comprend le terrain traditionnellement utilisé pour les activités ferroviaires. Elle comprend aussi des sites présentant un intérêt historique et archéologique, et des sites ayant un potentiel commémoratif ou valeur de curiosités. Les éléments qui doivent être protégés dans cette zone sont les suivants :

- le château d'eau;
- la gare;
- le Telegraph Building;
- le site de l'ancienne rotonde de CP Rail.

Zone 2 : Secteur résidentiel de CP Rail

Cette zone est actuellement constituée de lots résidentiels loués par CP Rail. Son caractère rappelle celui de la zone résidentielle du parc adjacente. Le caractère patrimonial de cette zone découle d'une combinaison d'éléments de paysage et de groupes de structures. Les caractéristiques de cette zone sont les suivantes :

- constructions en bois en pièce sur pièce et à charpente de bois;
- garages à ossature en bois;
- parements en papier-brique, en stucco et en bois;

- clôtures;
- constructions de taille modeste.

Zone 3 : Secteur commercial/centre du village

Les installations commerciales, de services publics et éducatives de Field se trouvent dans cette zone, qui se divise en deux segments :

1. Un premier segment comprend des terrains qui relèvent de CP Rail et de Parcs Canada. Les éléments patrimoniaux de cette zone sont les suivants :

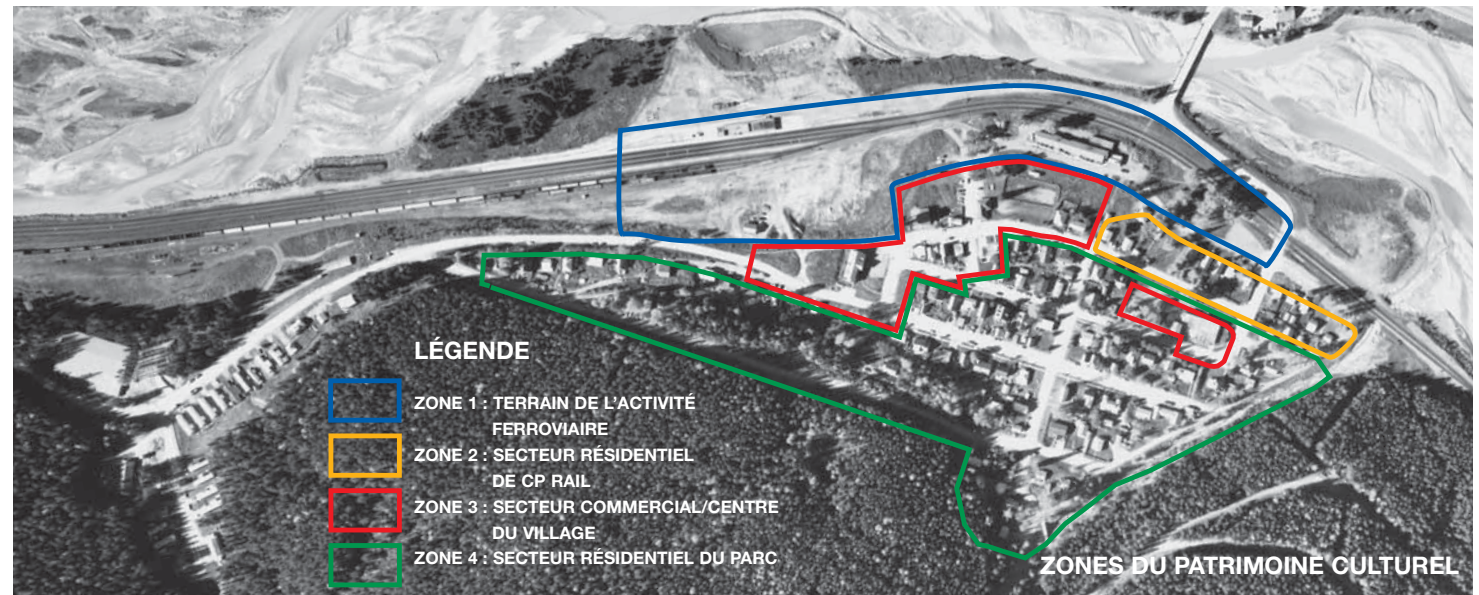
- bâtiments à charpente de bois de plain-pied et à un étage;
- bâtiments qui s'étendent jusqu'à la limite de propriété;
- parements en stucco et en bois;
- taille modeste;
- commerces à entrée individuelle; absence de rue piétonne intérieure.

2. Le deuxième segment est constitué par l'école et l'espace ouvert connexe.

Zone 4 : Secteur résidentiel du parc

Des édifices importants, des installations d'appui et les paysages environnants renforcent le caractère patrimonial de cette zone. Les éléments qui la caractérisent sont les suivants :

- maisons et garages à charpente en bois;
- parements en bois posés à l'horizontale et en stucco;
- architecture historique;
- habitations utilitaires conçues pour les travailleurs du chemin de fer;
- clôtures de pierre et de bois;
- murs de soutènement à revêtement de pierres;
- présence de bornes et de haies;
- porches;
- ornementation détaillée sur certaines maisons; fenêtres à vitres multiples, consoles, chevrons apparents, fer forgé;
- riche ornementation dans la pierre de certaines maisons et de leur clôture (p. ex., la résidence du directeur);
- terrains en pente.



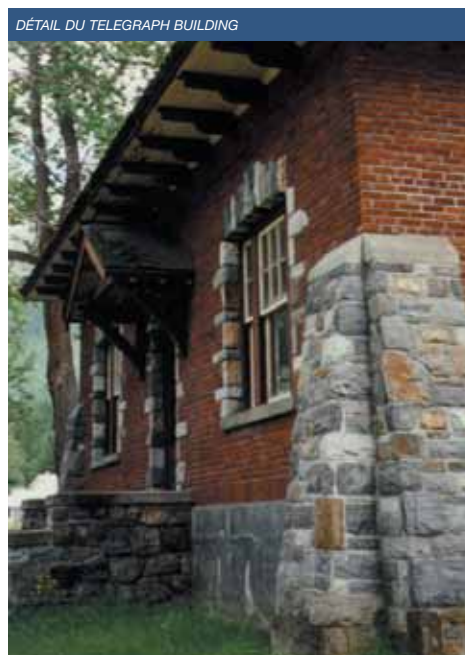
Paramètres de conception:

- considérer les valeurs patrimoniales et l'état des ressources culturelles dans toutes les recommandations en matière de protection;
- préserver toutes les structures désignées par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine et ce qui les entoure;
- préserver toutes les structures et tous les sites (selon leur état) qui sont hautement prioritaires pour Parcs Canada au chapitre de la conservation, ou qui contribuent au caractère patrimonial de la collectivité;
- protéger les groupes d'édifices qui accentuent le caractère patrimonial de la région, ainsi que leur cadre;
- veiller à ce que les aménagements réalisés près des structures patrimoniales respectent leur caractère et leur cadre;
- faire appel aux Énoncés de valeur patrimoniale du site quand vient le temps d'apporter des changements aux structures et autres éléments patrimoniaux;
- protéger le caractère hautement ferroviaire de la collectivité en sensibilisant les gens à l'importance du Canadien Pacifique dans l'histoire de Field et en présentant les ressources patrimoniales associées au chemin de fer;
- protéger la perspective sur la résidence du directeur, sur l'église St. Joseph et sur l'ancien poste de la GRC;
- veiller à ce que les changements apportés aux structures hautement prioritaires et aux installations d'appui de même qu'à leur cadre satisfassent aux dispositions du code de bonne pratique du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine;
- dans le cas des structures hautement prioritaires, ne considérer que des utilisations qui ont un impact minimal sur leur caractère patrimonial;
- veiller à ce que les auvents et l'affichage respectent le caractère patrimonial des bâtiments;
- les baux seront modifiés de façon à assurer la protection des structures prioritaires.

- Les nouveaux aménagements devront s'harmoniser aux édifices environnants et au milieu naturel.
- Le caractère du village devra refléter le fait que ce dernier se trouve dans un parc national. Les entreprises offriront des installations et des services qui aideront les visiteurs à apprécier les ressources naturelles et culturelles du parc.
- La collectivité et le parc soutiendront le tourisme patrimonial en offrant des activités éducatives et autres, des services et des informations appropriés.
- Les exigences en matière d'architecture et d'aménagement paysager établies dans le règlement sur l'utilisation des terrains s'appliqueront à TOUS les projets de construction.

Paramètres de conception:

- préserver un grand espace vert dans le village;
- protéger ou améliorer les perspectives importantes sur les éléments naturels et culturels;
- réduire au minimum les paysages entretenus et l'utilisation d'espèces exotiques;
- éliminer autant que possible la circulation dans les secteurs résidentiels;
- favoriser le déplacement des piétons dans les rues;



DÉTAIL DU TELEGRAPH BUILDING

CARACTÈRE ET ÉCHELLE

Principes directeurs

- Toutes les nouvelles constructions et les rénovations devront respecter le caractère historique et l'échelle des aménagements existants et devront épouser des critères traditionnels pour ce qui est de l'utilisation des terrains et de l'aménagement paysager.
- La beauté naturelle des lieux doit dominer; la localisation des bâtiments, leur style, leur échelle, leurs matériaux et les méthodes de construction devront refléter ce principe.

- planter des végétaux en formations d'allure naturelle et éviter les rangées d'arbres également espacés le long des rues;
- utiliser les volumes et les emplacements des bâtiments pour créer des espaces extérieurs bien définis;
- inciter les gens à parcourir le village à pied suivant un réseau continu de sentiers bien balisés, de trottoirs et de rues attrayantes;
- prévoir des espaces de stationnement adéquats, faciles à repérer;
- prévoir du stationnement sur les sites, dans la rue et dans de petits lots protégés par écran permettant d'accéder facilement au sein du village;
- exiger des entreprises qu'elles offrent des espaces de stationnement adéquats à leurs clients;
- tenir compte des contraintes liées au déneigement dans la conception des rues, des trottoirs et des espaces de stationnement;
- veiller à ce que les voies de circulation automobile soient bien indiquées et présentent une signalisation adéquate;
- offrir un accès facile aux édifices commerciaux, aux établissements publics et aux aménagements de voirie, nouveaux ou substantiellement rénovés;
- veiller à ce que les nouvelles résidences soient conformes au type de bâtiments existants en termes d'échelle, de style, de volume et de localisation sur le lot;
- veiller à ce que les trottoirs, les clôtures, les murs de soutènement et les autres éléments du paysage soient conformes au règlement sur l'utilisation des terrains;
- éclairer au minimum les rues, les passages, les stationnements, les édifices et l'affichage;
- utiliser un éclairage de faible intensité, de couleur naturelle et dirigé vers le bas;
- permettre l'établissement de petites boutiques avec entrée individuelle donnant sur la rue;
- fournir aux visiteurs ce dont ils ont besoin pour profiter du parc et ce qu'il faut pour satisfaire les besoins essentiels des résidents. Procurer des biens et des services qui sont en rapport avec le caractère du parc. Les visiteurs et les résidents se procureront les choses non essentielles qu'ils désirent à l'extérieur du parc;
- dans la mesure du possible, inciter les entreprises à aménager leurs locaux de manière à ce qu'ils s'harmonisent avec le cadre du parc national;
- appliquer le Processus d'examen des aménagements à tous les aménagements, et notamment aux activités de Parcs Canada.

SANTÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Parcs Canada et la collectivité souhaitent maintenir la santé sociale et économique du village, dans les limites de son cadre écologique et physique.

Principes directeurs

Pour atteindre ses objectifs sociaux et économiques, le village a besoin des éléments suivants:

- une base économique qui, grâce à la taxation (ou son équivalent), aux droits d'utilisation ou aux subventions, générera suffisamment de revenus pour compenser les coûts de fonctionnement et les coûts en capital que doit assumer le village;
- une population permanente suffisamment importante pour permettre la tenue de diverses activités sociales et culturelles essentielles et pour assurer un service adéquat aux visiteurs du parc;
- une aide pour assurer le bien-être de tous les résidents du village et des gens d'affaires;
- une aide pour soutenir les installations et activités éducatives locales;
- une saison d'ouverture qui s'étend sur toute l'année pour renforcer l'économie locale et attirer plus de résidents permanents dans la collectivité.

Paramètres de conception:

- inciter les entreprises et les établissements publics à demeurer ouverts toute l'année;
- permettre la construction de nouvelles résidences pour les personnes qui font la preuve qu'elles doivent résider sur place;
- encourager l'exploitation de divers services d'hébergement destinés à une clientèle aux revenus variés (p.ex., chambres simples chez les particuliers, maisonnettes pour touristes, hôtels, chambres d'hôtes avec petit déjeuner, petites auberges, etc.);
- donner la préférence aux petites pensions de famille;
- permettre diverses activités récréatives de base;
- maintenir un ratio approprié entre les installations commerciales et de services publics, d'une part, et les logements résidentiels, d'autre part;
- veiller à ce que l'infrastructure suive la construction.

CHAPITRE 5

STRATÉGIES MENANT À LA RÉALISATION DE LA VISION

APERÇU DU CONCEPT

UTILISATION DES TERRAINS

LIMITES EN MAITIÈRE DE NOUVEAUX
AMÉNAGEMENTS

LOGEMENT

*Résidentiel
Destiné aux visiteurs*

CONCEPTS DE SECTEUR

*L'entrée
Avenue Burgess
Avenue Kicking Horse et Avenue Stephen Est
Première Avenue
Deuxième Avenue
L'espace vert du village
Le centre du village
Avenue Stephen et Deuxième Avenue Ouest
Secteur à l'ouest des installations*

TERRAINS APPARTENANT À CP RAIL

STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER

TOURISME AXÉ SUR LE PATRIMOINE

ENTREPRISES À DOMICILE
ET AMÉNAGEMENTS APPROPRIÉS

ABSENCE NETTE D'INCIDENCE
ENVIRONNEMENTALE NÉGATIVE

GESTION DE L'EXPANSION

GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE



STRATÉGIES MENANT À LA RÉALISATION DE LA VISION

Le présent chapitre illustre l'incidence qu'auront les paramètres et les principes de conception sur le village et décrit les diverses stratégies qui seront adoptées pour réaliser les aménagements envisagés pour Field. Il expose notamment un concept global, un plan d'utilisation des terrains de même que certaines mesures particulières s'appliquant à divers secteurs du village.

APERÇU DU CONCEPT

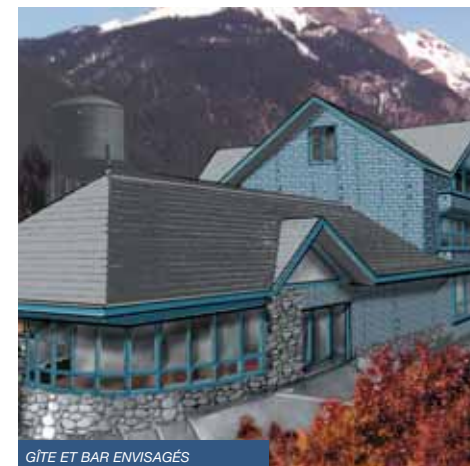
Le concept prévoit une augmentation relativement limitée du nombre de logements destinés aux visiteurs, de locaux à vocation commerciale et de logements résidentiels; il vise simultanément à maintenir l'intégrité écologique du parc et à préserver le caractère actuel du village. Il porte sur les principaux éléments suivants :

- Resserrement des limites du village par souci de préservation écologique. La superficie actuelle du village sera réduite d'environ 15,4 hectares (40 %). Environ 12 de ces 15,4 hectares ne se prêtent pas à l'aménagement (p. ex. zones riveraines et cours d'eau). Cette mesure permettra de protéger un important couloir régional emprunté par les animaux sauvages dans leurs déplacements et divers milieux riverains. Les secteurs retranchés du village seront remis en état.



MUSÉE DES SHALES DE BURGESS ENVISAGÉ

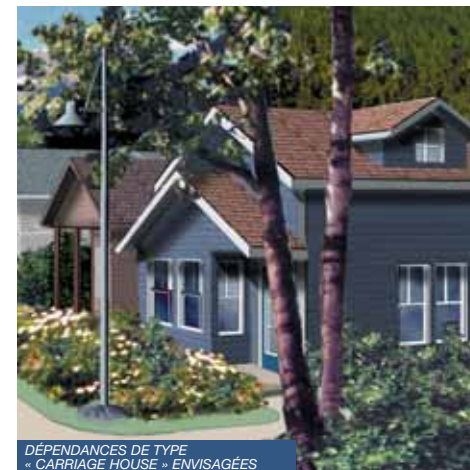
- Élimination du parc de maisons mobiles, des bâtiments et du centre récréatif inachevé, situés à l'extrémité ouest du village. Cette mesure facilitera les déplacements des animaux dans cet important couloir faunique.
- Imposition de limites strictes quant aux dimensions, à l'implantation et à l'apparence des nouveaux aménagements
- Équilibre entre les nouveaux commerces et logements destinés aux visiteurs et les logements résidentiels.
- Norme assurant la préservation de la valeur historique des bâtiments d'intérêt patrimonial.
- Répartition dans l'ensemble du village de petits logements pour les visiteurs.
- Accès au logement abordable par le biais de lots, de maisons jumelées, de dépendances de type « Carriage House » et de suites locatives situées dans des maisons unifamiliales, tous offerts à prix raisonnable.
- Libération d'un nombre limité de lots pour l'aménagement de nouveaux logements résidentiels.
- Nouvelle voie d'accès au village pour réduire la circulation dans les zones résidentielles.
- Locaux supplémentaires au centre du village pour le commerce au détail.
- Petit gîte de dix chambres, comprenant un restaurant et un bar.
- Aménagement d'une auberge de jeunesse.
- Aménagement de suites résidentielles à l'étage des nouveaux locaux commerciaux.
- Revitalisation du centre communautaire grâce à l'aménagement d'installations récréatives plurisaisonnnières adjacentes.
- Espace public ouvert. Une place aménagée au sein du village servira de point de convergence pour le secteur commercial. L'aménagement d'un espace vert permettra à Field de conserver un important espace libre et paysager.
- Embellissement de la principale rue commerciale.
- Établissement d'un site pour le musée des shales de Burgess et le centre de formation proposés.
- Définition des services de base et essentiels pour appuyer le tourisme patrimonial.
- Établissement d'un plan cadre visant à assurer l'absence nette d'incidence environnementale négative.
- Adoption d'une stratégie de gestion de l'expansion par étapes.



GÎTE ET BAR ENVISAGÉS

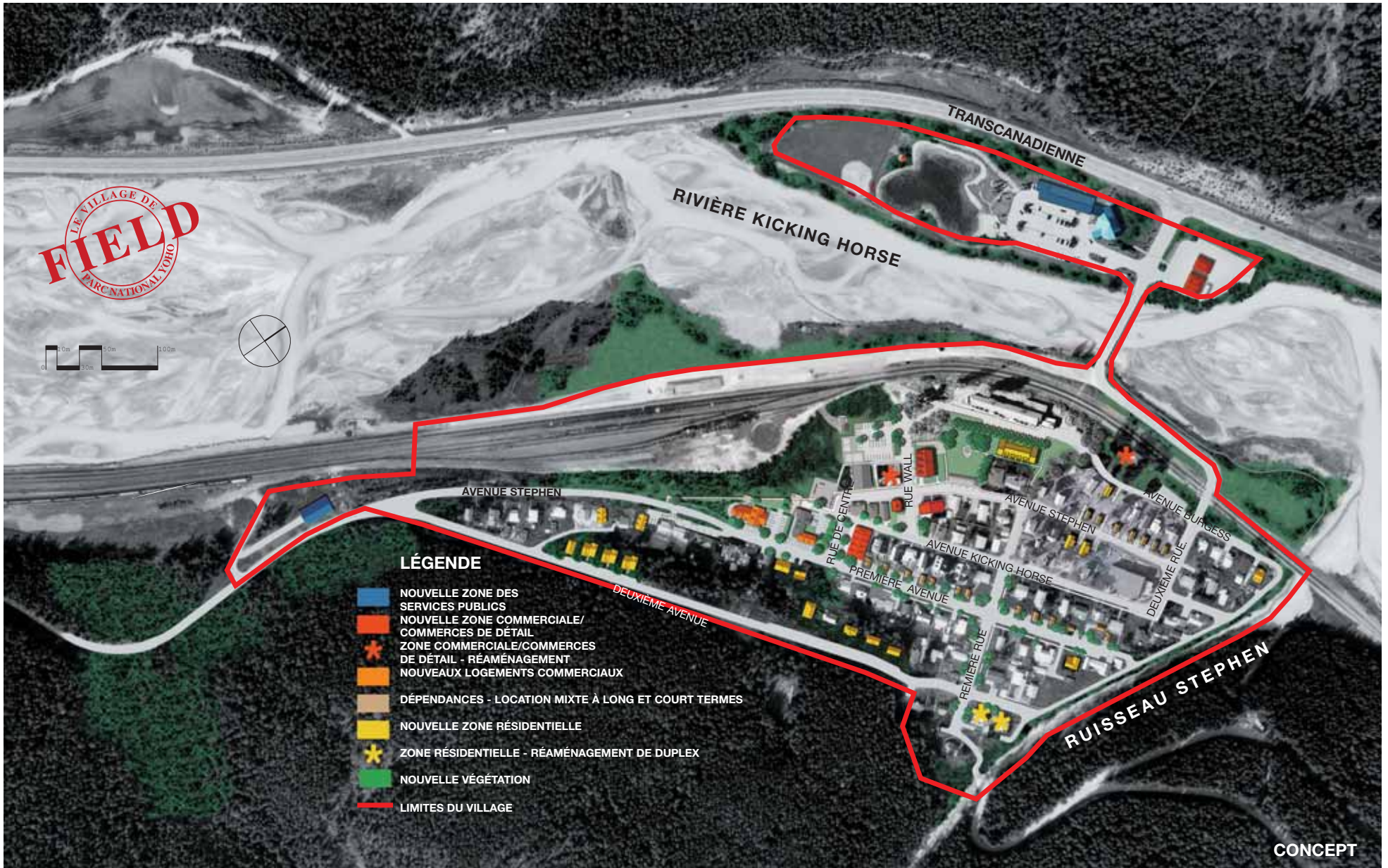


AMÉNAGEMENT COMMERCIAL ENVISAGÉ AVEC LOGEMENT À L'ÉTAGE POUR LES EMPLOYÉS



DÉPENDANCES DE TYPE « CARRIAGE HOUSE » ENVISAGÉES





UTILISATION DES TERRAINS

Les modifications prévues aux limites du village et au zonage des terrains prennent en compte plusieurs points, notamment :

- l'intégrité écologique du parc national Yoho;
- le bien-être socio-économique des résidents;
- la demande en matière de logements résidentiels supplémentaires, l'expansion limitée des aménagements commerciaux et la répartition équitable des retombées liées à l'augmentation modérée du nombre d'aménagements commerciaux;
- les besoins en matière d'installations publiques et récréatives, telles le musée des shales de Burgess et le centre de formation proposés, les modifications apportées aux installations récréatives et la possibilité d'établir une installation (ou bâtiment) scolaire de plus petite taille.

Le plan d'utilisation des terrains illustre le nouveau zonage, et la section qui suit en donne un bref aperçu.

LES LIMITES DU VILLAGE ET LE PARC DE MAISONS MOBILES

Pour protéger le couloir de déplacement des animaux sauvages, il faudra :

- enlever les maisons mobiles et les bâtiments situés à l'extrémité ouest du village;
- replanter des végétaux indigènes;
- interdire les nouveaux aménagements au sud de la Deuxième Avenue;
- ramener les limites du village à l'emprise de la Deuxième Avenue.

Pour protéger les milieux riverains contre d'éventuels aménagements, on devra les exclure des limites du village.

RÉSERVE NATURELLE

En raison de leur fragilité écologique et de leur valeur esthétique, les terrains décrits ci-après ne pourront faire l'objet d'aucun aménagement. Bien que l'on pourra s'adonner à des loisirs passifs sur ces terrains, seuls des sentiers pourront y être aménagés.

- îlot 5 : lot 15
- îlot 6 : lots 1 à 8 (ne se prêtent pas à l'aménagement)
- zone longeant le ruisseau Stephen
- les terrains en pente au-delà de la gare de triage et ceux adjacents à l'avenue Stephen ouest, en direction de l'aire naturelle.
- îlot 5 : lot 22
- îlot 4 : lot 8

PARC RÉCRÉATIF / PUBLIC

Les terrains ci-dessous sont destinés à des usages récréatifs et peuvent faire l'objet d'un certain aménagement :

- la place du village adjacente au centre communautaire dans la rue du Centre
- le terrain adjacent au centre communautaire
- la zone située à l'ouest du centre d'accueil des visiteurs
- la quasi totalité de la zone située au nord de l'avenue Burgess
- la zone à l'est de la rue Wall et de l'administration du parc
- le parc entourant le Telegraph Building
- îlot 8 : lot 15a
- îlot 9 : lot 9b (si le site de l'école est converti en lots résidentiels)

ZONE COMMERCIALE

Hôtel

L'hôtel Kicking Horse Inn est situé dans cette zone :

- îlot 3 : lot 7

Gîte

Ce terrain est situé dans une zone réservée aux installations d'hébergement commercial offrant de 5 à 10 chambres. Le gîte comprendra un restaurant, un petit bar et au moins trois chambres réservées au personnel.

- îlot 3 : lots 8.

Auberge

L'auberge est incluse dans cette zone.

ZONE DES COMMERCE DE DÉTAIL

Cette zone regroupe les établissements commerciaux qui assurent des services essentiels et de base aux habitants de Field et aux visiteurs.



PARC DE MAISONS MOBILES

- îlot 8 : lots 7 à 9 et 16 - pour une zone commerciale mieux définie
- îlot 2 : lots 7A et 7B
- Centre administratif de Parcs Canada
- Ancien bâtiment de la GRC
- Nouvelle station-service (site Yoho Brothers)
- le Telegraph Building et aire de stationnement.

ZONE DES SERVICES PUBLICS

Les établissements assurant des services gouvernementaux et communautaires sont situés dans cette zone. Elle comprend le musée des shales de Burgess et le centre de formation proposés :

- le zonage du lot de l'école actuelle est désigné « services publics », mais ce lot pourrait également être envisagé pour l'aménagement du centre de formation et de résidences
- l'église St. Joseph
- le centre communautaire et aire de stationnement/terrains de sport adjacents.

ZONE DU CHEMIN DE FER ET DES INSTALLATIONS D'UTILITÉS

Cette zone comprendra le chemin de fer et les installations d'utilités publiques et a pour but de réglementer l'aménagement et l'exploitation de ces installations au profit des habitants de Field:

- la gare de triage en service de CP Rail
- l'installation de traitement des eaux usées.

ZONE RÉSIDENTIELLE

Maisons unifamiliales

Cette zone englobera la plupart des lots résidentiels existants. On y prévoit également les aménagements suivants :

- aménagement résidentiel de faible densité, sous forme de maisons unifamiliales isolées

- une suite locative par maison, jusqu'à un maximum de 40 suites dans l'ensemble du village. Vingt d'entre elles pourraient être louées à la nuitée aux visiteurs.

Maisons unifamiliales et dépendances pour hôtes/à louer (de type « Carriage House »)

Cette zone est établie en vue de l'aménagement de logements supplémentaires dans des bâtiments distincts, ce qui permettra d'enjoliver la partie arrière des lots qui s'étendent entre deux rues. En tout, on autorisera l'établissement de 20 bâtiments annexes (dépendances), 10 étant réservés aux résidents locataires à long terme et 10 aux hôtes de passage :

- îlot 1 : lots 1 à 5, lot 7
- îlot 2 : lots 1 à 6
- lots 6 à 12 appartenant à CP Rail.

L'aménagement de dépendances sur d'autres lots pourrait également être autorisé, pourvu que l'on satisfasse aux exigences associées à ces lots.

Duplex

Cette zone permet l'ajout de logements supplémentaires sans pour autant modifier le caractère résidentiel de faible densité du village :

- îlot 4 : lots 3, îlot 10a et 10b
- îlot 5 : lot 12
- îlot 6 : lots 9a et 9b; îlot 10a et 10b; îlot 12a et 12b (1 duplex sur les deux lots)
- îlot 7 : lot 10a et 10b
- îlot 8 : lot 13a, 13b
- îlot 9 : lot 5, lot 15
- îlot 12 : lots 1 et 2.

Habitations multifamiliales

Des immeubles d'habitation de densité moyenne pourront être aménagés dans un secteur précis de cette zone, près de l'espace public du village.

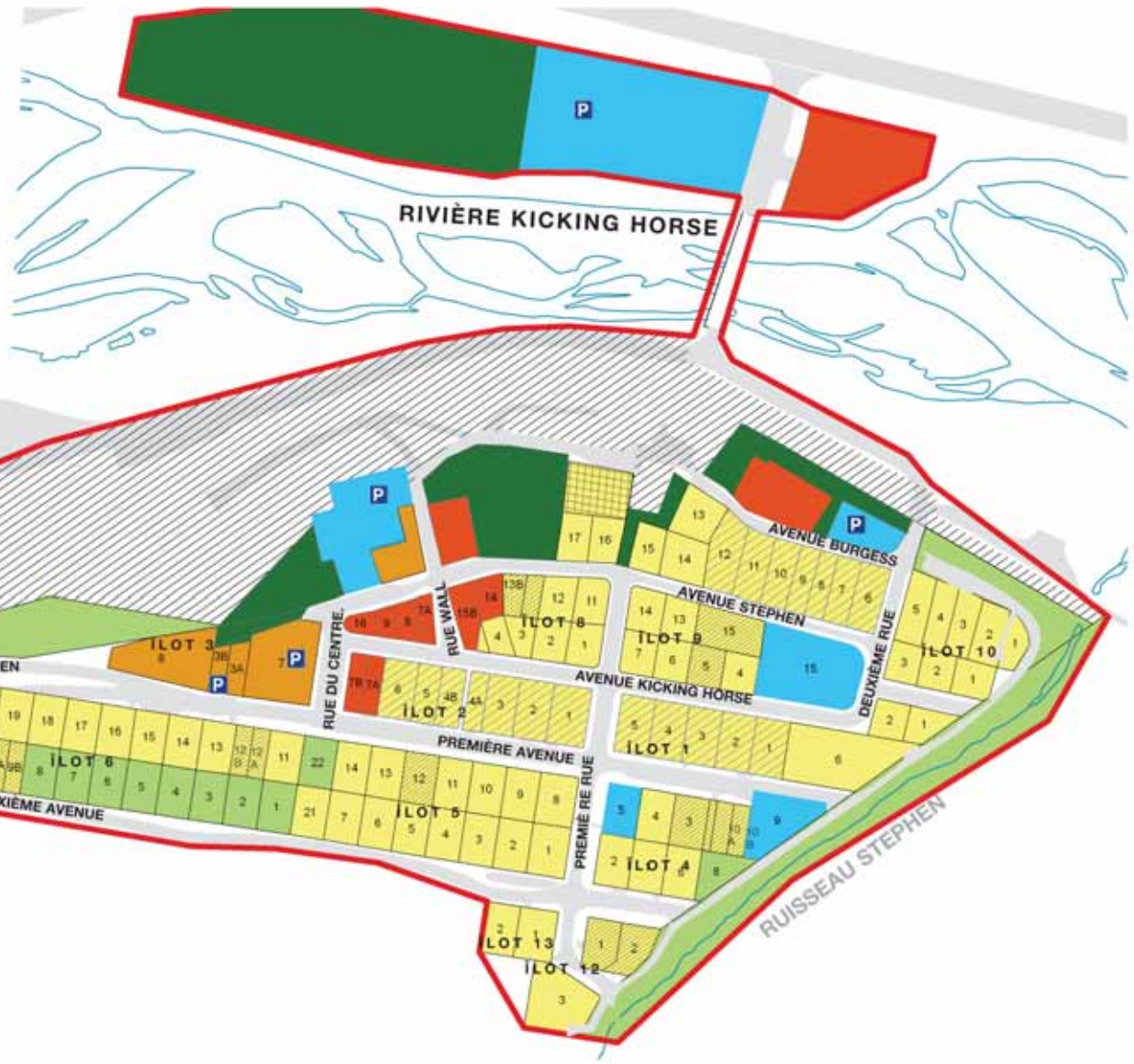
CONTRÔLE DE L'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ (CAD)

La désignation CAD, qui s'applique à certains terrains situés dans les zones commerciale et des services publics, vise à assurer la gestion rigoureuse de l'aménagement des sites de prestige ou fragiles.

LÉGENDE

-  MAISONS UNIFAMILIALES
-  MAISONS UNIFAMILIALES ET DÉPENDANCES POUR HÔTES/A LOUER
-  DUPLEX
-  HABITATIONS MULTIFAMILIALES
-  HÉBERGEMENT COMMERCIAL
COMMERCES DE DÉTAIL/AUTRES
-  LOCAUX COMMERCIAUX
-  ZONE DES SERVICES PUBLICS
-  INFRASTRUCTURES DES UTILITÉS
-  ACTIVITÉS DE CP RAIL
-  PARC RÉCRÉATIF/PUBLIC
-  RÉSERVE NATURELLE
-  STATIONNEMENT

Note : La description de l'utilisation de certains terrains précis appartenant à CP Rail tient compte du fait que l'utilisation future de ces terrains dépend entièrement des besoins opérationnels de CP Rail.



PLAN D'UTILISATION DES TERRAINS

LIMITES EN MATIÈRE DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

On limitera le nombre des nouveaux aménagements qui seront réalisés dans le village de Field. Le tableau de droite donne un aperçu du nombre total des aménagements qui seront effectués si tous les aspects du présent plan sont mis en oeuvre. Les chiffres indiqués constituent des limites qu'on ne pourra dépasser et qui sont établies en fonction:

- du *Plan de gestion du parc* et des Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada;
- de la demande en matière de nouveaux aménagements résidentiels et commerciaux;
- du rapport qui existe entre une activité commerciale accrue et les besoins en matière de logement;
- des répercussions de l'expansion sur le caractère du village, l'infrastructure, la vie socio-économique de la collectivité et l'intégrité écologique;
- de la volonté du public de limiter les aménagements dans les parcs nationaux.

LIMITES ENVISAGÉES EN MATIÈRE D'EXPANSION

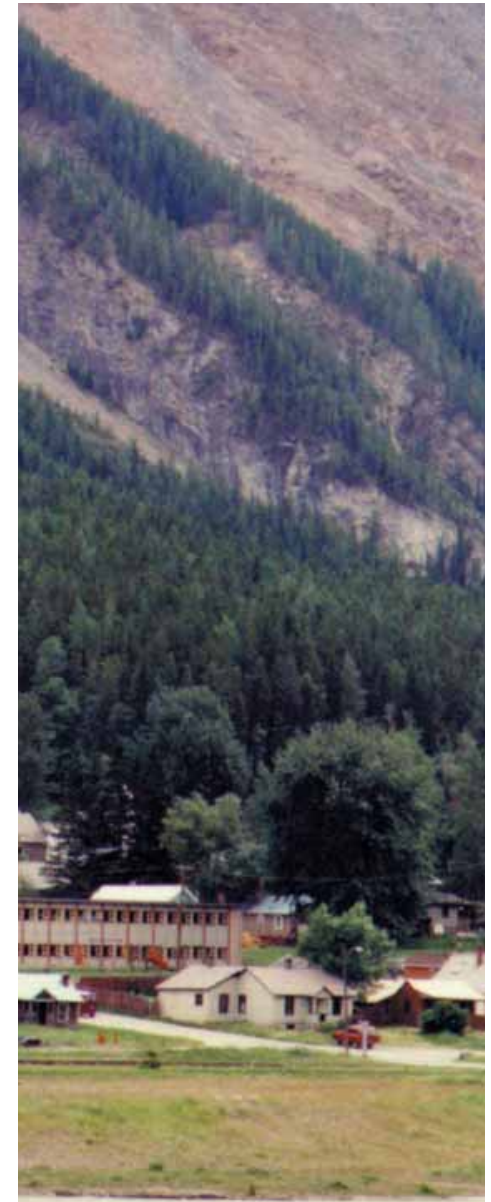
	Situation actuelle		Changement proposé		Total envisagé	
	Nombre d'unités	Nombre de résidents	Nombre d'unités	Nombre de résidents	Nombre d'unités	Nombre de résidents
Logement	120	300	+45	+125	165	425
	Nombre de chambres	Visiteurs/nuit	Nombre de chambres	Visiteurs/nuit	Nombre de chambres	Visiteurs/nuit
Hébergement des visiteurs	32	80	+61	+175	93	255
	Nombre de chambres	Occupants/nuit	Nombre de chambres	Occupants/nuit	Nombre de chambres	Occupants/nuit
Hébergement dans zone des services publics	55	55	+15	+30	70	85
	Nombre de points de vente	Superficie en m ²	Nombre de points de vente	Superficie en m ²	Nombre de points de vente	Superficie en m ²
Locaux commerciaux/commerces de détail	9	1,350	+11	+1,420	20	2,770

Note:

Les aménagements commerciaux existants totalisent 2 025 m². Les nouveaux aménagements commerciaux associés à l'expansion indiquée ci-dessus totalisent 3 030 m². Ils comprennent les locaux commerciaux/commerces de détail (1 420 m²) de même que les unités d'hébergement des visiteurs dans l'auberge proposée, le gîte et l'agrandissement de l'hôtel (1 610 m²). Le total de l'expansion commerciale future sera de 5 055 m² si tous les aspects du plan sont réalisés.

DÉFINITIONS

UNITÉ DE LOGEMENT	Une suite locative, une dépendance de type « Carriage House », l'un des logements d'un duplex, une maison unifamiliale, un appartement réservé au personnel, une maison mobile, etc.
HÉBERGEMENT DES VISITEURS	Dépendances, suites locatives, chambres d'hôtel, chambres dans le gîte, chambres dans auberge, etc.
HÉBERGEMENT DANS LA ZONE DES SERVICES PUBLICS	Pavillon-dortoir de CP Rail, centre de formation sur les shales de Burgess proposé.
ESPACE COMMERCIAL/COMMERCE DE DÉTAIL	Commerces de détail, restaurants, etc.



FORTES PENTES À L'ARRIÈRE-PLAN DE FIELD

LOGEMENT

Objectifs

Prévoir des logements résidentiels supplémentaires pour les gens ayant un besoin manifeste de résider à Field.

Préserver le caractère résidentiel de Field.

Favoriser la répartition de nouvelles possibilités économiques dans l'ensemble de la collectivité.

Prévoir pour les visiteurs divers types d'hébergement qui tiennent compte du caractère résidentiel et des proportions modestes du village.

Veiller à ce que le personnel dispose de logements adéquats.

Réalisation

1. Libérer de nouveaux lots en vue de l'aménagement de logements résidentiels.
2. Accroître le nombre de suites aménagées dans les résidences privées.
3. Aménager à l'étage de tous les nouveaux commerces de vente au détail des logements qui seront réservés aux employés.
4. Convertir certains garages en dépendances de type « Carriage House ». Modifier certaines dispositions administratives dans le but de faciliter cette conversion.
5. Veiller à ce que les résidents disposent d'aires de stationnement adéquates.
6. Accroître le nombre de chambres d'hôtel et de suites aménagées à l'intention des visiteurs dans les résidences privées.
7. Permettre la construction d'un nouveau gîte et d'une nouvelle auberge.

PRÉCÉDENTS ARCHITECTURAUX ORIENTANT L'AMÉNAGEMENT RÉSIDENTIEL



LOGEMENT RÉSIDENTIEL

Field est essentiellement une agglomération résidentielle composée de maisons unifamiliales modestes et aux styles architecturaux variés. De réalisation soignée et construites en bois, la plupart des maisons de Field sont en bon état. Nombre d'entre elles sont implantées dans un paysage rendu à maturité et constituent d'excellents exemples de styles architecturaux historiques.

Le présent plan vise à préserver et à mettre en valeur le cachet actuel des zones résidentielles du village et accorde une importance particulière aux proportions, aux éléments architecturaux, au style et aux détails :

- en limitant à deux étages la hauteur des bâtiments résidentiels, à 180 m² (1 950 pi²) la superficie des maisons unifamiliales isolées et à 150 m² (1 600 pi²) la superficie de chacun des logements d'un duplex;
- en utilisant la distance qui sépare actuellement les bâtiments et celle comprise entre les maisons et la rue comme guide pour la construction de nouvelles maisons;
- en incorporant dans la conception des nouvelles résidences les styles architecturaux classiques des habitations du village illustrées sur cette page;
- en faisant appel à des matériaux naturels et appropriés du point de vue historique, comme la pierre, les parements en bois et les bardeaux sciés.

Le règlement sur l'utilisation des terrains fournira une orientation ainsi que des diagrammes utiles en ce qui concerne les principaux éléments architecturaux à incorporer aux résidences, la taille et l'implantation des bâtiments, les aires de stationnement et les utilisations admises.

Une offre adéquate de logements abordables est essentielle au bien-être socio-économique du village. À l'heure actuelle, les logements disponibles ne sont pas assez nombreux pour répondre à la demande. Bien que tous les efforts aient été déployés pour trouver des sites de construction convenables, ces derniers sont actuellement en nombre insuffisant. Par conséquent, il faudra accroître la densité de construction.

Les mesures qui suivent ont pour but de répondre à la demande en nouveaux logements de même qu'aux besoins des personnes qui seront délogées suite à l'enlèvement des résidences à l'extrémité ouest du village.

LIBÉRER DE NOUVEAUX LOTS

Ce plan donne un aperçu des lots qui seront éventuellement libérés en vue de la construction de logements résidentiels.

TERRAINS APPARTENANT À PARCS CANADA

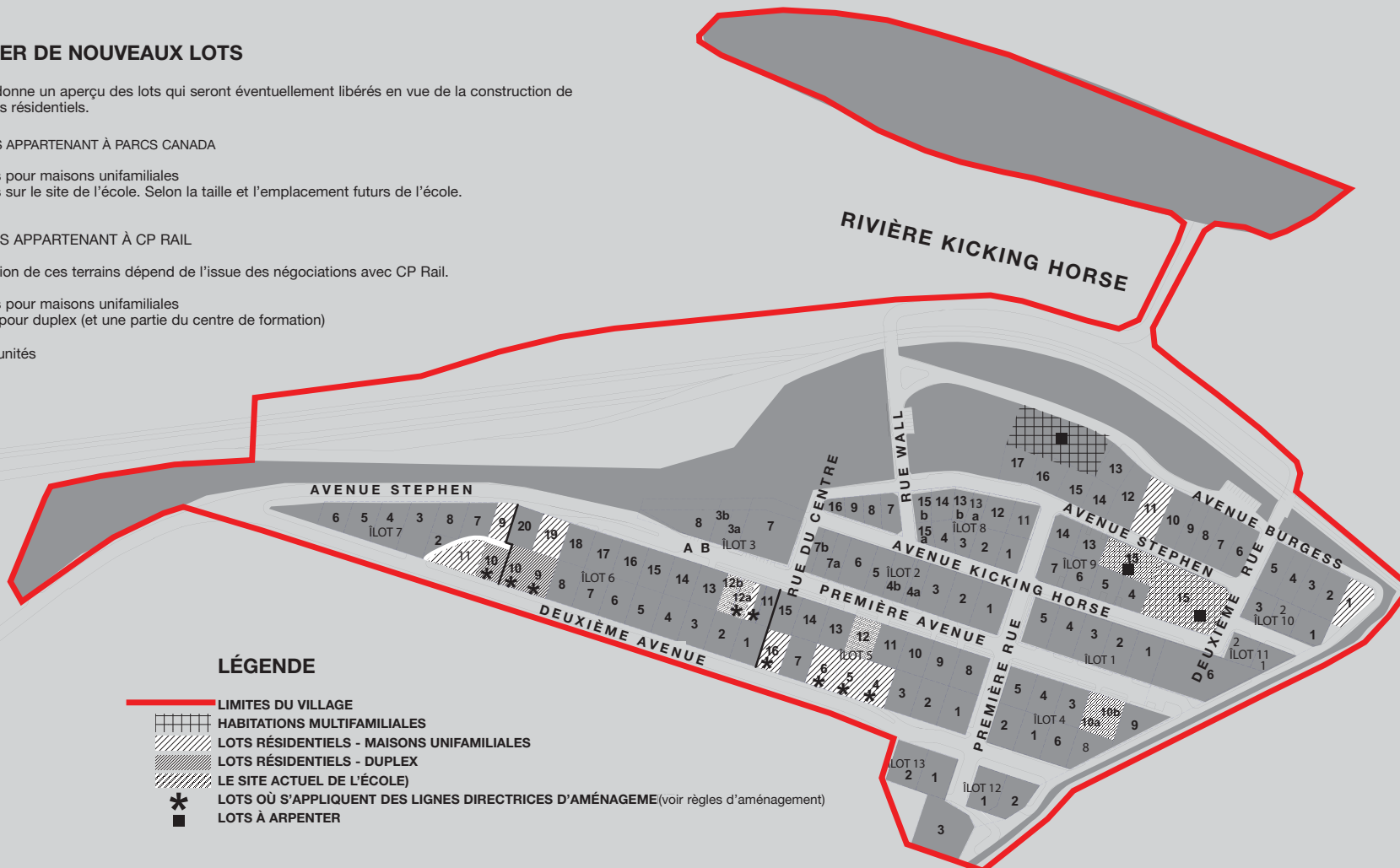
- 9 lots pour maisons unifamiliales
- 7 lots sur le site de l'école. Selon la taille et l'emplacement futurs de l'école.

TERRAINS APPARTENANT À CP RAIL

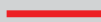






La libération de ces terrains dépend de l'issue des négociations avec CP Rail.

- 2 lots pour maisons unifamiliales
- 1 lot pour duplex (et une partie du centre de formation)

Total : 4 unités



LÉGENDE

-  LIMITES DU VILLAGE
-  HABITATIONS MULTIFAMILIALES
-  LOTS RÉSIDENTIELS - MAISONS UNIFAMILIALES
-  LOTS RÉSIDENTIELS - DUPLEX
-  LE SITE ACTUEL DE L'ÉCOLE)
-  LOTS OÙ S'APPLIQUENT DES LIGNES DIRECTRICES D'AMÉNAGEMENT (voir règles d'aménagement)
-  LOTS À ARPENTER



NOUVEAUX LOTS RÉSIDENTIELS ENVISAGÉS



SITES POTENTIELS POUR L'AMÉNAGEMENT DES DÉPENDANCES

Permettre l'aménagement d'un plus grand nombre de suites

Field compte actuellement 14 suites réparties dans des résidences privées. Huit de ces suites sont louées à long terme à des résidents du village, les six autres sont réservées aux visiteurs. L'ajout de quatre suites locatives pour les visiteurs a récemment été approuvé, mais ces dernières ne sont pas encore prêtes à accueillir des visiteurs. Le présent plan prévoit faire passer le nombre total de suites à 40. Vingt de ces suites pourront loger des résidents à long terme, tandis que les 20 autres pourront accueillir les visiteurs pour la nuit.

En ce qui concerne les suites résidentielles, le nombre moyen d'occupants par unité est établi à 2,2, pour un total de 44 résidents, tandis que pour les suites destinées aux visiteurs, ce nombre est fixé à 2,5, pour un total de 50 visiteurs. La superficie des suites variera entre 35 m² (360 pi²) et 62 m² (670 pi²).

Tous les nouveaux bâtiments à vocation commerciale comprendront des suites résidentielles à l'étage.



SITE EXISTANT POUR L'AMÉNAGEMENT DES DÉPENDANCES PROPOSÉES



AMÉNAGEMENT DES DÉPENDANCES PROPOSÉES

Aménager des dépendances de type « Carriage House »

En plus d'offrir des logements aux habitants de Field et aux visiteurs, le remplacement de certains garages par des dépendances de type « Carriage House » permettra d'enjoliver considérablement les rues du village. Cela vaut particulièrement pour certains tronçons de l'avenue Stephen et de la Première Avenue où l'un des côtés de l'artère qu'elles constituent ressemble à une ruelle avec des aires de remisage, des garages et des arrières-cours.

De dimension semblable à celle des plus gros garages qu'elles remplaceront, les dépendances donneront à la rue une apparence plus soignée. Généralement construites en bois, selon des techniques simples, elles respecteront aussi bien le caractère des environs que le cachet de la maison située sur le même lot. Des porches, inspirés des ouvrages historiques et récents que l'on retrouve actuellement dans le village, rehausseront la beauté de l'endroit. La construction des dépendances se concentrera principalement le long de l'avenue Stephen et de la Première Avenue.

La construction de dépendances sera permise sur les sites désignés pourvu que :

- la maison occupée par un locataire ne comprenne pas déjà une suite (à l'exception des îlots 1 et 2);
- le nombre total de personnes habitant la résidence principale et la dépendance ne soit pas supérieur au nombre d'occupants permis pour le lot;
- la superficie de la dépendance se situe entre
- 35 m² (360 pi²) et 62 m² (670 pi²);
- le bâtiment compte au plus un niveau et demi;
- le bâtiment n'ait pas plus de 2 chambres à coucher;
- la dépendance remplace un garage et ne soit pas simplement construite en annexe de ce dernier;
- la superficie du lot soit assez grande pour satisfaire aux exigences de reculement et aux autres exigences d'aménagement du site visé, p. ex. les lots présentant une forte pente, où l'aire aménageable est restreinte, peuvent ne pas convenir à la construction de dépendances;
- les véhicules puissent y accéder directement;
- toutes les exigences en matière de stationnement soient respectées.

Le village ne comptera pas plus de 20 dépendances. Dix d'entre elles seront destinées aux résidents locataires à long terme et les dix autres aux visiteurs. Le nombre moyen d'occupants par dépendance sera le même que pour les suites aménagées dans les demeures.



DÉPENDANCES PROPOSÉES

Logement des employés

Environ 20 % des résidents de Field travaillent à Lake Louise. Au fur et à mesure que de nouvelles possibilités d'emploi émergeront à Field, et que Lake Louise réglera son problème de pénurie de logement, on estime que la plupart des employés des nouveaux établissements commerciaux seront issus de la population actuelle de Field. Les impératifs suivants ont pour but d'assurer de bonnes conditions de logement à ces employés:

- l'aménagement des bâtiments à vocation commerciale et des services publics ne pourra être entrepris tant que le personnel ne disposera pas de logements convenables;

- les commerçants et les exploitants des établissements de services publics doivent prouver, et ce annuellement, que leurs employés ont accès à des logements adéquats;
- les logements destinés aux employés accueilleront principalement des personnes qui travaillent à Field.

Stationnement résidentiel

Les impératifs suivants s'appliquent au stationnement résidentiel:

- les lots résidentiels doivent généralement compter deux places de stationnement;
- on pourra prévoir une place de stationnement supplémentaire dans la rue pour les occupants des suites ou des dépendances, pourvu que cela n'ait aucune incidence sur les autres impératifs établis pour le secteur;
- les occupants des nouveaux logements situés dans la Deuxième Avenue peuvent stationner leur véhicule dans les aires de stationnement aménagées le long de cette artère. Les promoteurs seront chargés d'aménager ces aires.

HÉBERGEMENT DES VISITEURS

Le présent plan propose plusieurs types de logements pour les visiteurs. Tous les calculs d'occupation sont effectués en fonction d'une moyenne de 2,5 personnes par chambre, par nuit. On doit par conséquent s'assurer que le nombre de visiteurs ne dépasse pas la capacité du système de traitement des eaux usées ou les limites en matière d'expansion.

Hôtel (*plus de 10 chambres*)

Le nombre de chambres de cette catégorie d'hébergement passera de 14 à 22, ce qui permettra d'accueillir un maximum de 55 visiteurs par nuit.

Gîte (*de 4 à 10 chambres*)

Il n'existe actuellement aucune installation d'hébergement de ce type à Field. Le présent plan propose la construction d'un nouveau gîte capable d'accueillir un total de 25 visiteurs par nuit dans environ 10 chambres.

Hébergement chez des particuliers

1. Suites pour plusieurs personnes

Présentes installations : 4 unités comprenant 12 chambres
Installations proposées : 1 unité comprenant 4 chambres
Total : 5 unités comprenant 16 chambres pour un total de 40 visiteurs par nuit

2. Suites individuelles

Présentes installations: 6 suites
Installations approuvées : 4 suites (aménagement en cours)
Installations proposées : 10 suites
Total : 20 suites pour un maximum de 50 visiteurs par nuit

3. Dépendances de type « Carriage House »

Le village de Field ne compte actuellement aucune maison de ce type. L'ajout de 10 dépendances louées à la nuit permettra d'accueillir 25 visiteurs.



Gestion des suites, dépendances et logements chez les particuliers

Ces logements auront une incidence majeure sur la qualité de vie des propriétaires d'habitation et des voisins de même que sur la satisfaction des visiteurs qui passent la nuit à Field. Par conséquent, des règles et des normes strictes s'appliqueront à ce type de logements :

- en consultation avec la collectivité, Parcs Canada émettra des permis pour l'exploitation commerciale des logements destinés aux visiteurs et des suites résidentielles;
- des inspections annuelles seront effectuées pour assurer le respect des normes d'aménagement; le renouvellement des permis sera fonction des résultats de ces inspections;
- l'octroi de permis aura pour effet de contrôler la répartition des suites, des dépendances et des logements destinés aux visiteurs;

- l'examen annuel des politiques régissant ce type de logements permettra d'évaluer l'incidence de ces derniers sur le caractère, l'infrastructure et le tissu social de la collectivité et de définir les modifications qui s'imposent;
- les demandes de permis et de renouvellement seront affichées pendant au moins deux semaines pour donner le temps aux habitants de Field d'exprimer leurs préoccupations;
- l'introduction des permis se fera progressivement (voir section Gestion de l'expansion);
- les suites individuelles et les dépendances pourront être des unités autonomes ou des chambres d'hôtes avec petit déjeuner;
- tous les impératifs associés à l'aménagement et à l'utilisation des terrains (p. ex. stationnement, marges de reculement, etc.) décrits dans le règlement d'utilisation des terrains s'appliqueront à ce type de logements;
- les suites et les dépendances devront compter au plus 2 chambres à coucher, une cuisine, une salle de bains et une aire commune;
- les suites aménagées dans des maisons occupées par des personnes ayant une obligation de résidence (« résident admissible ») dans le parc, ou les dépendances se trouvant sur le même lot que ces maisons, sont considérées comme logements d'usage secondaire;
- sauf dans le cas de l'îlot 2, les suites devraient généralement être réparties dans l'ensemble de la collectivité et ne pas être concentrées en un endroit, de manière à éviter toute incidence négative sur le caractère résidentiel, l'utilisation des terrains et la satisfaction des usagers;
- certains bâtiments résidentiels, exploités de manière à accueillir plusieurs personnes, sont aujourd'hui de trop grande dimension. Les nouvelles exploitations devront respecter des règles strictes pour assurer le respect des dimensions.



Application de la règle du résident admissible (ayant une obligation de résidence)

La notion de « résident admissible », apparue dans les années 60, avait pour objectif de s'assurer que les terrains résidentiels situés dans les parcs nationaux sont occupés par des personnes obligées de résider dans un parc en raison de leur emploi. À Field, l'inobservation de cette règle n'est pas tellement préoccupante pour l'instant. Mais pour certaines collectivités d'autres parcs nationaux, le non-respect de la règle du résident admissible pose un problème, lequel pourrait également prendre de l'ampleur à Field. Pour remédier à ce problème, Parcs Canada :

- modifiera ses règlements de manière à ce que des mesures puissent être prises contre les locataires qui contreviennent aux règlements établis pour les parcs nationaux;
- instaurera des pratiques administratives selon lesquelles on exigera des déclarations sous serment et des modifications aux baux;
- mettra en place un programme d'information publique ayant pour but de renseigner la population sur la règle du résident admissible et les mesures qui sont prises contre les contrevenants;
- procédera, tous les 5 ans, à une vérification au hasard des baux d'habitation.

Ces mesures seront prises pour que tous ceux qui ont besoin des nouveaux aménagements résidentiels puissent en bénéficier.

CONCEPT DE SECTEUR

L'ENTRÉE

(site du centre d'accueil et du musée des shales de Burgess proposé)

État actuel

Le centre d'accueil fournit aux visiteurs des renseignements sur le parc national Yoho et la région environnante ainsi que quelques informations sur les gisements fossilifères des shales de Burgess. Entouré de terrains de stationnement peu paysagers, le bâtiment a une apparence quelque peu démodée. L'été, le centre est achalandé, mais il est peu fréquenté le reste de l'année. Il est visible à la fois de la Transcanadienne et du village.

1. La vue de l'aire de stationnement depuis la route devrait être améliorée.
2. D'éventuelles améliorations à la Transcanadienne pourraient avoir une incidence sur le site. Les aménagements doivent respecter les marges actuelles de reculement.
3. Le site est le meilleur emplacement possible pour le musée proposé.
4. Le terrain de balle, le terrain de jeux et l'étang utilisés pour la baignade sont d'importantes installations récréatives et devraient rester en place.
5. La bande de végétation longeant la rivière Kicking Horse est très étroite, en particulier à côté des aires de stationnement.
6. Le site Yoho Brothers, où une station-service a déjà été exploitée, pourrait être contaminé.
7. Certaines aires très utilisées ont besoin d'être remises en état.
8. Le poste de vidange des eaux usées occupe un espace dont on aurait besoin pour le stationnement.



Le panneau à l'entrée du village et le pont enjambant la rivière Kicking Horse illustrent bien le style recherché pour le village.

P1



Le terrain de jeux et l'étang pour la baignade sont beaucoup fréquentés par les habitants de Field et les visiteurs.

P2



Vue peu esthétique du stationnement depuis la Transcanadienne

P3



Un écran supplémentaire doit être prévu pour isoler les vastes stationnements.

P4



Réalisation

1. Remplacer le bâtiment Yoho Brothers et la résidence actuelle par une nouvelle station-service. Le bâtiment pourrait inclure un appartement à l'étage ainsi qu'un toit distinct au-dessus de l'aire de service. Déménager le réservoir de carburant hors-terre tel qu'illustré.
2. Aménager au niveau de la chaussée un passage pour piétons.
3. Si l'on décide de construire le musée proposé, déplacer le poste de vidange des eaux usées vers une installation existante située à proximité du site.
4. Remettre en état les aires longeant la rivière.
5. Reconfigurer le stationnement de manière à ce qu'il accueille le plus de véhicules possible. Prévoir un espace approprié pour les caravanes. Si le terrain de jeux est requis pour aménager le stationnement, déplacer les équipements de jeu du côté ouest de l'étang.
6. Planter une végétation dense pour isoler le terrain de stationnement de la route, et la route du village. Les plantations doivent satisfaire aux normes s'appliquant à la Transcanadienne.

STATION-SERVICE PROPOSÉE AVEC RÉSIDENCE À L'ÉTAGE



Objectifs

Améliorer l'esthétique de ce secteur et les services qui y sont offerts.

Améliorer le milieu riverain.

Permettre l'aménagement d'un musée sur les shales de Burgess et continuer d'assurer des services d'information. Le rôle du musée/centre d'accueil consistera à :

- orienter les visiteurs;
- fournir des informations sur Yoho, Banff, l'Alberta et la Colombie-Britannique;
- faire connaître la région et la collectivité de Field;
- mettre en valeur les shales de Burgess et organiser des activités d'interprétation;
- donner un aperçu des messages à valeur patrimoniale du parc national Yoho;
- préciser le rôle de Field en tant que collectivité modèle en matière de développement durable;
- faire ressortir, grâce au style architectural, l'identité et le cachet particulier de l'endroit.

7. Prévoir une petite concession et de nouveaux abris pour appuyer les loisirs communautaires.
8. Aménager le musée des shales de Burgess proposé et l'intégrer au centre d'accueil. Il peut s'agir d'une annexe au bâtiment actuel ou d'un aménagement complètement nouveau. Les fonds nécessaires à cet agrandissement seront fournis par les promoteurs du musée.

Musée des schistes argileux de Burgess – Centre d'accueil

Le complexe proposé pourrait servir d'important centre visuel et culturel pour le village de Field et pour le parc national Yoho. Tout en continuant d'assurer les services actuels, le complexe permettrait également de mettre les schistes argileux de Burgess en valeur.

Les visiteurs y trouveraient:

- de l'information au sujet du parc et des environs;
- du matériel d'interprétation se rapportant aux thèmes, aux approches écologiques et au gisement fossilifère du parc;
- des installations servant à montrer le traitement que subissent les fossiles;
- un laboratoire permettant l'étude des fossiles;
- une petite boutique de cadeaux et un casse-croûte (repas froids, boissons gazeuses, café, etc.).

Le centre d'accueil et le musée seraient exploités comme une seule entité de manière à servir efficacement le public.

Critères de conception

Inspiré par le paysage environnant et les forces de la nature qui ont donné naissance aux montagnes et aux fossiles en parfait état de conservation, le projet permettra d'améliorer considérablement la qualité esthétique de cet important site.

Apparence

- l'entrée et les aires de stationnement devraient être configurées en fonction du bâtiment et être ceinturées par ce dernier;
- le bâtiment devrait constituer un écran entre la route et le site de même qu'entre le stationnement et la route;
- le toit du bâtiment devrait être fortement incliné, et se prolonger dans sa partie inférieure vers le terrain de stationnement et, dans sa partie supérieure, vers les montagnes situées au nord de manière à faire écran par rapport à la route et à rehausser la vue sur les montagnes;
- le bâtiment devrait être construit de matériaux naturels et organiques;
- parement en bardeaux sciés faisant un rappel avec les bâtiments plus âgés du village;
- fondations et colonnes en pierres;
- grandes fenêtres à cadres foncés;
- toit métallique peint;
- couleurs naturelles et discrètes;
- aménagement paysager constitué de plantes indigènes autour du bâtiment.

Dimensions

- superficie totale maximale : 950 m² (10 000 pi²) pour le complexe abritant le musée et le centre d'accueil
- hauteur maximale : deux niveaux. Certaines aires fermées au public peuvent être aménagées au sous-sol
- les exigences de l'Alberta, de la C.-B. et de Parcs Canada en matière d'espace seront respectées.

Implantation

- les nouveaux aménagements ne doivent pas nuire à l'étang, ni au terrain de balle;
- la nouvelle construction devrait être réalisée à l'ouest du bâtiment existant et au nord du stationnement;
- compte tenu des améliorations qui pourraient être apportées à la Transcanadienne, la nouvelle construction doit respecter les marges actuelles de reculement. Une étude sur la sécurité de l'interface de la Transcanadienne et du terrain de stationnement devra être intégrée aux avant-projets de conception.

Stationnement

Il importe d'offrir aux visiteurs des aires de stationnement adéquates. L'espace de stationnement qui sera utilisé pour les nouveaux aménagements doit être remplacé, de préférence par des installations souterraines. Le stationnement hors site sera interdit.

Messages

De 15 % à 20 % du bâtiment sera voué à la présentation d'informations au sujet du parc et des environs. Le promoteur du projet jouera un rôle de premier plan en ce qui concerne la transmission des messages qui porteront notamment sur les thèmes suivants :

Réception/orientation

Le personnel de cette installation accueillera les visiteurs, répondra aux questions élémentaires et présentera de l'information sur les points suivants :

- points d'intérêt et installations en C.-B. et en Alberta;
- services et installations au parc national Yoho, à Lake Louise et à Field;
- possibilités d'exploration du patrimoine naturel et culturel canadien;
- sécurité du public.

Parcs nationaux

Les visiteurs pourront en connaître davantage sur :

- les raisons derrière la création du parc national Yoho et son intégration au site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes;
- l'importance que revêt le parc pour les visiteurs et l'ensemble des Canadiens;
- l'intégration de Yoho à un système national et international de protection des aires du patrimoine;
- la contribution des aires protégées du patrimoine à la définition de notre identité canadienne;
- le fait que Yoho est une richesse qui nous est léguée de génération en génération ;
- les divers thèmes patrimoniaux abordés au parc national Yoho;
- les mesures prises pour gérer et protéger l'intégrité écologique et les ressources culturelles de Yoho, des parcs nationaux environnants et des écosystèmes régionaux;
- le rôle de Field en tant que collectivité modèle en matière de développement durable et les mesures que le village prend pour assurer la santé écologique du parc et répondre aux préoccupations environnementales mondiales;
- le rôle des utilisateurs des parcs qui, par leur comportement, peuvent assurer la pérennité des parcs nationaux.

Shales de Burgess

Les informations porteront principalement sur :

1. La formation des fossiles des shales de Burgess
 - orogénèse des Rocheuses
 - phénomènes géologiques ayant formé les shales de Burgess et contribué à préserver les fossiles
2. L'importance des shales de Burgess
 - fossiles uniques d'organismes à corps mou
 - indice exceptionnel de la vie précambrienne
 - importance internationale, site du patrimoine mondial
 - aperçu de l'origine de la vie et des théories de l'évolution
3. L'histoire
 - la découverte des fossiles
 - les recherches antérieures
4. La recherche
 - identification et classification des fossiles des shales de Burgess
 - projets de recherche en cours et permanents
 - autres découvertes de fossiles et leur relation avec les shales de Burgess

Considérations socio-économiques

La demande d'aménagement sera assortie d'une évaluation socio-économique et de l'infrastructure, évaluation qui sera financée par le promoteur et portera sur les points suivants :

- nombre prévu de visiteurs;
- périodes de pointe;
- exigences en matière de stationnement;
- plan de commercialisation proposé;
- répercussions sociales et économiques sur la collectivité;
- répercussions sur l'infrastructure du village et mesures pour atténuer ces répercussions.

Parcs Canada rédigera le cadre de référence de cette étude.





CONCEPT DE SECTEUR

AVENUE BURGESS

(incluant les berges de la Kicking Horse)

État actuel

Ce secteur comprend le Telegraph Building, un important point d'intérêt historique et architectural situé sur un terrain bien planté d'arbres. On y retrouve également de nombreuses résidences appartenant à CP Rail et une large zone riveraine longeant la rivière Kicking Horse. Les proportions et le caractère des groupes de bâtiments dans ce secteur sont importants.

1. Le Telegraph Building est inoccupé depuis de nombreuses années et se délabre.
2. Les voies de circulation et les aires de stationnement de ce secteur sont mal définies. Le secteur ne compte aucune installation pour les visiteurs, ni panneau d'interprétation ou de direction.
3. La Deuxième Rue, la principale voie d'accès au village, amène toute la circulation vers le secteur résidentiel et l'école.
4. Le déchargement de la neige le long de la rivière a nuit à l'intégrité écologique du secteur.
5. Des liaisons piétonnières bien définies, mais non structurées, partent du centre du village et vont jusqu'au Telegraph Building, aux berges de la rivière et au centre d'accueil.
6. Des peupliers matures, la rivière et des bâtiments d'intérêt contribuent à rendre ce secteur attrayant.
7. Le secteur compte des lots vacants qui pourraient être aménagés.
8. Les aménagements sont importants du point de vue de leurs proportions, de leur caractère et de leur dimension.



La circulation traverse un secteur résidentiel.

P1



Le Telegraph Building se détériore.

P2



Une architecture d'intérêt et des arbres matures rehaussent la qualité esthétique de ce secteur.

P3



Les routes ne sont pas bien délimitées. Il faudrait prévoir des plantations simples et naturelles.

P4



AVENUE BURGESS (incluant les berges de la rivière Kicking Horse)

Objectifs

Préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel de ce secteur et prévoir d'autres équipements touristiques pour les résidents et les visiteurs.

Réalisation

1. Remettre en état la végétation bordant la rivière. Déterminer si l'on peut continuer de décharger la neige dans ce secteur sans nuire à l'environnement.
2. Aménager un sentier piétonnier et un belvédère.
3. Structurer les aires de stationnement et définir les bordures de la chaussée avec un nouveau revêtement en dur.
4. Construire un bâtiment sur le terrain vacant. Les proportions de ce nouveau bâtiment devraient s'apparenter à celles des bâtiments de l'îlot.
5. Planter des végétaux indigènes pour encadrer la vue.
6. Structurer le stationnement et enlever les végétaux exotiques.
7. Restaurer le Telegraph Building et prévoir pour celui-ci un usage qui ne compromettra pas son caractère patrimonial. Restructurer et mettre en valeur le terrain de manière à favoriser une utilisation diurne.
8. Structurer la liaison piétonnière menant au centre d'accueil.
9. Construire sur le terrain vague un bâtiment en bois rond, d'apparence semblable à celle des bâtiments adjacents.
10. Favoriser la réhabilitation des ouvrages initiaux. Définir les bordures de la chaussée de manière à permettre le stationnement le long de la rue.

CONCEPT DE SECTEUR

AVENUE KICKING HORSE ET AVENUE STEPHEN EST (de la Première Rue au ruisseau Stephen)

État actuel

Le secteur compris entre l'avenue Stephen et l'avenue Kicking Horse est principalement de nature résidentielle et présente d'excellents exemples d'architecture résidentielle et de paysage au stade de maturité. Les arrières-cours des lots résidentiels appartenant à CP Rail font face au côté nord de l'avenue Stephen. Le caractère du secteur contraste avec le style moderne de l'école primaire de Field. On y retrouve un terrain de jeux et un terrain de basketball.

1. Les garages en mauvais état du côté nord de l'avenue Stephen déparent la rue.
2. Les allées piétonnières surélevées, les marches en pierres, les murs de soutènement, les clôtures et les bordures de chaussée rehaussent l'apparence de l'îlot.
3. Des bâtiments résidentiels d'intérêt donnent du cachet à ce secteur.
4. Le style de l'école actuelle n'est pas en harmonie avec celui de l'îlot. La dimension éventuelle de l'école reste à déterminer.
5. De nombreux arbres matures rehaussent la qualité environnementale du secteur.
6. Certaines maisons ont besoin d'être réparées.
7. Le terrain de basketball pourrait faire l'objet d'un aménagement résidentiel.





DUPLEX PROPOSÉS SUR L'AVENUE STEPHEN



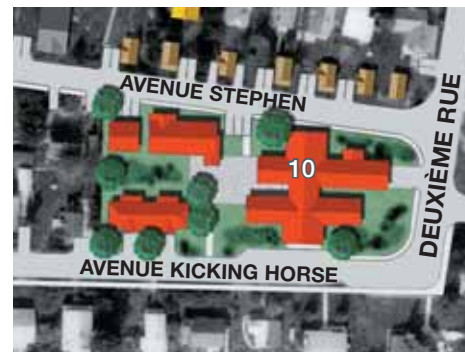
Centre de formation

Unir le centre de formation sur les schistes argileux de Burgess proposé et l'école de Field.

Le Centre aurait une superficie d'environ 1000 m² et une hauteur maximale de 2,5 étages. Il pourrait abriter:

- un laboratoire;
- une salle de conférence;
- des salles de séminaire;
- une cafétéria de 30 places;
- 15 chambres pour recevoir 30 étudiants et chercheurs.

On présenterait à tous les étudiants et chercheurs un aperçu des messages relatifs aux parcs nationaux (voir page 42) en mettant l'accent sur le rôle du parc national Yoho à titre d'aire patrimoniale protégée, sur les mesures prises pour préserver l'intégrité écologique du parc et sur le rôle que les étudiants et les chercheurs peuvent jouer pour soutenir les parcs nationaux.



AVENUE KICKING HORSE ET AVENUE STEPHEN EST

(de la Première Rue au ruisseau Stephen)

Objectifs

Prévoir des logements supplémentaires pour les résidents et les visiteurs tout en préservant et en mettant en valeur le caractère de cet îlot.

Préserver et mettre en valeur le paysage.

Embellir les rues.

Soutenir la recherche et l'éducation sur les schistes argileux de Burgess

Prévoir des installations à vocation éducative.

Réalisation

1. Si l'école actuelle ne peut être utilisée efficacement, regrouper les installations vouées à l'enseignement.
2. Envisager de construire des duplex. Prévoir pour ces duplex les mêmes marges de reculement que celles des maisons existantes.
3. Rénover ou remplacer les bâtiments en mauvais état.
4. Remplacer les garages par de petites dépendances autonomes de type « Carriage House ».
5. Conserver les arbres matures.
6. Restaurer l'allée piétonnière surélevée ainsi que les bordures et les marches en pierres.
7. Conserver/reconstruire les murets et les clôtures en pierres.
8. Planter des groupes d'arbres le long de la Deuxième Rue pour encadrer la résidence du directeur.
9. Planter un bosquet pour embellir le terrain de l'école.
10. Envisager de construire le centre de formation sur le site de l'école.
11. Si l'école est aménagée en un autre endroit et si le centre de formation n'est pas construit sur le site proposé, quatre lots se libéreront pour la construction de maisons unifamiliales.

CONCEPT DE SECTEUR

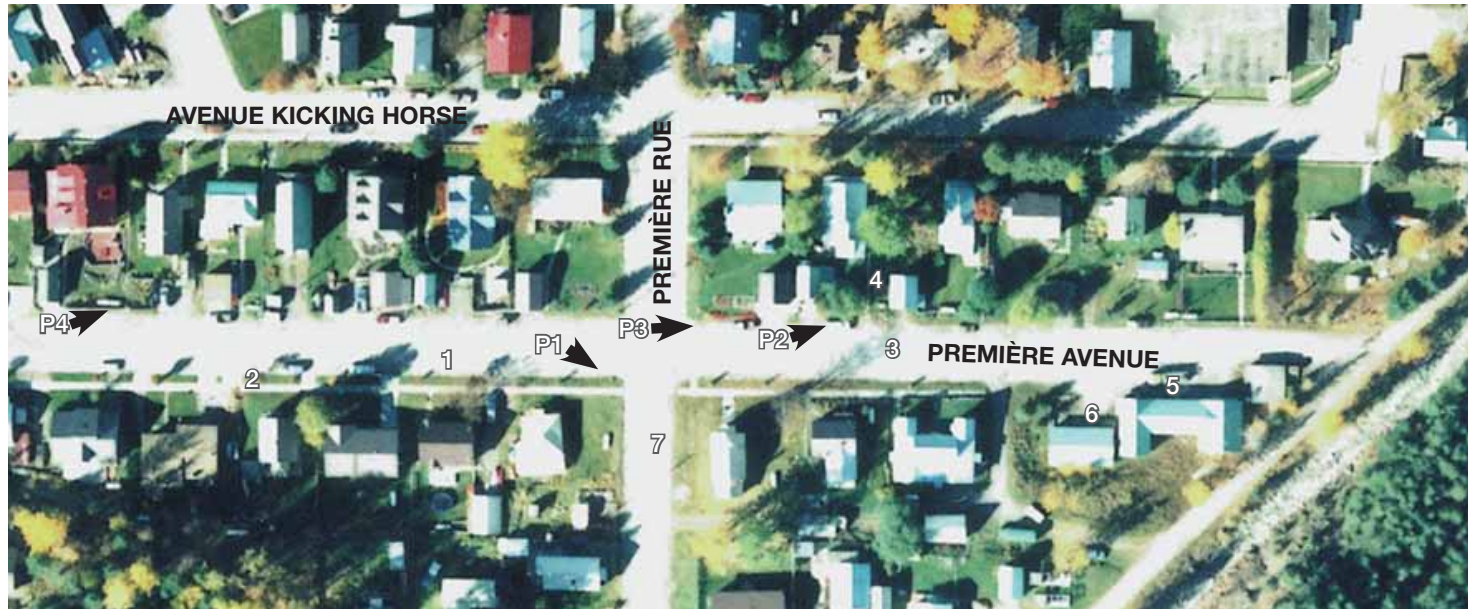
PREMIÈRE AVENUE

(du centre du village au ruisseau Stephen)

État actuel

Le secteur de la Première Avenue est principalement une zone résidentielle qui se caractérise par une rue excessivement large. Les garages situés du côté nord de la rue donnent une mauvaise impression de l'endroit. Il n'y a pas d'arbres dans le secteur et les aires de stationnement sont mal définies. Les câbles d'utilités aériens déparent le paysage. L'église St. Joseph est située au coeur de ce secteur.

1. On trouve sur le côté sud de la rue des bordures, des trottoirs et des cours d'entrée. À l'opposé, le côté nord de la rue, où l'on peut voir des câbles d'utilités aériens, des garages, des réservoirs de propane et divers véhicules et matériaux remisés, ressemble à une ruelle.
2. Plusieurs arbres qui bordaient la rue à l'origine ont été coupés.
3. La Première Avenue n'a pas besoin d'être aussi large pour la circulation.
4. Les garages anciens sont de bons exemples architecturaux pour les nouveaux aménagements.
5. Les services d'urgence du village sont situés dans ce secteur.
6. Le garage public est rarement utilisé.
7. La Première Rue n'a pas besoin d'être aussi large et ne présente aucun arbre.



La vue de l'église devrait être conservée et encadrée.

P1



Ce garage sert de modèle pour la conversion de ce type de bâtiment en dépendance.

P2



Il faudrait préserver l'aspect naturel des bords de rue - p. ex. pas de bordures ou de caniveaux.

P3



Les aires de remisage donnent à la rue une apparence d'encombrement et de désordre.

P4



PREMIÈRE AVENUE (du centre du village au ruisseau Stephen)

Objectifs

- Embellir la rue.
- Procurer des logements supplémentaires aux résidents et aux visiteurs.
- Créer un environnement plus naturel.
- Utiliser le plus judicieusement possible les terrains

Réalisation

1. Convertir les garages en petites dépendances autonomes de type « Carriage House ».
- Enjoliver le côté nord de la Première Avenue.
- Enfouir les câbles d'utilités, selon les fonds disponibles.
2. Enlever le garage existant et le remplacer par un duplex.
3. Planter des arbres en regroupements naturels le long de la rue. Veiller à ce que les arbres ne bloquent pas la vue de l'église.
4. Planter des arbres le long de la Première Rue.
5. Protéger la vue que l'on a de la forêt à l'extrémité de la Première Avenue.



DÉPENDANCES PROPOSÉES

DES DÉPENDANCES DE TYPE « CARRIAGE HOUSE » POUR UN NOUVEAU PAYSAGE DE RUE

La conversion des garages en dépendances permettra de respecter les proportions et le style des nombreuses petites maisons et des anciens garages que compte le village.

Une rue plus étroite, bordée de dépendances et d'arbres, avec des câbles d'utilités enfouis, sera plus agréable et accueillante pour les promeneurs.



ÉTAT ACTUEL

CONCEPT DU SECTEUR

DEUXIÈME AVENUE EST (du centre du village au ruisseau Stephen)

État actuel

Ce secteur constitue une zone de transition entre l'espace bâti du village et les aires sauvages avoisinantes. De ce secteur, on a une bonne vue de L'ancienne caserne de la GRC située à l'extrémité de la Première Rue.

1. Les animaux se déplacent le long de la limite sud.
2. Les murs de soutènement du ruisseau Stephen doivent être reconstruits et les berges du ruisseau doivent être remises en état.
3. L'ancienne caserne de la GRC doit être réparée et préservée.
4. Le stationnement doit être mieux défini.
5. Des pentes abruptes rendent difficile l'accès à ce secteur.
6. Ce lot vacant est déjà fortement perturbé.
7. Trois nouveaux terrains intercalaires sont disponibles. L'aménagement devra être réalisé avec une extrême prudence pour protéger les nombreux arbres matures qui se trouvent sur ces lots.
8. Ces lots de grande dimension peuvent accueillir des duplex.
9. Cette route peu utilisée sert de coupe-feu.





DEUXIÈME AVENUE EST (du centre du village au ruisseau Stephen)

Objectifs

Procurer aux résidents des logements abordables dans un environnement adéquat.

Respecter les proportions et préserver la compacité ainsi que la faible densité du village et lui conserver son cachet de petit village.

Préserver l'aire naturelle au-delà de la Deuxième Avenue

Protéger la collectivité contre les incendies.

Assurer la stabilité du lit du ruisseau.

Préserver les couloirs empruntés par les animaux sauvages dans leurs déplacements d'un habitat à l'autre.

Réalisation

1. Réparer les murs de soutènement longeant le ruisseau Stephen. Maintenir le lit du ruisseau libre de toute obstruction. Planter des groupes d'arbres le long du sentier. Dégager l'étage inférieur du couvert forestier de manière à ce que les animaux et les gens puissent se voir.
2. Permettre la construction de maisons jumelées sur ces lots.
3. Conserver à l'ancien bâtiment de la GRC sa vocation de résidence unifamiliale. Enlever le garage pour faciliter les déplacements de la faune. Éliminer les accès routiers inutiles.
4. Structurer l'aire de stationnement. Consulter les résidents en ce qui concerne la conception détaillée.
5. Construire des résidences unifamiliales. Éliminer la route d'accès et le terrain de stationnement existants en vue d'y ériger des bâtiments. Construire les bâtiments le plus au sud possible pour ne pas trop perturber le site. Conserver les arbres et l'étage inférieur du couvert forestier. Réaliser un aménagement paysager composé de végétaux indigènes. Aménager un stationnement sur la Deuxième Avenue.
6. Planter des arbres en regroupements naturels en bordure de la propriété pour l'encadrer.
7. Faire une étude de faisabilité sur l'aménagement d'un pont en amont et d'une clôture pour orienter les déplacements de la faune. Surveiller ces déplacements afin de déterminer si d'autres mesures s'imposent.
8. Vérifier l'opportunité d'éclaircir la forêt et d'aménager des sentiers sur des pentes plus abruptes pour favoriser les déplacements des animaux sauvages.
9. Évaluer les risques de débordement du ruisseau Stephen. Évaluer les besoins en matière de gestion continue des débris en amont de ce point.

NOTE:

En raison des problèmes qui pourraient être associés aux travaux de construction sur les lots de la Deuxième Avenue, les propositions d'aménagement pour ce secteur doivent comprendre des rapports techniques confirmant la stabilité des bâtiments proposés. Des mesures particulières devront être prises, notamment en ce qui concerne l'évacuation des eaux, les fondations, l'aménagement des terrains et les services d'utilités enfouis.

CONCEPT DE SECTEUR L'ESPACE VERT DU VILLAGE (où se trouve le pavillon-dortoir de CP Rail)

État actuel

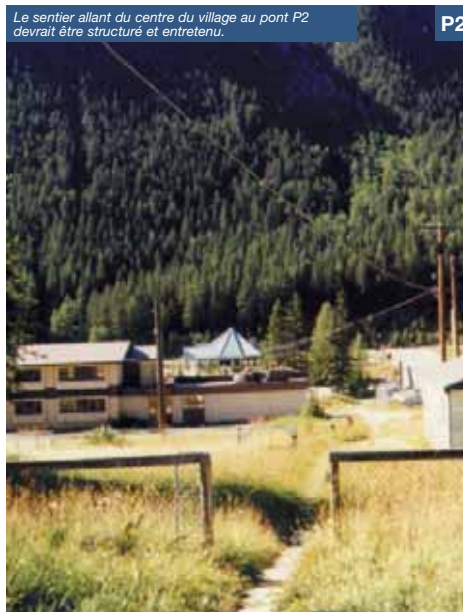
Il s'agit de l'emplacement du premier grand hôtel de villégiature de CP Rail dans les Rocheuses, le Mount Stephen House, et des deux premières gares ferroviaires de Field. Sur cet emplacement, au centre du village, se trouvent aujourd'hui un pavillon-dortoir de CP Rail, une patinoire extérieure, de l'espace ouvert et plusieurs habitations appartenant à CP Rail. On voit bien cet espace depuis le pont qui franchit la Kicking Horse.

1. Cet espace est le seul grand espace ouvert du village, et il est entouré de nombreux grands arbres.
2. Le village de Field n'a pas de parc public. Cet espace est central et proche du centre commercial du village.
3. Le pavillon-dortoir de CP Rail détonne dans ce milieu et ne donne pas une impression juste du reste du village.
4. Plusieurs sentiers battus traversent cet endroit.
5. Le pylône hertzien diminue l'attrait du site.
6. Une assez grande superficie de terrain serait disponible pour un projet d'aménagement important.
7. Il n'y a aucune référence historique à l'hôtel Mount Stephen House.
8. Cet espace compte de nombreux arbres matures.
9. Le chemin menant à la gare des voyageurs et à la gare de triage est fermé au public.
10. Il n'y a pas de passage à niveau à cet endroit.



L'unique espace ouvert au centre du P1 village devrait être conservé et amélioré.

P1



Le sentier allant du centre du village au pont P2 devrait être structuré et entretenu.

P2



Un point de mire agrémenterait P3 la vue depuis le pont.

P3



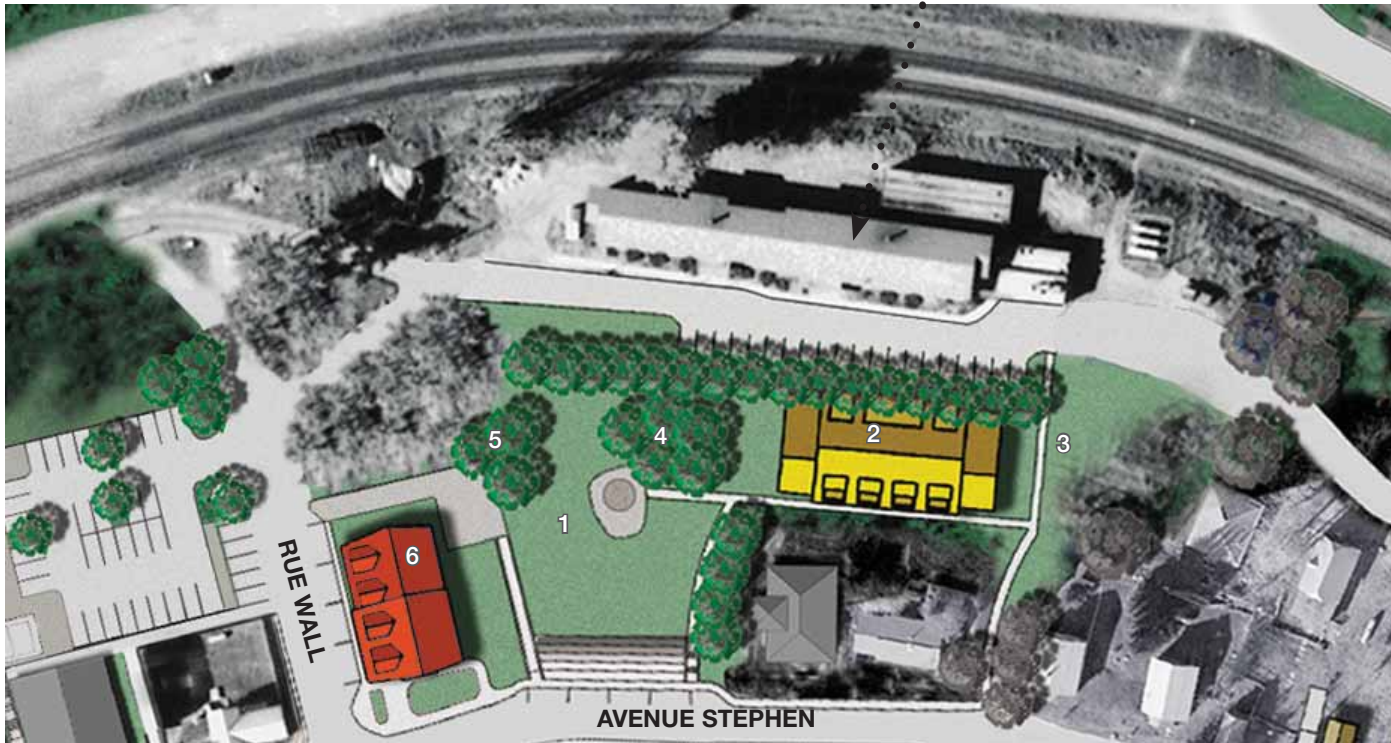
Le pavillon-dortoir de CP Rail fait tache sur le paysage qui se présente à la vue lorsqu'on entre dans le village.

P4



Un passage à niveau à l'extrémité nord de la rue P5 Wall permettrait un accès direct au centre du village.

P5



L'ESPACE VERT DU VILLAGE

Objectifs

Refléter l'histoire du site.

Créer une vue attrayante à l'entrée du village.

Ménager suffisamment d'espace ouvert dans le village.

Inciter les visiteurs à explorer le village à pied.

Offrir des installations d'hébergement de densité moyenne.

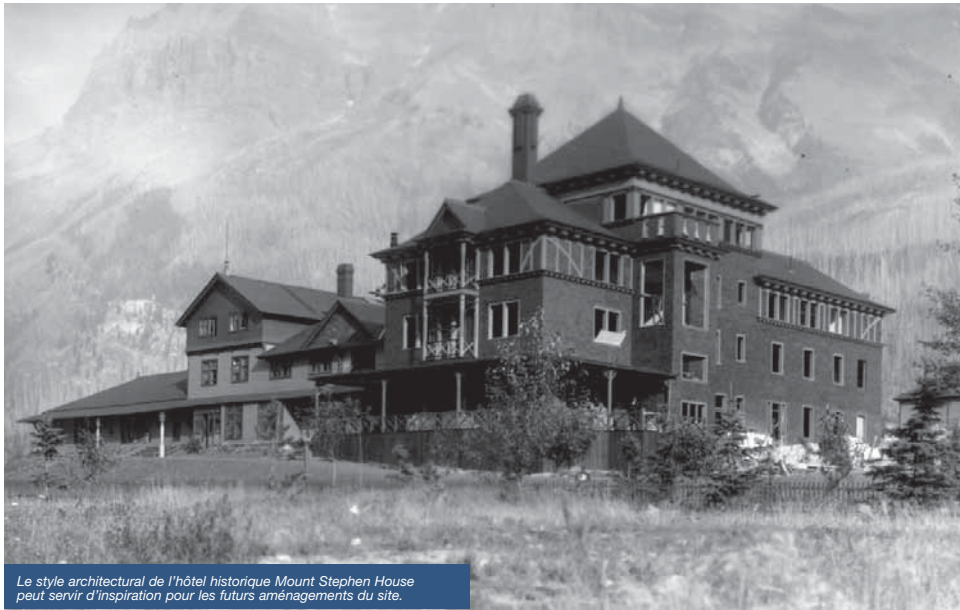
Réalisation

1. Améliorer cet espace ouvert. Aménager un terrain de jeux et une aire de pique-nique. Déplacer le patinoire.
2. Offrir des installations d'hébergement de densité moyenne sous forme d'un immeuble d'habitation de 10 logements.
3. Aménager un réseau officiel de sentiers, auquel serait relié le Telegraph Building et le centre de formation.
4. Planter un important bosquet de peupliers et d'épinettes.
5. Planter des arbres et des arbustes indigènes.
6. Aménager un nouveau centre administratif combiné à des commerces de détail.

CRITÈRES DE CONCEPTION

CENTRE ADMINISTRATIF

Remplacer les bureaux actuels de Parcs Canada par une nouvelle construction en terrasse accessible de la rue Wall et de l'avenue Stephen. Ce nouvel immeuble contiendra des locaux commerciaux, des toilettes publiques ainsi qu'un centre administratif amélioré pour Parcs Canada.



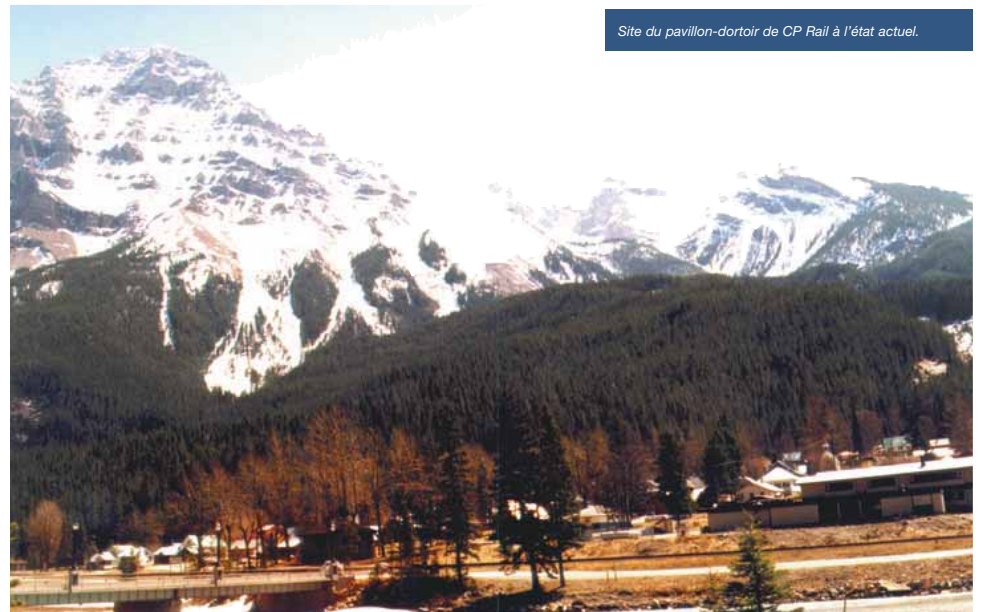
Le style architectural de l'hôtel historique Mount Stephen House peut servir d'inspiration pour les futurs aménagements du site.



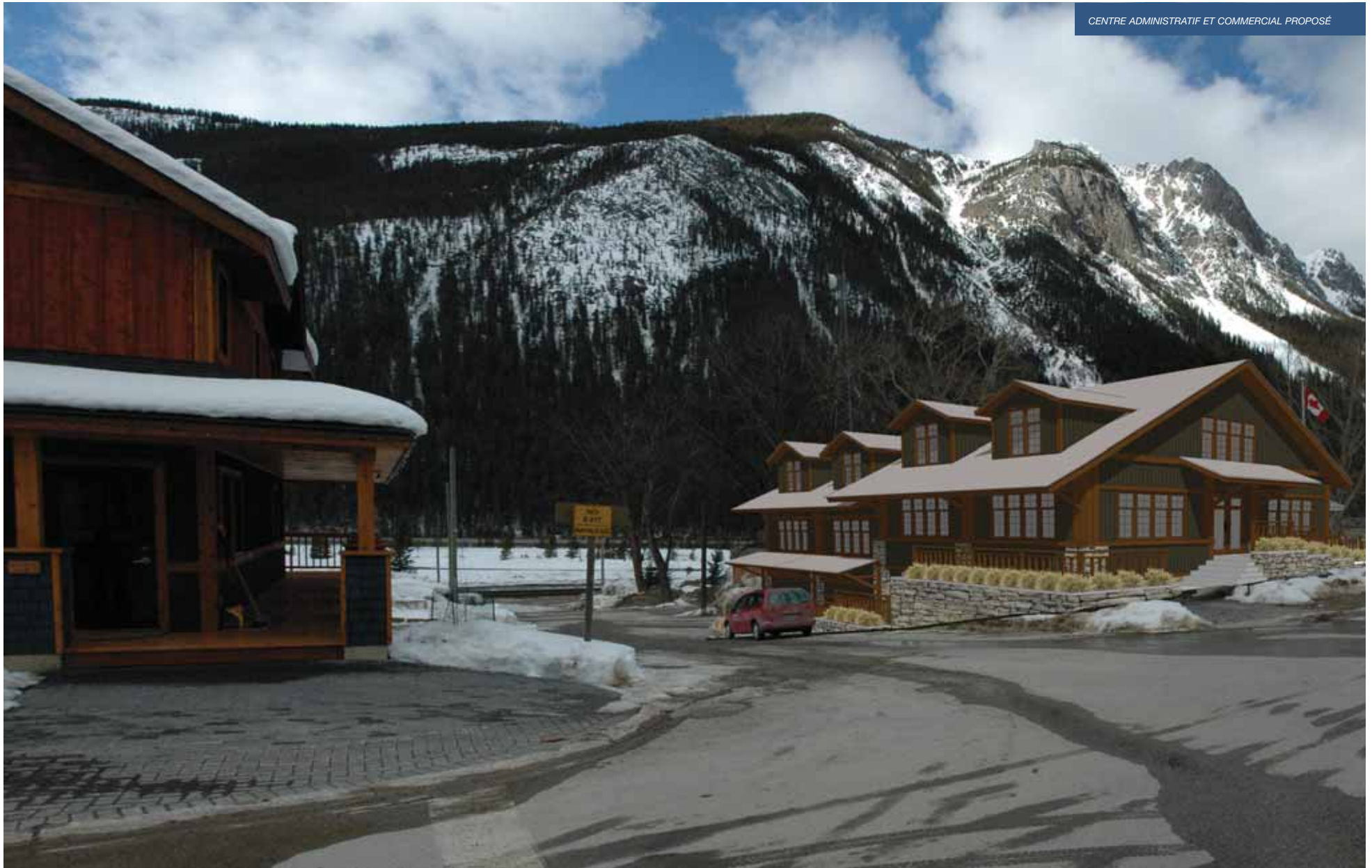
Détails de la face sud et de l'escalier de Mount Stephen House.



Les détails architecturaux de Mount Stephen House peuvent inspirer la conception.



Site du pavillon-dortoir de CP Rail à l'état actuel.



CONCEPT DE SECTEUR LE CENTRE DU VILLAGE

État actuel

Le château d'eau marque clairement le centre du village, délimité par la rue du Centre, la rue Wall, l'avenue Kicking Horse et la gare de triage de CP Rail et occupé en grande partie par des commerces. Un bord mal défini, un manque de bâtiments bien exploités et d'aménagements de voirie et un accès indirect par le quartier résidentiel compromettent la viabilité du centre commercial. De plus, une grande partie des places de stationnement disponibles sont en bordure de voirie.

1. Les aménagements commerciaux existants ne répondent ni aux besoins actuels, ni aux besoins futurs de la collectivité et des visiteurs.
2. Pour accéder au centre du village, il faut traverser un quartier résidentiel.
3. Il manque d'espace public et récréatif.
4. Le cœur et les rues du centre du village ne sont pas propices aux activités communautaires.
5. L'arrière des bâtiments donnant sur l'avenue Kicking Horse devrait être enjolivé ou dissimulé.
6. Le terrain aménageable est sous-utilisé.
7. La vue depuis le centre du village est bien dégagée.
8. Le château d'eau doit être consolidé. Le centre communautaire qui se trouve tout près nécessite aussi certains travaux.
9. Le site du bureau de poste est sous-utilisé et d'un style qui détonne dans le milieu.
10. Il est possible que l'immeuble de la GRC soit désaffecté.
11. La contamination des terrains de CP Rail est susceptible d'avoir des répercussions sur l'aménagement du territoire.



Contrastes peu harmonieux dans les styles, les dimensions et l'implantation des bâtiments.

P1



Le Kicking Horse Lodge est un atout pour le centre du village.

P2



Les réservoirs de propane et les bacs à ordures au centre du village sont disgracieux.

P3



Les commerces devraient être regroupés autour du château d'eau.

P4



Cet îlot pourrait être rendu plus uniforme par une réfection soignée des bâtiments existants et un aménagement approprié de l'espace résiduel.

P5



LE CENTRE DU VILLAGE

Objectifs

Créer au centre du village un environnement agréable et facile pour les piétons.

Mettre les éléments esthétiques en valeur et embellir ceux qui le sont moins.

Créer un centre d'intérêt pour la collectivité.

Aménager des espaces piétonniers et des espaces propices aux activités communautaires.

Favoriser le développement commercial.

Réalisation

1. Faire de la place du village et du trottoir en planches existant un centre d'intérêt pour la collectivité.
2. Offrir des terrains de sport.
3. Réaménager le centre communautaire.
4. Aménager des terrains de stationnement publics.
5. Construire une aire de stationnement publique. Un mur de soutènement sera nécessaire.
6. Remplacer le bureau de poste avec un deux étage commercial bâtiment. Ce bâtiment logerait aussi une issue postale, et aurait des appartements de personnel sur le premier étage.
7. Reclasser le secteur comme zone commerciale.
8. Autoriser la construction d'un immeuble pour quatre commerces avec logements à l'étage.
9. Autoriser l'ajout de 8 chambres à l'hôtel Kicking Horse Inn.
10. Aménager un terrain de stationnement à usage partagé.
11. Autoriser l'aménagement d'un gîte de 10 chambres comprenant un pub/restaurant.
12. Marquer la limite du secteur en remettant la zone en état et en y plantant des espèces indigènes.
13. Placer des panneaux d'interprétation sur le site de la rotonde.
14. Maintenir la collaboration avec CP Rail pour nettoyer et gérer la contamination dans le dépôt de rails.
15. Restaurer la végétation sur le flanc de la colline afin que la rue du Centre débouche sur une vue de verdure.
16. Élargir les trottoirs et améliorer l'aménagement de voirie.
17. Construire un duplex ou un immeuble à logements multiples sur les lieux.
18. Construire une maison unifamiliale.

CRITÈRES DE CONCEPTION POUR LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS AU CENTRE DU VILLAGE

Espace commercial dans la rue Wall

Ce plan propose la construction de trois commerces de détail d'une superficie de 105 m² (1 100 pi²) chacun, ce qui représenterait une superficie commerciale totale au rez-de-chaussée de 315 m² (3 300 pi²). Chaque commerce aurait sa propre entrée dans la rue Wall, où un espace public protégé par une marquise serait aménagé en bordure du trottoir. Des places de stationnement pour les clients seraient prévues à côté et à l'arrière du bâtiment.

L'étage serait aménagé en logements, 10 au maximum, dont l'entrée donnerait à l'arrière du bâtiment (côté ouest). Ces logements auraient une superficie d'environ 80 m² (860 pi²) chacun, répartie sur un niveau et demi, et les locataires partageraient une terrasse sur le côté ouest du bâtiment.

Le style du bâtiment rappellerait le style Revival classique de l'ancien hôtel Monarch : parement de bois, lucarnes, etc. L'aire de service et l'accès derrière le bâtiment seraient aménagés en tenant compte du fait qu'il s'agit de l'entrée principale des logements.

Ci-dessous : État actuel de la rue du Centre
À droite : Projet de bâtiment commercial sur la rue du Centre



Espace commercial dans la rue du Centre

Option A - lots 7A et 7B, îlot 2

Ce plan propose un maximum de quatre commerces de détail de 93 m² (1 000 pi²) chacun, ce qui représenterait une superficie commerciale totale au rez-de-chaussée de 372 m² (4 000 pi²). Le bâtiment de deux niveaux :

- serait construit sur un lot de 20 m (66 pi) de large;
- donnerait sur la rue du Centre, et une marquise sur les quatre côtés définirait un espace piétonnier couvert à l'avant et une aire de livraison couverte à l'arrière;
- respecterait une marge de reculement de 3 m (10 pi) pour laisser plus d'espace public dans la rue du Centre;
- comporterait un quai de chargement simple sur le côté sud;
- autoriserait le stationnement en épi ou en bataille dans la rue du Centre.

L'étage serait divisé en six logements de 75 à 100 m² (800 à 1 100 pi²) chacun, dont les balcons donneraient sur la rue du Centre. Le style du bâtiment respecterait le caractère architectural du village : toit en pente, parement en bois et lucarnes.

Il n'y aurait pas de bordure de chaussée dans l'avenue Kicking Horse.

Option B - lot 7B, îlot 2

Ce plan prévoit éventuellement deux commerces de détail de 120 m² (1 300 pi²) chacun, ce qui représenterait une superficie commerciale totale au rez-de-chaussée de 240 m² (2 600 pi²). Le bâtiment aurait deux niveaux et demi et :

- donnerait sur la rue du Centre;
- occuperait le lot au complet;
- permettrait le stationnement en bordure de voirie.

Un maximum de quatre logements d'environ 75 m² (800 pi²) chacun pourraient être aménagés à l'étage, avec les balcons donnant sur la rue du Centre.

Dans cette option, le zonage du lot 7A permettrait la construction d'une maison unifamiliale.



Gîte avec bar et restaurant

Ce bâtiment serait construit sur un terrain bien en vue à l'ouest de l'hôtel Kicking Horse Inn, au bout des lots bâtis entre la Première Avenue et l'avenue Kicking Horse. La partie ouest de l'immeuble constituerait un point de mire et pourrait devenir un des points de repère du village. Le gîte

- comprendrait 10 chambres d'accueil et 3 chambres pour le personnel, aménagées dans une aile de deux niveaux et demi;
- tirerait profit de la vue ouest;
- comporterait un restaurant, un bar et une terrasse couverte donnant sur le trottoir en planches (promenade).

Kicking Horse Inn

Cet hôtel de 14 chambres pourrait être agrandi à 22 chambres pouvant héberger 55 personnes.

Centre communautaire

Ce bâtiment de deux niveaux devrait être ouvert à longueur d'année et permettre diverses activités. Il devrait comprendre, par exemple:

- une salle aménagée pour la tenue d'événements spéciaux;
- une vue sur la patinoire;
- une salle d'exercices d'aérobic;
- un centre de jour;
- des vestiaires pour les patineurs;
- des locaux pour les réunions et les présentations.

Centre récréatif/Patinoire

Critères pour le nouveau centre récréatif :

- une patinoire bien visible du centre communautaire, à moins qu'elle ne soit couverte;
- si elle est non couverte, la patinoire devrait être réalisée en dur pour un usage en toutes saisons, notamment pour le tennis, le basketball, le patin à roulettes, la planche à roulettes, etc.;
- une piste de curling à côté de la patinoire;
- le choix définitif de l'emplacement du centre doit tenir compte de l'espace requis pour le stationnement en été et pour les commerces de détail proposés.

La place du village

La place du village au pied du château d'eau serait pavée et comprendrait :

- un arbre à plusieurs tiges planté dans une jardinière;
- des panneaux d'interprétation et des dispositifs d'éclairage sur une clôture en bois entourant la place;
- une fontaine à boire.

L'aménagement de la place du village ne doit pas gêner le déneigement (par ex., clôture amovible).

Aménagement de voirie

Les trottoirs devraient être plus larges pour faciliter les activités. Les chaussées devraient être revêtues en béton et le stationnement en bordure de voirie devrait être conservé.

Trottoir en planches (promenade)

Un trottoir en planches avec garde-corps en bois et éclairage intégré relierait la place du village, l'hôtel Kicking Horse Inn, le nouveau gîte et les quartiers résidentiels à l'ouest.

*Ci-dessous : État actuel du centre du village
À droite : Projet de gîte avec bar*



CONCEPT DE SECTEUR

AVENUE STEPHEN ET DEUXIÈME AVENUE OUEST

État actuel

Ce quartier résidentiel est bâti sur un terrain en pente, ce qui pose des problèmes de drainage et de stabilité du sol. Plusieurs lots sont boisés. Bordé par la forêt naturelle au sud de la Deuxième Avenue, ce quartier constitue une zone tampon entre la montagne et la gare de triage de CP Rail. Les lots de réserve naturelle densément boisés contribuent à stabiliser les sols et forment un plan esthétique derrière le village.

1. Ces lots pourraient être bâtis. La pente accusée du terrain obligera cependant à recourir à des techniques spéciales de construction.
2. L'extrémité bien boisée de l'îlot fait office d'aménagement paysager.
3. Le bord droit et bien tranché de la rue marque bien la limite du village.
4. Il y aurait lieu d'améliorer l'accès à plusieurs des lots du quartier.
5. La gare de triage de CP Rail est source de bruit, de pollution atmosphérique et de gêne due à l'éclairage.



L'accès aux maisons construites dans la pente entre la Deuxième Avenue et l'avenue Stephen sera conservé.

P1



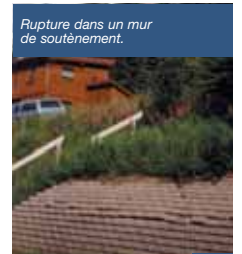
Excellent exemple de conception architecturale et paysagère adaptée à un terrain en pente difficile.

P2



Entreposage et stationnement au niveau de la rue avec maison en contrebas.

P3



Rupture dans un mur de soutènement.

P4



Les vues panoramiques sont un atout pour les habitants de l'avenue Stephen.

P5



Maisons construites à flanc de colline sur l'avenue Stephen.

P6



AVENUE STEPHEN ET DEUXIÈME AVENUE OUEST

Objectifs

Créer du logement et un milieu de vie adéquat pour les résidents.

Maintenir une faible densité de construction.

Respecter la topographie de la région.

Respecter le caractère du village dans la conception des bâtiments et l'aménagement paysager.

Conserver les éléments naturels présents dans ce quartier résidentiel et les mettre en valeur.

Réalisation

1. Planter des arbustes sur les talus; faire attention que les arbres n'obstruent pas la vue.
2. Refaire le trottoir en planches au pied du talus, pour relier les quartiers résidentiels, les établissements d'hébergement touristique, les restaurants et le centre du village.
3. Construire des maisons unifamiliales.
4. Construire des duplex avec accès séparé à l'étage. Conserver le plus grand nombre d'arbres possible et compléter l'aménagement paysager avec des essences indigènes. Préparer un plan d'aménagement détaillé pour ces lots. Remplacer la maison unifamiliale pour le personnel du parc par un duplex.
5. Aménager une aire de stationnement sur le bas-côté de la route.
6. Ne pas revêtir la route en dur, mais conserver le revêtement de gravier, et ne pas faire de bordure.
7. Négocier les conditions d'accès avec le propriétaire du fonds voisin avant de faire lotir le terrain.
8. Conserver la végétation.

Ci-dessous : État actuel de la Deuxième Avenue
À droite : Projet de construction de duplex



CONCEPT DE SECTEUR

SECTEUR À L'OUEST DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

État actuel

Le secteur ouest du village comprend environ 21 unités d'habitation, l'ancienne centrale électrique Yoho et l'installation de traitement des eaux usées. Le centre récréatif construit il y a quelques années dans une zone très humide juste à l'ouest de la route demeure inachevé.

1. Le terrain de l'ancienne centrale électrique Yoho est contaminé. Il est possible que la contamination ait atteint la nappe phréatique.
2. Le centre récréatif est construit sur un terrain qui pose des problèmes de drainage et il demeure inutilisé.
3. Cette zone n'est pas propice à la construction en raison de l'humidité et de l'instabilité du sol.
4. La capacité de l'installation de traitement des eaux usées n'est peut-être pas suffisante pour l'expansion prévue dans ce plan.
5. L'aménagement de ce secteur empiète sur un important couloir de déplacement de la faune.



Le centre récréatif inachevé.

P1

Aménagement résidentiel sur l'avenue Stephen.

P2



SECTEUR À L'OUEST DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Objectifs

- Préserver l'intégrité écologique du parc.
- Réserver un couloir où la faune pourra continuer de se déplacer sans danger.
- Préserver et mettre en valeur la végétation naturelle du secteur.
- S'assurer que les installations de traitement des eaux usées sont suffisantes pour satisfaire aux besoins futurs associés au plan d'expansion.

Réalisation

- 1 Enlever les maisons mobiles, les bâtiments permanents et le centre récréatif inachevé. Si, entre-temps, le centre récréatif devenait fonctionnel, surveiller l'impact de cette activité et déterminer s'il y a lieu de prendre des mesures pour l'atténuer. Continuer d'examiner les possibilités d'aménager des installations de récréation dans le centre du village. Voir s'il est possible d'utiliser une partie de ce secteur comme décharge de neige sans perturber les déplacements de la faune.
- 2 Enlever toute construction au sud de l'avenue Stephen et restaurer la végétation. Refaire le bornage pour exclure ce secteur des limites du village.
- 3 Améliorer l'installation de traitement des eaux usées pour répondre aux besoins.
- 4 S'attaquer en priorité à la décontamination du secteur.

NOTE:

Pour plus d'information sur les questions relatives à la faune, voir le chapitre 4 « Intégrité écologique » et le chapitre 6 « Effets cumulatifs ».

TERRAINS APPARTENANT À CP RAIL

Objectifs

Faire en sorte que l'exploitation des terrains de CP Rail situés dans le périmètre du village profite à l'ensemble de la collectivité.
Rechercher les modifications dans les opérations ferroviaires qui pourraient améliorer la qualité de vie de la collectivité.
Inciter la compagnie à présenter son histoire. S'assurer que la compagnie prend ses responsabilités envers la gare de triage contaminée.

Situation Actuelle

Comme il a été mentionné dans les stratégies décrites précédemment, les terrains occupés par CP Rail peuvent avoir une incidence majeure sur l'aménagement du territoire.

L'exploitation des terrains de CP Rail a une incidence considérable sur l'environnement et la qualité de vie des habitants de Field, et ce pour diverses raisons :

- CP Rail continue de nettoyer et de gérer la contamination de la gare de triage engendrée par des activités passées
- les installations ferroviaires sont source de bruit, de pollution atmosphérique et de gêne due à l'éclairage;
- les grains déversés sur les voies ferrées et dans la gare de triage attirent les animaux;
- le lien qui existe entre la compagnie CP Rail et le village de Field offre divers sujets à exploiter : histoire du chemin de fer, activités connexes de la compagnie (rotonde, tunnels en spirale, hôtel Mt. Stephen House, etc.);
- la gare ferroviaire patrimoniale aurait besoin de travaux de réfection;
- les conditions de location des propriétés de CP Rail ne favorisent pas la stabilité chez les locataires, particuliers ou commerçants.

Actions

- Poursuivre les négociations avec CP Rail sur l'utilisation de ses terrains au profit de la collectivité.
- Continuer avec CP Rail de se pencher sur le problème des terrains contaminés.
- Rechercher avec CP Rail des solutions aux problèmes de la pollution de l'air, de la gêne causée par le bruit et l'éclairage, des conditions de location, de l'altération des habitats riverains et des déversements de grains.
- Inciter CP Rail à préserver la gare ferroviaire.
- Inciter CP Rail à présenter l'histoire de ses activités ferroviaires et l'incidence de ces dernières sur le village de Field.

STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Objectifs

Protéger le caractère et la qualité du paysage.

Donner une orientation aux projets individuels et à la conception des enseignes, des dispositifs d'éclairage et autres éléments du paysage.

Réalisation

- 1 Planter des espèces indigènes dans la mesure du possible.
- 2 Réduire l'usage d'espèces exotiques.
- 3 Protéger les quelques communautés végétales naturelles encore intactes.
- 4 S'assurer que la conception et la construction des enseignes sont adaptées à l'environnement.
- 5 S'assurer que l'éclairage n'est pas une source de gêne.
- 6 S'assurer que les aménagements tiennent compte de l'importance des voies de circulation comme espaces publics.
- 7 Prévoir un lieu d'entreposage commercial séparé.
- 8 Désigner un terrain de stationnement pour les véhicules de plaisance.

PLANTATIONS

Espèces indigènes

La végétation fait partie intégrante du paysage de Field. Dans la mesure du possible, il faut préférer les espèces indigènes, non seulement à cause de leur beauté et du fait qu'elles font partie du cadre naturel d'un parc national, mais aussi parce qu'elles contribuent à l'intégrité écologique du parc.

Parcs Canada donnera l'exemple en respectant les principes suivants dans l'aménagement paysager des propriétés placées sous sa responsabilité :

- toutes les espèces exotiques, sauf celles qui ont une importance historique et qui ne sont pas envahissantes, sont indésirables et doivent être remplacées;
- des espèces indigènes doivent être utilisées dans tous les nouveaux projets d'aménagement.

On trouvera en annexe une liste des espèces indigènes appropriées avec une indication quant à leur appétibilité pour les ongulés. Des espèces de graminées et autres sont recommandées pour différentes conditions de croissance. Dans la mesure du possible, on recréera les conditions naturelles de croissance. Des espèces non appétentes devraient être plantées près des couloirs de déplacement de la faune, en particulier le long de la Deuxième Avenue. Les propriétaires devraient éviter de planter des espèces dont les animaux aiment se nourrir.



Terrains de CP Rail

Sauf pour la destruction des mauvaises herbes nuisibles, ce plan ne vise pas à imposer des changements aux aménagements existants. Toutefois, des espèces indigènes devraient être utilisées dans tous les nouveaux projets de construction et grands projets de rénovation. Il faudrait recommander le remplacement des aménagements cultivés pour lesquels il n'y a aucun précédent historique.

Gestion des espèces exotiques

Les stratégies ci-dessous permettraient de réduire le nombre de plantes exotiques dans le village, en particulier les mauvaises herbes réglementées, nuisibles ou indésirables.

- un programme de lutte intensive contre les espèces les plus menaçantes pour les écosystèmes;
- le remplacement des espèces exotiques par des espèces indigènes au fur et à mesure que les ressources financières le permettent (par ex., semer des graminées indigènes et des fleurs sauvages sur les terres déboisées qui ne sont pas utilisées à des fins récréatives);
- réduire en vue d'éliminer complètement l'emploi d'herbicides chimiques et favoriser à leur place les techniques comme le désherbage manuel, le fauchage et le brûlage.

LE PAYSAGE NATUREL

On ne saurait trop souligner l'importance des quelques communautés végétales naturelles encore intactes dans le village de Field. Les peuplements au sud de la Deuxième Avenue en particulier créent l'impression que la forêt pénètre au cœur du village. À plusieurs endroits, la végétation naturelle agit comme tampon en bordure des cours d'eau et stabilise les sols meubles, les talus et les rives.

En raison de leur situation favorable dans un cône alluvial abondamment arrosé, la plupart des arbres indigènes dans le village se portent très bien. La protection de ces arbres, y compris ceux qui sont plantés sur des propriétés privées, est d'une importance capitale. Le coût de restauration de communautés végétales naturelles peut être assez élevé. La préservation des communautés naturelles existantes est par conséquent une option rentable, sans compter les avantages écologiques et esthétiques qu'elle procure.

- les propositions d'aménagement au sud de la Deuxième Avenue doivent inclure un plan de protection des arbres en place;
- l'abattage d'un arbre de plus de 10 cm de diamètre à hauteur de poitrine exigera un permis.

ENSEIGNES

Les enseignes discrètes et bien conçues rehaussent le caractère particulier du village. Les enseignes de fabrication artisanale en matériaux naturels, en bois sculpté ou peint, par exemple, conviennent tout à fait à ce paysage de montagnes. On en compte déjà plusieurs qui enjolivent les rues du village.

À l'heure actuelle, les enseignes ne posent pas de problème réel. Si toutefois le cas se présentait, il y aurait lieu de se rappeler les exigences à cet égard, notamment que les enseignes doivent :

- servir à diriger les résidents et les visiteurs;
- servir à présenter le patrimoine naturel et culturel de la région;
- s'appliquer à la propriété sur laquelle elles sont implantées, et non servir à indiquer la direction de services ou d'installations établis sur une autre propriété;
- refléter le patrimoine naturel ou culturel du parc Yoho;
- avoir une superficie d'au plus 0,5 m²;
- avoir des dimensions et une orientation adaptées aux piétons;
- enjoliver la rue et ne pas obstruer les principales vues;
- être sculptées et peintes à la main, afin que soient conservées une certaine uniformité en même temps qu'une diversité dans le détail;
- être éclairées par des luminaires orientés vers le sol et défilés;
- être proportionnées aux bâtiments;
- être placées au-dessus des vitrines des bâtiments dans la mesure du possible; elles peuvent être en saillie dans la mesure où elles ne sont pas disproportionnées.

Le nombre d'enseignes devrait être limité. Les types d'enseignes suivants ne sont pas acceptés :

- panneaux d'affichage en bordure de trottoir;
- enseignes lumineuses renfermant des lampes fluorescentes;
- enseignes éclairées de l'arrière ou de l'intérieur.

Les enseignes utilisées pour afficher des chambres d'hôte ne doivent pas être éclairées et doivent être posées sur le bâtiment ou sur un poteau unique près de la limite de la propriété. Elles ne doivent pas avoir une superficie de plus de 0,5 m².

Des plaques portant le nom des rues doivent être placées à toutes les intersections, de préférence sur le support des appareils d'éclairage.

ÉCLAIRAGE

L'éclairage doit mettre en valeur le paysage de la rue, attirer le regard sur les éléments intéressants et ne pas créer de nuisance.



Enseigne inspirée du patrimoine naturel et culturel de la région.



L'éclairage devrait être dirigé vers le sol.



L'éclairage devrait être de faible intensité.



L'éclairage devrait être adapté aux besoins des piétons.

Il doit répondre aux exigences suivantes :

- permettre aux passants de se diriger;
- rehausser le niveau de sécurité publique;
- être dirigé vers le bas et ne créer aucun effet d'éblouissement;
- être adapté aux piétons (la source d'éclairage ne doit pas se trouver à plus de 4,5 m de hauteur);
- être distinct pour les destinations et pour la route y menant (par ex., l'éclairage de voirie devrait être moins prononcé);
- tenir compte des autres sources d'éclairage voisines;
- donner un rendu naturel des couleurs (par ex., éviter les lampes à vapeur de soufre ou de mercure).

Les appareils d'éclairage devraient être montés sur un bâtiment ou sur un poteau. Ni les luminaires ni les poteaux ne devraient être des reproductions de modèles anciens, mais plutôt des modèles modernes inspirés du style de l'époque.

CLÔTURES, MURS ET AUTRES ÉLÉMENTS ASSIMILÉS

Les clôtures, les murs et murets et autres éléments de cette catégorie peuvent être utilisés pour délimiter des espaces tout en ajoutant au cachet du village. Bien qu'il reste encore de ces structures de l'ancien village, un bon nombre ont disparu. Il y a eu une époque où, par exemple, les clôtures étaient beaucoup plus courantes qu'aujourd'hui. On peut trouver dans les documents historiques de nombreux modèles de clôtures simples et convenant au caractère du village, notamment :

- les clôtures basses en planches et les clôtures en fil métallique (pas de mailles en losange), à l'arrière ou à l'avant d'une propriété;
- les murets en pierres, avec ou sans haie;
- les haies (côté ou arrière de la propriété seulement);
- les murs de soutènement de faible hauteur en pierres posées à recouvrement (un style rare et particulier à Field).

Les mesures suivantes contribueraient également à mettre à valeur le cachet particulier du village :

- sauvegarder et restaurer les murs, murets et escaliers en pierre existants;
- dissimuler les réservoirs de propane avec des plantes ou des clôtures là où cela est possible;
- dissimuler les bacs à ordures à l'épreuve des ours en plantant de la végétation de chaque côté;
- réduire au minimum le nombre d'aires de stockage extérieures;
- ranger tous les matériaux de construction et les rebuts à l'intérieur ou dans la zone d'entreposage du parc;
- construire des bancs publics de style rustique avec des matériaux naturels (par ex., billes ou planches de bois sur socle de pierre).



Protéger les murets en pierres existants.



Conserver les trottoirs surélevés.



Dissimuler les réservoirs de propane avec de la végétation.



Dissimuler les bacs à ordures.

RUES

Les rues comptent au nombre des espaces publics les plus importants du village. Le plan d'amélioration devra tenir compte de leurs usages multiples : circulation piétonne, circulation automobile, aire de jeu pour les enfants, etc. Les trottoirs et les sentiers sont certes très importants, mais la plupart des gens marchent dans la rue. Plusieurs des mesures préconisées ci-dessous permettront de conserver ces usages.

1. Imposer une limite de vitesse de 20 km/h.
2. Planter des arbres tout près du bord de la route pour l'enjoliver et pour ralentir la circulation.
3. Limiter la circulation dans l'avenue Kicking Horse et l'avenue Stephen à un seul sens.
4. Ne pas permettre la construction de bordures sur le côté sud de l'avenue Kicking Horse.
5. Améliorer l'aménagement de voirie de la partie commerciale de l'avenue Stephen :
 - élargir les trottoirs;
 - améliorer l'éclairage, le mobilier, etc.
6. Conserver la largeur actuelle de la chaussée, sauf pour la Première Avenue et la partie commerciale de l'avenue Stephen.
7. Refaire les chaussées et les trottoirs au fur et à mesure que le permettent les ressources financières.
8. Restaurer et protéger le trottoir surélevé le long de l'avenue Kicking Horse sud, de même que les bordures et les murs, murets et escaliers en pierres.
9. Conserver l'aspect rudimentaire des rues en évitant de construire des bordures et des caniveaux, sauf dans le secteur commercial de l'avenue Stephen.
10. Ne pas revêtir en dur la Deuxième Avenue ni la voie de circulation longeant le ruisseau Stephen.
11. Coordonner les travaux routiers avec les travaux d'amélioration des infrastructures souterraines et le remplacement des câbles aériens.
12. Prévoir l'espace requis pour le déneigement.
13. Enfouir les installations d'utilités dans tous les cas de construction neuve.
14. Si les ressources financières pour l'installation de câbles enfouis ne sont pas disponibles au moment de la construction de la chaussée, mettre le conduit en place en vue de l'enfouissement futur des câbles.
15. Imposer une limite de charge aux véhicules entrant dans le village (sauf pour les services essentiels).
16. Prévoir des places de stationnement en bordure de voirie pour les visiteurs d'un jour.
17. Aménager un stationnement public à l'ouest de la rue Wall, et en indiquer la direction au moyen d'une signalisation appropriée.

18. Ménager des places de stationnement en file en bordure de la Deuxième Avenue près du nouvel aménagement.
19. Implanter près du centre d'accueil des panneaux d'information indiquant les sentiers pédestres et faisant valoir l'intérêt de visiter le village à pied.
20. Interdire les sentiers au-delà de la Deuxième Avenue.
21. Interdire le stationnement de véhicules de plaisance et de caravanes dans le village.

INSTALLATIONS D'ENTREPOSAGE ET COMMERCIALES

Parcs Canada désignera une aire d'entreposage à l'usage des entrepreneurs et une aire de stationnement pour les véhicules de plaisance dans la zone d'entreposage de Boulder Creek. Cette mesure a pour but d'éviter les activités non désirables et la circulation de véhicules lourds dans les quartiers résidentiels. Parcs Canada récupérera le coût associé à la fourniture d'un tel espace.

De l'espace pour des ateliers sera également disponible à Boulder Creek et sera exploité sur une base co-opérative par les résidents de Field. Les résidents de Lake Louise pourront également participer à cette entreprise.



AVENUE STEPHEN

TOURISME PATRIMONIAL ET AMÉNAGEMENTS APPROPRIÉS

Le parc Yoho offre à ses résidents et visiteurs beaucoup plus qu'un paysage spectaculaire. On peut y découvrir des choses intéressantes sur l'environnement et sur l'histoire du Canada, ou s'y adonner à diverses activités récréatives. Les possibilités sont infinies. On peut aussi bien se pencher sur l'origine de la vie en observant les fossiles des shales de Burgess que partir en randonnée vers des lacs, des glaciers et des chutes dans l'arrière-pays. Les résidents de Field ont la responsabilité de contribuer à ce que les visiteurs puissent profiter de cette richesse et découvrir le patrimoine naturel et culturel particulier du parc Yoho. Les activités et les services offerts dans le parc et dans le village de Field doivent refléter cette responsabilité.

Le village de Field est particulièrement désigné pour absorber le marché en expansion du tourisme axé sur le patrimoine. Il a à offrir :

- une atmosphère calme et intime de village isolé en montagne;
- de l'hébergement pittoresque et à prix modique;
- des activités axées sur l'acquisition de connaissances, la contemplation de la nature et l'exploration de la montagne;
- un rythme de vie plus lent que celui de Lake Louise et de Banff.

Les habitants de Field ont un rôle très important à jouer pour projeter cette image de leur village. Leur caractère accueillant, leur connaissance de la région et leur disponibilité mettront les visiteurs à l'aise. Ils leur donneront volontiers des informations et leur communiqueront leur enthousiasme et leur respect pour la montagne. Leur comportement à l'égard de l'environnement servira d'exemple.

Objectifs

Offrir aux visiteurs des expériences et des produits de qualité qui reflètent les valeurs du parc national;

Aider tous les visiteurs à prendre conscience qu'ils se trouvent dans un parc national et promouvoir leur appréciation et leur compréhension de l'écologie et du patrimoine culturel du parc.

Principes directeurs

Le tourisme à Field sera axé sur l'appréciation de la nature, de la culture et de l'histoire du parc national Yoho.

Actions

Tourisme patrimonial et interprétation

En collaboration avec la collectivité, dresser la liste des produits et services qui y sont offerts, repérer les marchés cibles et déterminer les forfaits potentiels en mettant l'accent sur l'hiver et les saisons intermédiaires.

Promouvoir Field ainsi que ses produits et services au Centre d'accueil de Field. Veiller à ce que le personnel soit informé des activités offertes dans la collectivité.

Explorer la possibilité d'ajouter au site Web de Parcs Canada un lien vers un site Web à jour sur Field.

Installer des supports à vélos.

Afficher une carte de la ville à grande échelle au Centre d'accueil et y illustrer les activités accessibles depuis Field, hiver comme été.

Renouveler l'exposition sur les shales de Burgess et les autres éléments d'interprétation du Centre d'accueil, y compris ceux portant sur le lieu historique national du Col-kicking Horse et la rivière du patrimoine Kicking Horse.

Explorer la possibilité de produire un document d'information audiovisuel sur le parc national Yoho que les visiteurs pourraient acheter.

Envisager d'autres moyens de transmettre des messages d'interprétation, p. ex. trilobites au terrain de jeu, locomotive, stations audio à l'énergie solaire, etc.

Annoncer les projets de gérance communautaire au Centre d'accueil de Field.

Veiller à ce que le personnel du Centre d'accueil ait des connaissances à jour sur le ski de fond.

Améliorer la signalisation au sein de la communauté.

Élaborer une stratégie pour faire participer les résidents et les locataires à la communication des messages de Parcs Canada, p. ex. : séances d'orientation, vidéos, reliures véhiculant des messages mis à jour, liste d'envoi des exploitants de Field, etc.

Dresser la liste des endroits propices à la prise de photos dans le parc Yoho et informer les visiteurs des meilleurs endroits d'où observer les trains.

Préparer une liste d'activités à l'intention des visiteurs à la lumière de l'outil Quotient Explorateur.

Veiller à ce que tout le personnel, y compris le personnel d'hébergement à domicile, suive une séance d'orientation sur les messages de Parcs Canada.

Mener un sondage auprès des visiteurs dans la collectivité et déceler les besoins en matière de programmes et de services. Inclure une évaluation des besoins des enfants.

Exiger des nouveaux exploitants et des exploitants actuels qu'ils agrandissent leurs installations ou renouvellent leur bail qu'ils élaborent des stratégies de tourisme patrimonial.

Explorer la possibilité de mettre en place un programme de bénévolat à Field.

Améliorer les outils d'interprétation non personnalisée à Field.

UN LIEU ATTRAYANT POUR LES VISITEURS

Plusieurs facteurs contribuent à rendre agréable une visite ou un séjour dans un parc national : hébergement confortable, hospitalité, enseignes esthétiques, installations attrayantes et disponibilité de produits et de services. Meilleur est le service et plus les visiteurs sont satisfaits.

Selon la politique de Parcs Canada, « les services et installations doivent répondre aux besoins fondamentaux du public et seront axés sur la compréhension, l'appréciation et la jouissance du patrimoine naturel et culturel. » La liste des services qu'il y a lieu d'assurer à Field, présentée ci-contre, a été dressée en fonction de cette politique et des principes ci-dessous.

- les produits et les services offerts doivent favoriser le tourisme patrimonial et contribuer à rendre plus agréables les séjours dans le parc;
- les services offerts à Field viseront à satisfaire les besoins immédiats des visiteurs; d'autres services seront offerts en dehors des limites du parc;
- des services d'urgence seront disponibles;
- les services seront regroupés le plus possible;
- le même service pourra être offert par plus d'une entreprise afin d'éviter les monopoles;
- les franchises ne seront pas autorisées;
- les services devront être liés à des activités autorisées dans le parc;
- les produits et services à valeur ajoutée pour la vente en dehors du parc ne seront pas autorisés à Field;
- les nouvelles entreprises et celles qui voudront prendre de l'expansion devront s'engager à respecter l'environnement;
- les entreprises de services seront de petite envergure et gérées par le propriétaire;
- les restaurants et les bars auront une capacité d'au plus 50 places;
- les magasins auront une superficie maximale de 150 m², sauf

SERVICES ESSENTIELS ET DE BASE POUR LES VISITEURS

Voici quelques exemples de services essentiels et de services de base appropriés pour le village de Field:

- alimentation (par ex., restaurant, épicerie fine-traiteur, boulangerie-pâtisserie, dépanneur, petite épicerie, magasin de vins et spiritueux);
- magasin général où on peut trouver des articles de toilette, des médicaments en vente libre, des journaux, etc.;
- services d'interprétation, d'information et autres activités éducatives axés sur les thèmes et les points d'intérêt propres au parc; guides pouvant accompagner les visiteurs dans la montagne ou sur les rivières;
- magasin de vêtements et équipements de plein air (vente et location); articles photographiques; livres sur l'histoire naturelle et culturelle; souvenirs (cartes postales, objets d'art, photographies de la région, etc.); objets d'art et d'artisanat de fabrication locale et inspirés d'aires patrimoniales protégées;
- gîtes, chambres d'hôte, hébergement approuvé dans des demeures, hôtels, auberges;
- cafés, bars;
- gare routière; gare ferroviaire;
- bureau de poste; guichet postal;
- poste d'essence; blanchisserie;
- services d'urgence; caserne de pompiers.

- les épiceries, qui pourront avoir une superficie maximale de 300 m²;
- les commerces faisant partie d'un projet d'aménagement devront respecter ces principes.

Les entreprises existantes non conformes aux principes énoncés ci-dessus pourront continuer d'exercer leurs activités. Cependant, tout projet d'expansion qui exigerait une évaluation d'impact sur l'environnement en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ou qui constituerait un changement d'affectation commerciale devra satisfaire à ces principes.

UN LIEU ATTRAYANT POUR LES RÉSIDENTS

Le bien-être des habitants de Field aura une incidence sur la qualité des services offerts aux visiteurs. Une population bien informée et bien disposée envers les visiteurs, voilà la clé du succès du tourisme axé sur le patrimoine.

Le chapitre 4 présente Field comme une collectivité tranquille et axée sur les valeurs familiales. Les personnes qui vivent dans un parc national jouissent de nombreux avantages : un milieu naturel spectaculaire offrant une diversité d'activités de récréation et des services comme les restaurants et les bars prévus pour accueillir les visiteurs. Par contre, pour des raisons telles que le manque d'espace disponible pour l'expansion, ils n'ont pas accès aux mêmes services que d'autres collectivités de la même taille. Les principes ci-dessous doivent présider au choix des services à offrir aux résidents de Field.

- les services offerts doivent entretenir le tissu social de la collectivité;
- les services doivent répondre aux besoins immédiats de la collectivité;
- les services offerts à Lake Louise et à Field devraient se compléter;
- l'utilisation des installations à des fins multiples est encouragée;
- en règle générale, les principes et pratiques appliqués à la gestion des services offerts aux visiteurs s'appliqueront également aux services offerts aux résidents.

SERVICES ESSENTIELS ET DE BASE POUR LES RÉSIDENTS

Voici quelques exemples de services essentiels et de services de base appropriés pour le village de Field :

- les mêmes services essentiels et de base que ceux offerts aux visiteurs;
- garde de jour, pré-maternelle, maternelle, école élémentaire, école secondaire;
- cabinet de consultation pour un médecin venant de l'extérieur;
- salon de barbier/coiffeur;
- centre communautaire; installations extérieures de récréation;
- bibliothèque;
- lieu de culte pour les différentes religions;
- tables de billard installées dans une salle;
- détachement de la GRC;
- services de nettoyage;
- services de déneigement;
- métiers essentiels requis sur une base courante (par ex., peintres, plombiers, menuisiers, électriciens, techniciens en aménagement paysager).



Terrain de jeux et aire de récréation



École de Field

TOURISME PATRIMONIAL ET AMÉNAGEMENTS APPROPRIÉS

Objectifs

Rendre le village de Field attrayant comme destination touristique axée sur le patrimoine.

Prévoir une variété d'installations, de services et de produits à l'intention des visiteurs et des résidents.

S'assurer que les nouvelles entreprises et les nouveaux aménagements conviennent à un parc national.

Réalisation

Parcs Canada et l'administration de Field veilleront à ce qui suit.

1. Se référer aux principes directeurs et aux exemples de services essentiels et de base énumérés précédemment lors de l'évaluation des demandes de permis ou de licence d'exploitation commerciale. Utiliser une version adaptée de la grille mise au point par la municipalité de Banff pour évaluer les demandes d'établissement d'entreprise ou de changement de vocation commerciale.
2. Affiner la définition du produit que la collectivité de Field peut offrir sur le marché du tourisme axé sur le patrimoine. Pour cela :
 - cibler les marchés;
 - se guider sur ce qui s'est fait au parc national Banff;
 - préparer et mettre en oeuvre une stratégie de commercialisation.
3. Préparer un plan d'action fondé sur l'interprétation et la mise en valeur du patrimoine de la région.
4. Faire valoir auprès des citoyens de Field l'importance d'une approche coordonnée au tourisme axé sur le patrimoine et les avantages économiques qu'il est possible d'en tirer.
5. Fournir aux citoyens de Field de l'information sur les ressources patrimoniales de leur région, le défi que pose leur sauvegarde et le rôle qu'ils ont à jouer dans cette démarche.
6. Aider les gens d'affaires à mettre au point des programmes de communication.
7. Distribuer aux entreprises et aux citoyens une trousse d'information sur les messages concernant les parcs nationaux auxquels il est fait référence à la page 42.
8. Définir un code d'éthique commerciale en s'inspirant de celui de l'Association de l'industrie touristique du Canada.

ENTREPRISES À DOMICILE

Il s'agit ici d'activités commerciales menées au domicile principal de l'entrepreneur (par ex., bureaux, ateliers, etc.), à l'exclusion de l'hébergement résidentiel ou d'accueil.

Objectif

Favoriser l'activité économique de la collectivité sans nuire au caractère particulier du village.

Les activités commerciales entrant dans cette catégorie comprennent :

- la vente;
- les travaux de couture;
- la comptabilité;
- les services de secrétariat;
- la rédaction et la révision;
- les travaux d'artisanat;
- la vente par correspondance;
- les services de réparation et autres.

Les principes et conditions ci-dessous s'appliquent à cette catégorie d'activités commerciales.



Vue des tunnels en spirale

- toutes les entreprises doivent renouveler annuellement leur permis d'exploitation;
- il y aura inspection pour déterminer si l'entreprise répond aux critères de définition des entreprises à domicile;
- la preuve doit être faite que l'occupant de la maison doit demeurer à Field avant que ne soit considérée une demande d'exploitation commerciale à domicile;
- il ne doit y avoir aucune incidence sur :
 - la grandeur de la maison,
 - l'utilisation du garage,
 - les autres résidents ou visiteurs,
 - le stationnement,
 - l'écologie ou les ressources culturelles du parc;
- tous les matériaux et équipements doivent être rangés à l'intérieur;
- seuls les membres de la famille vivant dans la maison peuvent être employés par l'entreprise;
- aucune publicité ne peut être affichée sur la maison; la publicité doit se faire par publipostage, publication dans l'annuaire téléphonique ou affichage au babillard municipal;
- la partie de la maison utilisée pour les activités commerciales peut être assujettie aux impôts municipaux;
- les locataires doivent obtenir au préalable la permission de la personne qui détient de Parcs Canada le contrat de tenure à bail de la propriété;
- toutes les demandes d'obtention ou de renouvellement de permis seront publiées durant deux semaines au moins au cas où elles susciteraient des objections.

ABSENCE NETTE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE NÉGATIVE

Le principe de l'absence nette d'incidence environnementale négative a été établi pour toutes les agglomérations situées dans un parc afin qu'elles ne perturbent pas l'équilibre écologique du parc. Une bonne partie des mesures proposées dans le plan communautaire de Field contribueront directement à l'atteinte de cet objectif dans le parc Yoho. Un plan cadre de contrôle du changement sera établi sur le modèle de celui qui est à l'étude pour Banff. Il devra être finalisé dans l'année qui suivra l'approbation du plan communautaire.

Les trois principaux paramètres contrôlés seront :

- les agresseurs environnementaux provenant de l'agglomération (p. ex., déchets solides, eaux usées, etc.);
- leur impact sur la collectivité;
- leur impact sur les ressources du parc.

L'évaluation de l'impact des agresseurs environnementaux se fera en mesurant une série d'indicateurs. Si la mesure d'un indicateur révèle un effet négatif sur l'environnement, les mesures de correction suivantes pourront être envisagées :

- atténuation de l'impact;
- réduction ou élimination de l'agresseur environnemental;
- révision du plan communautaire.

Les contrôles se feront au moins tous les cinq ans, dans le cadre de l'examen du plan communautaire. Certains se feront à intervalles plus rapprochés, par exemple l'impact de la présence humaine sur la faune et vice versa, et des mesures correctrices seront prises avant la fin de la période de cinq ans si nécessaire.

Avant de définir un plan cadre de contrôle, il faudra :

- cerner les agresseurs et leurs indicateurs;
- définir une méthodologie appropriée pour la mesure des indicateurs, établir la fréquence des mesures et décider à qui en revient la responsabilité;
- préparer des manuels techniques sur la façon d'effectuer les mesures afin de garantir l'uniformité d'année en année;
- recueillir les données de référence et rédiger un rapport dans les deux ans à venir.

GESTION DE L'EXPANSION

L'expansion de l'agglomération de Field devra être gérée judicieusement et échelonnée dans le temps de manière à répondre aux besoins de la collectivité sans pour autant perturber l'équilibre écologique de la région.

OBJECTIFS

Prendre en compte les considérations d'ordre écologique.

Apporter une solution au problème du logement.

Faire en sorte que l'expansion ne compromette pas l'équilibre écologique du parc.

Appuyer les objectifs économiques de la collectivité.

Les principales lignes directrices devant présider à la gestion de l'expansion de Field sont les suivantes :

- Les limites établies dans le Plan communautaire de Field sont définitives et ne doivent pas être dépassées.
- Toutes les maisons mobiles, les maisons de Parcs Canada et autres bâtiments situés à l'extrémité ouest du village devront être enlevés dans les trois ans suivant l'approbation du plan communautaire, et le centre récréatif inachevé dans les cinq ans. Prévoir une stratégie pour faciliter cette opération. Aviser officiellement les citoyens touchés par cette décision dès après l'approbation du plan.
- Respecter les conditions d'exploitation du parc de maisons mobiles en vigueur; enlever les maisons mobiles et autres bâtiments avant le délai prévu si les circonstances le permettent.
- Autoriser un seul projet majeur d'établissement commercial ou de services publics tant que ces maisons mobiles et autres bâtiments n'auront pas été enlevés. Un deuxième projet important pourra être autorisé avant la démolition du centre récréatif si celle-ci a lieu au bout de trois ans. Des projets mineurs pourront aussi être autorisés (p. ex., une ou deux dépendances de type « Carriage house », l'ajout à l'hôtel Kicking Horse Inn, etc.).
- La réalisation des principaux projets de construction (bâtiment pour commerces de détail, auberge, centre de formation, musée, gîte, etc.) sera échelonnée dans le temps. Un laps de temps d'au moins 2 ans devrait séparer la fin d'un projet et le début du suivant.
- L'aménagement des dépendances de type « Carriage house » et des suites locatives dans des maisons privées peut être entrepris immédiatement afin de permettre le relogement des personnes vivant dans les maisons mobiles. Une fois ces personnes relogées, un maximum de 5 nouvelles unités

(dépendances et suites) sera autorisé chaque année. Au bout de deux ans, les normes et le processus d'autorisation devront faire l'objet d'une évaluation avant que ne soit avisé tout nouveau projet d'aménagement.

- Lorsque les propriétaires des maisons mobiles auront été avisés de la décision les concernant, 6 lots à usage d'habitation pourront être libérés; des lots supplémentaires pourront être libérés pour répondre au besoin de relogement de ces personnes; aucun autre lot ne pourra être libéré tant que toutes les maisons mobiles n'auront pas été enlevées.
- La capacité des infrastructures d'utilités telles que l'installation de traitement des eaux usées doit être amenée à un niveau correspondant aux besoins associés à l'expansion prévue, avant que des permis de construire ne soient accordés.
- Aucun permis d'occuper à des fins commerciales ou de services publics ne sera délivré tant que le problème du logement ne sera pas réglé. Les propositions d'aménagement devront préciser le nombre d'employés requis et les modalités de logement prévues.
- Les projets de construction individuels ne seront autorisés que s'ils respectent les stratégies d'aménagement paysager sur le site et l'environnement immédiat.
- Des modalités de contrôle de l'impact de la collectivité sur l'équilibre écologique du parc devront être définies dans l'année suivant l'approbation du plan communautaire. Il faudra dans un premier temps recueillir les données de référence, puis mesurer le changement tous les cinq ans. Dans le cas où des facteurs imprévus et incontournables entreraient en jeu au cours de la mise en oeuvre du plan communautaire, celui-ci devra être révisé. Il peut s'avérer nécessaire de suspendre tous les travaux d'aménagement.
- Le remplacement des installations de récréation peut se faire à n'importe quel moment.
- La délimitation du territoire du village doit être faite le plus tôt possible et enregistrée officiellement.
- L'autorisation d'exploiter une propriété donnée à des fins commerciales ne peut être transférée à une autre propriété.
- Les propriétaires ne sont pas tenus d'aménager leur propriété si le marché n'est pas encore assez important pour justifier l'expansion.

Projet d'installations de récréation



GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

Ce volet englobe toute une série d'actions : protection du couloir faunique, mise en oeuvre des stratégies d'aménagement paysager, nettoyage des sites contaminés, application stricte de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, conservation des ressources, et d'autres. Diverses mesures visant à protéger l'environnement ont été préconisées dans ce plan communautaire. Elles doivent être complétées par des mesures visant la conservation des ressources.

Objectif

Jouer un rôle de direction en matière de gérance environnementale.

Réalisation

1. Définir et mettre en oeuvre une *stratégie de gestion de l'environnement* intéressant l'ensemble de la collectivité.
2. Mettre sur pied un programme de réduction, de réutilisation et de recyclage.
3. Construire des maisons et des établissements éconergétiques.
4. Encourager l'utilisation de matériaux naturels dans tous les nouveaux projets de construction.
5. Inciter la collectivité à réduire sa consommation d'eau.
6. Favoriser l'écotourisme et la sensibilisation à l'environnement.
7. Poser des robinets à débit réduit dans les nouveaux établissements commerciaux et de services publics.

CHAPITRE 6

EFFETS CUMULATIFS

LE VILLAGE

LE PARC

L'ÉCORÉGION

LA FAUNE

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Voici un résumé des résultats de l'évaluation des effets sur l'environnement du Plan communautaire de Field.

Il incombe principalement à Parcs Canada de veiller à ce que le parc national Yoho et les parcs nationaux voisins protègent les valeurs en raison desquelles ils ont été désignés sites du patrimoine mondial par l'UNESCO. Parcs Canada prend cette responsabilité très au sérieux. Bien que la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* n'oblige pas à un examen du *Plan communautaire de Field*, Parcs Canada préfère évaluer l'éventuel impact sur l'environnement de tous nouveaux plans et politiques d'aménagement.

Cette évaluation porte bien entendu sur les effets immédiats de la construction de bâtiments, de routes et d'infrastructures d'utilité publique, mais elle ne se limite pas à ces projets individuels. La présence d'une agglomération dans une région dont les ressources naturelles et culturelles sont protégées peut avoir des répercussions qui se font sentir bien au-delà des limites de la zone construite. L'étude a donc porté sur les effets que pourraient avoir les aménagements proposés dans le Plan communautaire de Field sur le village même, le parc et l'ensemble de la région écologique.

L'effet cumulatif des aménagements et activités proposés a également été étudié. Un environnement sensible peut se rétablir d'une perturbation légère répartie dans l'espace et échelonnée dans le temps. Toutefois, l'effet combiné de nombreuses perturbations peut dépasser la capacité d'adaptation du milieu. Il s'ensuit alors une altération irréversible de l'écosystème.

LE VILLAGE

Globalement, il semble que les propositions d'aménagement contenues dans le *Plan communautaire de Field* sont de nature à rehausser la qualité du milieu de vie.

Parmi les décisions heureuses, on peut citer les suivantes :

- faciliter les déplacements de la faune (voir la section intitulée « La faune »);
- se pencher sur le problème des sols contaminés : la centrale électrique Yoho, la gare de triage de CP Rail et peut-être l'ancienne station-service;
- resserrer les limites du village;
- protéger les bâtiments historiques;
- conserver le caractère particulier propre à ce petit village;
- réduire le nombre de plantes exotiques;
- améliorer les rives de la rivière Kicking Horse.

Si toutes les propositions d'aménagement contenues dans le plan communautaire sont réalisées, le village connaîtra la croissance suivante :

résidents permanents	de 300 à 425 (max.)
capacité d'hébergement	de 80 à 255 places des visiteurs
établissements	de 55 à 85 visiteurs
superficie à usage commercial	de 1 350 m ² à 2 770 m ²

Étant donné que le plan vise plutôt le réaménagement d'installations existantes, l'utilisation de l'espace sous-occupé et la démolition de certaines installations, la superficie réelle du village est appelée à diminuer.

Les nouveaux services seront axés sur le tourisme patrimonial et contribueront à une plus grande appréciation du parc de la part des résidents comme des visiteurs. La collectivité percevra davantage le rôle qu'elle a à jouer dans la conservation de cette aire protégée.

Il sera nécessaire de creuser le ruisseau Stephen pour éviter l'inondation du village et de la voie ferrée et les problèmes associés d'affouillement des ouvrages. Il est aussi possible que la capacité de l'installation de traitement des eaux usées doive être augmentée pour répondre aux besoins associés à l'expansion prévue.

Bien que les poêles à bois et les locomotives dont le moteur tourne au ralenti posent des préoccupations sur le plan esthétique et peuvent poser un risque pour la santé des êtres humains, ils ne semblent pas représenter de menace importante à l'intégrité écologique.

LE PARC

Les nouveaux aménagements envisagés à Field sont modestes, et leur incidence sur le parc peut être réduite au moyen des pratiques qui sont déjà en vigueur. Il est peu probable que les nouveaux services entraînent une augmentation de la circulation sur la Transcanadienne et les routes du parc. Il ne sera donc pas nécessaire de refaire des routes en dehors du village. Quant à la capacité de production d'énergie électrique, elle est déjà suffisante.

Les programmes de gestion de la surutilisation chronique et des utilisations conflictuelles des sentiers permettent de résoudre tous les problèmes causés par une augmentation de l'achalandage des sentiers ou des aires de fréquentation diurne. Des programmes de ce genre sont déjà en oeuvre dans les aires très fréquentées, comme le lac O'Hara. Parcs Canada doit surveiller de près les centres d'attraction comme le lac Emerald et les chutes Takakkaw pour voir s'il y a lieu de prendre des mesures dans ce sens.

Une fréquentation accrue des sentiers en été et en hiver pourrait endommager l'environnement dans l'arrière-pays. Parcs Canada doit veiller à ce que cela ne se produise pas.



Les chutes Wapta



Un sondage mené en 1995 a révélé que les visiteurs se rendant dans l'arrière-pays étaient satisfaits du niveau de fréquentation des sentiers, des installations et des services de Parcs Canada. Les conflits entre différentes activités (par ex., randonnée pédestre, équitation, bicyclette) ne sont pas fréquents. Le programme de surveillance et de gestion de Parcs Canada permet de résoudre ce genre de problèmes lorsqu'ils se présentent. Les projets d'aménagement prévus dans le Plan communautaire ne devraient aucunement changer cette situation.

L'ÉCORÉGION

Sauf en ce qui concerne la faune (voir ci-dessous), le *Plan communautaire de Field* n'aura aucune incidence en dehors du parc national Yoho. Rien ne permet de croire que l'expansion proposée surchargera les infrastructures d'utilité publique, le réseau routier ou le tissu socio-économique de la région.

LA FAUNE

La vallée de la Kicking Horse dans le parc national Yoho sert de couloir de déplacement entre deux habitats importants, soit la vallée du Columbia et celle de la Bow. Cette route a été utilisée par les êtres humains et les animaux pendant des milliers d'années.

Comme la ligne continentale de partage des eaux, avec ses escarpements et ses glaciers pratiquement infranchissables, s'étend sur plusieurs kilomètres au nord et au sud du col Kicking Horse, il est d'une importance capitale que les populations animales puissent circuler en toute sécurité par la vallée de la rivière Kicking Horse.

La survie à long terme des espèces à territoire étendu, comme l'ours, le loup, le cougar, le lynx, le carcajou et le wapiti, dépend de leur capacité de se déplacer. La nécessité d'assurer pour ces espèces des aires de vie et des couloirs de déplacement sûrs au sein des parcs et entre les parcs des Rocheuses est d'autant plus pressante que l'exploitation par l'homme des vallées et des terres en friche à l'ouest du parc Yoho augmente. En plus d'assurer à une espèce animale une aire où se nourrir et trouver abri, les couloirs de déplacement permettent la rencontre de différentes populations d'une même espèce. Ce brassage génétique assure la diversité, facteur critique pour la survie à long terme des espèces et des populations, en particulier des espèces moins nombreuses comme le grizzly.

Comme il est dit dans le chapitre 2, le couloir de déplacement de la faune dans le parc Yoho est très étroit et contient la majeure

partie des aménagements du parc, y compris l'agglomération de Field. Cette situation pose un problème évident pour la faune. Les espèces moins craintives, comme le wapiti, passent dans le village, longent la voie ferrée ou la route et traversent la rivière aux endroits peu profonds. D'autres espèces, notamment les espèces plus farouches comme l'ours, tentent de contourner le village en passant par une étroite bande de terre le long du versant exposé au nord des monts Stephen et Dennis. Or, cette bande de terre est proche du village et, en particulier, des habitations et installations situées dans le secteur ouest. Les espèces trop craintives pour venir aussi près du village ne tentent même pas de passer. Certains animaux s'habituent à la proximité des êtres humains et finissent souvent par devoir être abattus, parfois après avoir blessé ou tué quelqu'un.

Une étude récente réalisée dans le parc Banff et le parc Yoho a révélé que le grizzly subit certains stress, et on craint pour la survie de cette population. La plupart des ours meurent par suite d'un accident ou de leur déplacement lorsqu'ils sont pris à moins de 500 m d'une route ou d'une installation. Le secteur ouest du village est problématique à cet égard. Les ours habitués à la présence humaine sont dangereux et doivent être abattus ou déplacés. La solution du déplacement peut sembler raisonnable, mais il ne faut pas perdre de vue qu'environ 50 % des ours déplacés meurent faute de pouvoir s'adapter à leur nouveau milieu.

L'élimination des maisons mobiles et des bâtiments permanents dans le secteur ouest du village aura une incidence positive non négligeable sur l'intégrité écologique d'une région beaucoup plus vaste que les limites du parc Yoho.

MISE À JOUR SUR LES EFFETS CUMULATIFS

Les modifications proposées au plan communautaire de 1999 et découlant de l'examen de 2010 ont été évaluées afin d'en déterminer les incidences cumulatives et les effets potentiels sur l'environnement.

MODIFICATIONS AUX « STRATÉGIES MENANT À LA RÉALISATION DE LA VISION :

- Ces modifications incluent le déplacement de certains projets commerciaux et les changements de zonage qui y sont associés. Les modifications se traduiraient par un potentiel accru d'aménagement commercial dans certains secteurs de Field.

- Les modifications incluent la libération d'un lot supplémentaire pour l'aménagement d'habitations multifamiliales et le changement de zonage de deux lots de maisons unifamiliales en vue de l'aménagement de duplex.

Les modifications sont conformes à la législation et aux politiques en vigueur, et elles respectent la vision et les principes du Plan communautaire. Certains projets commerciaux et résidentiels (comme ceux visant les terrains qui appartiennent à CP Rail) seront déplacés vers d'autres sites à Field (p. ex. le Centre administratif de Parcs Canada, l'ancien bâtiment de la GRC, etc.). Le déplacement et le changement de zonage liés aux projets commerciaux, résidentiels et institutionnels n'auront aucune incidence sur les limites de croissance commerciale prévues par la loi pour Field. Aucune modification ne sera apportée à la croissance maximale ou aux aspects clés de la stratégie de croissance dans le cadre du présent examen. De plus, la construction d'aires de stationnement supplémentaires au centre-ville aura lieu dans des zones déjà perturbées.

Le Plan communautaire de Field de 1999 fait état de la nécessité d'améliorer le traitement des eaux usées pour répondre à la croissance prévue. En 2004, les installations de traitement des eaux usées ont été remplacées par une nouvelle usine conçue pour épurer les volumes actuels et futurs d'eaux usées, conformément à la croissance maximale prévue dans le *Plan communautaire de Field*. L'usine dispose également d'une capacité supplémentaire pour répondre aux urgences ou à une demande élevée inattendue. Grâce à ce remplacement et aux modifications qui ont suivi (p. ex. la transformation du système de distribution de sulfate d'aluminium dans le but d'atteindre les cibles de phosphore), Parcs Canada a pu réaliser ses objectifs en matière de qualité de l'effluent, ce qui a eu d'importantes retombées positives sur la qualité de l'eau de la rivière Kicking Horse. La nouvelle usine de traitement des eaux usées assurera le maintien de cette situation, même lorsque la collectivité sera entièrement aménagée. Enfin, on évitera les impacts écologiques négatifs en milieu aquatique au moyen d'activités de surveillance et de gestion adaptée.

MODIFICATION DE L'ANNEXE. SUPPRESSION DES PLANTES ATTRAYANTES POUR LES OURS DE LA LISTE DES ESPÈCES RECOMMANDÉES.

La liste des espèces recommandées a été modifiée afin d'en retirer les variétés de plantes qui sont attrayantes pour les ours. On s'attend à ce que ces changements aient un effet positif en réduisant les facteurs qui attirent les animaux sauvages à Field et la probabilité de rencontres entre les êtres humains et les animaux sauvages. Parcs Canada continuera d'introduire dans l'aménagement paysager de la collectivité des espèces de plantes

qui n'intéressent pas les animaux potentiellement dangereux comme les ours et les wapitis.

Les modifications sont toutes conformes à la législation et aux politiques en vigueur, et elles respectent la vision et les principes du *Plan communautaire de Field*. Elles poursuivront l'amélioration de l'intégrité écologique, tout en renforçant l'intégrité commémorative et la qualité de l'expérience du visiteur dans le village de Field. Les plans d'action proposés sont appropriés et réalistes. Les modifications apportées au plan ne causeront pas d'impact environnemental négatif important.



LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (LCEE)

Tous les aménagements proposés dans le *Plan communautaire de Field* sont assujettis à la législation fédérale. La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* exige pour chaque projet un examen préalable et une évaluation des effets cumulatifs afin d'en établir la valeur par rapport aux autres réalisations ou propositions. Cette évaluation débouche sur une stratégie de protection de l'environnement adaptée au projet considéré mais s'inscrivant dans l'orientation générale du *Plan communautaire*. Elle permet parfois de définir des mesures de protection de l'environnement autres que celles déjà prévues dans le plan.

CHAPITRE 7

MISE EN OEUVRE

SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE L'ÉCOSYSTÈME

POURSUITE DES ACTIVITÉS

AMÉLIORATION DE L'ASPECT DES RUES ET DU PAYSAGE

RETRAIT DES BÂTIMENTS ET DES MAISONS MOBILES

SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

RESSOURCES CULTURELLES

LIBÉRATION DE LOTS RÉSIDENTIELS

PAYSAGES

CONTRÔLE DE L'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ

UTILISATIONS NON CONFORMES

EXAMEN DES AMÉNAGEMENTS

MISE À JOUR ET RÉVISION DU PLAN

MISE EN OEUVRE DU PLAN - LES PRIORITÉS

Ce plan décrit une vision pour Field. De nombreuses contraintes, en particulier le manque de fonds, le caractère inadéquat de l'infrastructure et l'incertitude entourant l'utilisation des terrains de CP Rail, dicteront dans quelle mesure nous réussirons à concrétiser cette vision. Néanmoins, si nous faisons montre de patience, d'esprit d'initiative et de persévérance, nous y parviendrons. Cette section présente les grandes stratégies qui aideront la collectivité de Field à atteindre les objectifs énoncés dans ce plan.

SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE L'ÉCOSYSTÈME

L'état futur de l'écosystème constitue une importante source de préoccupation pour les gestionnaires du parc. Comme il est actuellement impossible de prévoir avec exactitude l'incidence des utilisations futures, l'évolution des conditions exigera une certaine souplesse de leur part. Les autorités du parc et la collectivité de Field doivent surveiller attentivement l'avancement des travaux et évaluer à quel moment proposer des changements afin de protéger l'intégrité écologique du parc.

Le plan cadre de contrôle des changements, qui repose sur l'objectif d'absence nette d'incidence environnementale négative, sera élaboré en l'espace d'un an. Ce plan accordera une attention particulière aux couloirs utilisés par les animaux sauvages durant leurs déplacements, aux sites contaminés, à la qualité de l'air, à la qualité de l'eau, aux plantes exotiques et à l'expansion des secteurs commercial et résidentiel.



DEUXIÈME AVENUE

Couloirs fauniques

Ce plan reconnaît l'importance du rôle de couloir faunique joué à l'échelle régionale par la vallée de la Kicking Horse. Le retrait proposé des bâtiments et des maisons mobiles à l'extrémité ouest de Field permettra à l'avenir aux animaux sauvages de circuler librement et en toute sécurité. Dans cette optique, on se propose également au cours des deux prochaines années d'évaluer :

- les avantages liés à la construction d'un pont pour les animaux sauvages au-dessus du ruisseau Stephen, en amont du village;
- les avantages associés à l'érection autour de la limite sud-est de Field d'une clôture visant à empêcher les animaux sauvages de pénétrer dans le village;
- les avantages résultant de l'éclaircie de la végétation ou du recours à d'autres procédés pour améliorer le sentier pour animaux sauvages au sud de la Deuxième Avenue;
- l'efficacité des diverses mesures prises pour faciliter la circulation des animaux sauvages; cet examen sera fondé sur :
 - l'observation régulière de l'utilisation des couloirs par les différentes espèces d'une saison à l'autre;
 - l'enregistrement de tous les conflits entre les animaux sauvages et les humains et la collecte de données détaillées sur l'emplacement de ces conflits;
 - la surveillance des déplacements des animaux sauvages à travers le village et la gare de triage ainsi que le long de la rive nord de la rivière.

Sites contaminés

- Les plans existants seront mis en oeuvre aux fins du nettoyage et de la surveillance des sites contaminés.

Qualité de l'eau

Pour protéger la qualité de l'eau de la rivière, on prévoit :

- de continuer de prélever des échantillons d'eau en aval du village en vue d'en évaluer la qualité et de détecter toute trace de contamination éventuelle (p. ex., effluents, autres contaminants);
- de mesurer les concentrations de contaminants dans l'effluent à sa sortie de la station de traitement;
- d'évaluer la faisabilité d'installer un capteur permettant de surveiller de façon automatique et continue le volume d'eau sortant de la station de traitement.

Qualité de l'air

Pour protéger et accroître la qualité de l'air, on recommande :

- d'installer un dispositif (p. ex., lumière rouge au sommet de la tour d'eau) avertissant la population en cas d'inversion



de température. En pareilles circonstances, il faut se garder d'utiliser un poêle à bois ou de laisser tourner au ralenti les moteurs des locomotives diesel;

- de prélever des échantillons d'air durant les périodes d'inversion de température.

Plantes exotiques

Afin de restreindre le nombre de plantes exotiques dans le village, il est recommandé :

- d'identifier régulièrement les mauvaises herbes et les autres plantes nuisibles dans la collectivité. Comme les wagons sont souvent mis en cause dans la dispersion des plantes exotiques, une attention toute particulière devra être accordée aux terrains de CP Rail;
- de mettre en place un programme d'éradication des plantes exotiques dans les secteurs relevant de Parcs Canada;
- de préparer et de diffuser un feuillet incitant les résidents à utiliser des plantes indigènes dans leurs travaux d'aménagement paysager.

POURSUITE DES ACTIVITÉS

Le gestionnaire des collectivités de Lake Louise et de Field assumera la direction du projet et veillera, en collaboration avec le conseil local de Field, à ce que les recommandations et les objectifs du plan soient respectés.

Gestion de l'expansion de la collectivité en fonction de limites préétablies

Les répercussions de l'arrivée de nouveaux résidents et de visiteurs dans la collectivité doivent être évaluées minutieusement. Cette question deviendra de plus en plus importante à mesure qu'on s'approchera des limites maximales prévues. Il faudra alors :

- réaliser un recensement informel tous les deux ans, et un recensement officiel tous les cinq ans en vue d'obtenir les renseignements suivants :
 - nombre de familles, d'enfants et d'employés;
 - type de logement dans lequel vivent ces personnes (p. ex. location, logement habité par le propriétaire, suite locative, etc.);
 - nombre et type d'unités de logement;
- enregistrer, en utilisant un formulaire standard, le nombre de visiteurs qui passent la nuit dans des suites locatives, des gîtes, des logements commerciaux, etc. Au début, la présentation une fois par année des statistiques mensuelles devrait suffire. Lorsque le nombre de visiteurs et de nouveaux résidents s'approchera des limites prévues dans le plan, il

pourrait être nécessaire de présenter ces statistiques chaque mois. L'application très stricte des taux d'occupation et la tenue de vérifications formelles pourraient s'imposer. Les renseignements ainsi obtenus joueront un rôle capital dans la planification des travaux de rénovation de la station de traitement des eaux usées;

- faire en sorte que les vérifications et les conséquences de ne pas se soumettre à ces vérifications jouent un rôle déterminant dans l'obtention d'un permis pour tout nouveau projet d'aménagement, d'un bail d'habitation ou d'un permis d'exploitation commerciale;
- vérifier, une fois ou deux fois par année, comment s'effectue la prestation des services commerciaux et l'offre de services d'hébergement en milieu résidentiel.

En ce qui a trait au logement du personnel, la situation doit évoluer au même rythme que l'expansion commerciale. En cas de pénurie de logement, il pourrait être nécessaire d'interdire tout nouveau projet d'expansion pour des commerces ou des établissements publics.

Utilisations appropriées

Parcs Canada et la collectivité de Field doivent adopter et appliquer rigoureusement de nouvelles approches et de nouveaux outils et procédés afin de veiller à ce que la suite du projet se déroule conformément aux objectifs énoncés dans le plan. Une fois que leur raison d'être aura été expliquée aux résidents, les mesures suivantes devraient être mises en place au cours de la première année :

- exigence d'un permis pour l'exploitation de suites locatives;
- introduction d'un nouveau formulaire pour les demandes de permis d'exploitation commerciale, les changements d'utilisation ou les entreprises à domicile;
- élaboration d'une liste de points à vérifier pendant l'examen des demandes;
- inspection annuelle des détenteurs de permis et des entreprises.

Afin de stimuler la croissance du tourisme patrimonial tout en veillant à ce que cette expansion s'effectue dans le cadre des limites prévues dans le plan, la collectivité devra appliquer les normes énoncées dans le présent document et les règlements qui l'accompagnent. Des inspections annuelles révéleront si les exploitants respectent les normes convenues, en particulier dans le cas des suites, chambres d'hôte et dépendances de type « Carriage House ». Le non-respect des exigences régissant l'octroi d'un permis ou d'une licence entraînera la révocation de ces permis et licences.

AMÉLIORATION DE L'ASPECT DES RUES ET DU PAYSAGE

Des travaux de voirie sont prévus en 1999. Les projets détaillés et les estimations préliminaires pour ce type de travaux doivent également incorporer les améliorations recommandées dans le plan. Il pourrait être nécessaire de reporter les travaux d'amélioration du paysage jusqu'à l'obtention des fonds nécessaires. Les travaux prévus visent notamment :

- les dépendances de type « Carriage House » de la Première Avenue et de l'avenue Kicking Horse;
- la place du village;
- les entreprises commerciales de l'avenue Stephen;
- la promenade;
- la Première Avenue;
- l'avenue Kicking Horse.

RETRAIT DES BÂTIMENTS ET DES MAISONS MOBILES

À l'ouest de la station de traitement des eaux usées, on envisage d'éliminer les bâtiments, les maisons mobiles ainsi que le centre récréatif, dont la construction est demeurée inachevée, afin de permettre aux animaux de circuler librement et en toute sécurité. Parcs Canada s'est engagé à élaborer dans les plus brefs délais une stratégie en vue de faciliter ces travaux. Les résidents touchés par cette décision ainsi que le conseil local de Field seront invités à participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la stratégie.

Le moment précis où doit s'effectuer le retrait des bâtiments et des maisons mobiles sera précisé dans la stratégie, laquelle reposera sur les prémisses suivantes :

- le retrait de toutes les maisons mobiles et des bâtiments s'étalera sur trois ans;
- le déménagement du centre récréatif surviendra au cours des cinq prochaines années;
- les considérations écologiques seront prises en compte dans la stratégie de mise en oeuvre;
- les résidents du parc de maisons mobiles seront traités avec compassion, et l'on s'efforcera de faciliter le plus possible leur déménagement;
- les résidents du parc de maisons mobiles seront informés des diverses options de logement qui s'offrent à eux avant de déménager;
- dans l'intervalle, les exigences régissant la délivrance d'un permis d'habitation d'une maison mobile continueront de s'appliquer et seront évaluées annuellement;
- les résidents seront avisés suffisamment à l'avance;
- la priorité sera accordée au retrait des maisons mobiles et des bâtiments dans la Quatrième Rue;

- les travaux de restauration débiteront dès le retrait des premières structures.

SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Le niveau d'aménagement prévu dans le *Plan communautaire* pourrait dépasser les capacités du système de traitement des eaux usées existant. Comme le système existant possède une certaine capacité de réserve, l'aménagement résidentiel pourra se poursuivre durant l'élimination des bâtiments et des maisons mobiles. En revanche, tous les projets d'aménagement intéressants les commerces et les établissements publics devront être différés jusqu'à ce que ce qu'une évaluation technique du système ait été réalisée. Dans le cadre de cette évaluation, on passera en revue les derniers rapports concernant le système et le Plan communautaire. Cette évaluation devrait être terminée en l'espace d'un an et devrait déboucher sur :

- l'établissement d'un calendrier pour les travaux d'amélioration de la station en fonction de divers scénarios de croissance;
- l'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre comportant un échéancier et un plan de financement. Le Conseil local de Field participera à cette évaluation.

L'amélioration ou l'expansion de la station de traitement des eaux usées s'effectuera selon les critères suivants :

- avant qu'un permis de construction soit délivré, il devra être démontré que la station peut traiter un volume additionnel d'eaux usées;
- l'amélioration ou l'expansion de la station sera financée à même les taxes, les droits d'utilisation et les frais d'aménagement perçus;
- les effluents devront respecter les normes du parc national Banff;
- l'expansion devra être proportionnelle au seuil de croissance maximale de la collectivité prévue dans le plan;
- le système doit avoir la capacité de réserve voulue pour faire face à des situations d'urgence ou traiter des charges imprévues.

Sous sa forme actuelle, la station n'a pas la capacité voulue pour faire face à la croissance prévue. Toutefois, l'adoption des pratiques suivantes pourrait contribuer à rendre son exploitation plus efficiente et plus efficace :

- mise en oeuvre d'un programme de conservation de l'eau, assorti d'une campagne visant à sensibiliser les résidents à l'importance d'utiliser cette ressource de façon rationnelle;
- réalisation d'améliorations permettant de respecter les normes du parc national Banff;
- reconfiguration de l'ouvrage régulateur.

RESSOURCES CULTURELLES

Sans l'appui de ses membres, la collectivité sera incapable de préserver ses ressources patrimoniales. Les résidents doivent donc être informés des objectifs et du contenu du rapport intitulé *Built Heritage Resource Description and Analysis*. Il convient également de les renseigner sur les principaux édifices du patrimoine du village et sur les façons de protéger ces ressources.

Pour aider la collectivité de Field à protéger son patrimoine bâti, Parcs Canada s'engage à :

- examiner ses propres besoins en ce qui a trait aux installations pour les visiteurs, aux résidences et à l'infrastructure, à acquérir et à protéger des éléments importants du patrimoine bâti local et à en assurer la conservation;
- encourager l'établissement de copartenariats. En partenariat avec d'autres parties intéressées, Parcs Canada pourrait acheter un bien patrimonial en fonction d'objectifs commerciaux bien précis. Individuellement, il pourra également se porter acquéreur d'un bien en vue d'en assurer la protection, de le réparer et de le revendre;
- fournir un appui non financier (p. ex. conseils professionnels se rattachant à la restauration, locaux à bureaux, etc.) à une tierce partie en vue d'aider celle-ci à atteindre les objectifs de mise en valeur du patrimoine;
- entreprendre des projets conjoints pouvant générer des recettes;
- apporter des modifications aux baux afin de faire en sorte que la protection des ouvrages patrimoniaux à haut niveau de priorité constitue l'une des exigences se rattachant au bail;
- revoir la législation provinciale.

LIBÉRATION DE LOTS RÉSIDENTIELS

La libération de nouveaux lots à des fins d'aménagement vise deux objectifs :

- aider les résidents et les entreprises touchés par la décision d'éliminer les maisons et les maisons mobiles;
- trouver une solution concernant la demande de logement.

Processus

Seront considérées comme admissibles au programme les personnes qui pourront démontrer qu'elles doivent résider dans le parc national Yoho ou à Lake Louise. L'attribution des lots se fera selon un système de loterie, selon l'ordre de priorité suivant :

1. Les propriétaires en règle d'une maison mobile dans le parc de maisons mobiles de Field.

2. Les propriétaires de maisons mobiles (p. ex. Kicking Horse Lodge) :
 - qui vivent à Field;
 - qui utilisent des maisons mobiles pour loger des employés;
 - qui disposent d'un nombre d'options de rechange limité.
3. Les personnes qui résident à Field depuis au moins un an mais qui ne détiennent pas de bail d'habitation (voir la note ci-dessous).
4. Les propriétaires en règle de maisons mobiles dans le parc de maisons mobiles de Lake Louise.
5. Les personnes qui résident à Lake Louise depuis au moins un an, mais qui ne détiennent pas de bail d'habitation ou qui ne sont pas membres d'une coopérative (voir la note ci-dessous).
6. Les personnes qui satisfont aux critères d'admissibilité liés au lieu de résidence mais qui ne vivent pas à Field et ne possèdent pas de bail d'habitation ailleurs.

Note : Les demandeurs titulaires d'un bail d'habitation qui accepteront de renoncer à leurs droits sur ce bail ou à les céder dans l'année suivant l'attribution d'un lot seront considérés comme ne détenant pas un tel bail. Parcs Canada attendra toutefois qu'ils aient renoncé à leurs droits ou les aient cédés avant de leur accorder un nouveau bail. Si les demandeurs ne satisfont pas à ces exigences dans l'année, le lot sera attribué à un autre demandeur.

Si le demandeur ne parvient pas à achever la construction et à occuper les immeubles dans les deux années suivant la signature du bail, ce bail sera résilié, et le lot sera attribué à un autre demandeur. En pareils cas, Parcs Canada et la collectivité de Field conserveront une partie des droits perçus à la libération des lots.

La viabilisation de ces lots coûtera cher. La collectivité dispose de deux options pour atteindre son objectif de partager équitablement le coût des services :

1. Elle peut assumer les coûts de la viabilisation des lots pour ensuite procéder au recouvrement de ces coûts sur une base équitable à mesure que chaque lot est libéré. Le financement peut se faire par le biais des fonds renouvelables des lotissements urbains.
2. Elle peut dans un premier temps établir le coût de la viabilisation de tous les lots et le montant qui sera imputé à chaque locataire, puis facturer les locataires à mesure que les travaux d'aménagement sont exécutés.

Une stratégie pour la libération des lots doit être élaborée incessamment; cette stratégie comportera les éléments suivants :

- un mécanisme de libération progressive des lots visant à

faire en sorte que ce processus coïncide avec le retrait des maisons mobiles;

- une structure de prix pour le recouvrement des coûts engendrés par la viabilisation des lots;
- les modalités régissant l'attribution des lots;
- une stratégie de communication;
- une analyse des répercussions de la libération de nouveaux lots sur l'exploitation de la station de traitement des eaux usées.

PAYSAGES

Les résidents, la collectivité dans son ensemble et Parcs Canada doivent travailler de concert à l'embellissement de tous les secteurs de la collectivité.

Parcs Canada entend prêcher par l'exemple :

- en évitant les mesures d'aménagement excessif;
- en éliminant les plantes non indigènes, ainsi que les mauvaises herbes et autres plantes nuisibles;
- en remplaçant les plantes exotiques par des plantes indigènes, dans la mesure du possible;
- en utilisant moins de produits chimiques ou en cessant complètement d'utiliser de tels produits;
- en plaçant des écrans devant ses propres citernes à propane et conteneurs à déchets, tout en veillant à ne pas entraver ses opérations courantes; cette mesure doit entrer en vigueur dans l'année qui suit;
- en repérant les sources appropriées d'espèces d'arbres et d'arbustes indigènes se prêtant à la transplantation. En plus de rappeler à la population l'importance d'utiliser des espèces

indigènes, cette mesure permettra de réduire les coûts pour les particuliers.

Les nouveaux établissements commerciaux et publics devront également participer aux projets d'embellissement des paysages et des rues de leur voisinage. Ils seront invités à contribuer aux principaux projets communautaires (p. ex. aménagement d'un espace vert, création d'un parc sur le terrain du Telegraph Building). Une fois les principaux travaux d'aménagement de l'infrastructure terminés et le financement par la collectivité stabilisé, la collectivité devrait affecter tous les trois ans un montant de 20 000 \$ à l'amélioration des paysages. Elle devrait également mettre à contribution les associations, les fondations et les donateurs privés et lancer des campagnes de financement.

Les particuliers devraient se renseigner sur les diverses stratégies d'amélioration paysagère présentées dans le plan afin de déterminer comment ils peuvent contribuer à l'embellissement des rues et des paysages.

CONTRÔLE DE L'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ

Plusieurs zones ont été désignées comme devant faire l'objet d'un contrôle de l'aménagement détaillé (CAD). Cette mesure vise à favoriser les projets d'aménagement qui, en plus d'être créatifs et adaptés au cadre que constitue le parc national, satisfont aux exigences de la collectivité et de Parcs Canada.

Par voie d'appel d'offres public, on offrira à toutes les parties intéressées une chance égale de soumettre des projets d'aménagement pour un certain nombre de ces lots. Ce



STRUCTURE PATRIMONIALE PRIORITAIRE

processus contribuera à susciter un intérêt pour cette question au sein de la collectivité. La procédure de l'appel d'offres devra être planifiée minutieusement et refléter la stratégie de gestion de la croissance (page 69). Ce mécanisme vise éviter que la collectivité ne connaisse une croissance trop rapide et permettra à celle-ci de s'adapter aux changements.

Les propositions devront :

- satisfaire aux exigences énoncées dans le cadre de référence et dans le Plan communautaire;
- démontrer comment les aménagements prévus permettront d'améliorer l'infrastructure et l'aspect des rues et des paysages à l'échelle du village tout en contribuant à sensibiliser la population à l'importance de cette question et de la gérance environnementale.

Le processus utilisé pour lancer l'appel d'offres pour le site de Waterton Pool pourrait servir de modèle.

UTILISATIONS NON CONFORMES

Certaines formes d'utilisation des terrains à Field pourraient ne pas être conformes aux recommandations formulées dans ce plan. Si ces utilisations pourront se poursuivre, elles ne pourront s'étendre davantage. Au moment de la vente des bâtiments, du renouvellement des permis d'exploitation commerciale ou de toute autre occasion pertinente, les dispositions nécessaires seront prises pour corriger cette situation.

Au cours de l'année à venir, Parcs Canada s'emploiera à relever tous les cas d'utilisation non conforme, assurera un suivi et proposera des changements lorsque la situation le permettra.

EXAMEN DES AMÉNAGEMENTS

Tous les projets d'aménagement ou de réaménagement à Field doivent faire l'objet d'un examen. Les proposant doivent soumettre leur demande au directeur du parc, ou à un représentant délégué, qui amorcera le processus d'examen. L'examen des projets résidentiels sera réalisé conjointement par Parcs Canada et le Conseil local de Field, tandis que l'évaluation des projets visant des établissements commerciaux et publics sera confiée à Parcs Canada et à un conseil consultatif externe chargés des questions d'aménagement touchant les parcs nationaux Banff, Kootenay et Yoho. Parcs Canada détient le pouvoir final de décision concernant l'approbation des projets.

Le processus d'examen des aménagements permettra de confirmer si les propositions satisfont aux exigences :

- du *Plan communautaire de Field*;
- du *règlement sur l'utilisations des terrains de Field*;
- du *Plan de gestion du parc national Yoho*;
- de tout autre règlement ou de toute autre ligne directrice ou norme applicable.

Le processus comporte deux volets :

- le permis d'aménagement;
- le permis de construction.

Il incombe au proposant de veiller à ce que sa demande soit complète et contienne tous les renseignements exigés. Une section doit être remplie par les professionnels concernés (p. ex. architectes pour la conception des bâtiments, architectes-paysagistes pour l'aménagement des terrains, ingénieurs pour la conception technique). Il appartient également au proposant de

veiller à ce que les travaux d'aménagement proposés satisfassent :

- à toutes les exigences réglementaires, lignes directrices et normes ayant force de loi;
- aux normes provinciales pertinentes;
- aux normes relatives à la conservation de l'eau et de l'énergie;
- aux exigences du service de prévention des incendies;
- aux règles régissant le processus d'évaluation environnementale de Parcs Canada.

Les modalités du processus d'examen sont exposées dans une brochure intitulée *Processus d'examen des aménagements*. Les personnes qui souhaitent soumettre une proposition devraient également discuter de leur projet avec le gestionnaire des collectivités de Lake Louise et de Field et l'agent chargé des questions d'aménagement avant d'entreprendre l'élaboration des devis. La présentation d'une proposition n'entraîne pas automatiquement son approbation. Les demandes bien formulées, complètes et satisfaisant à toutes les exigences ont de meilleures chances d'être approuvées plus rapidement.

MISE À JOUR ET RÉVISION DU PLAN

Lors de la prochaine mise à jour du *plan directeur du parc*, une attention particulière sera accordée aux limites à l'expansion de la collectivité, aux principaux paramètres de conception, au sommaire conceptuel et à la vision concernant le tourisme patrimonial présentée dans ce plan.

Le plan communautaire devrait être révisé et mis à jour à intervalles réguliers durant la phase d'expansion de la collectivité. Les principales révisions devraient coïncider avec les révisions quinquennales du *plan directeur du parc*. Dans le cadre de ce processus, une attention toute particulière sera accordée aux résultats des programmes de surveillance de l'état de l'écosystème, et en particulier de la faune.

MISE EN OEUVRE DU PLAN – LES PRIORITÉS

Les priorités suivantes ont été mises en œuvre depuis l'approbation de Plan communautaire de Field, en 1999:

- Retrait du parc de maisons mobiles et des bâtiments situés à l'extrémité ouest de Field;
- Réhabilitation de l'extrémité ouest de Field;
- Parachèvement de l'élaboration des lignes directrices sur l'utilisation des terres de Field;
- Établissement des limites de nouveaux lots résidentiels;

- Mise en œuvre d'une stratégie de libération de nouveaux lots résidentiels;
- Élaboration d'un plan cadre de contrôle communautaire pour Field et collecte de données de base;
- Élaboration d'un programme de comptage d'eau et de détection des fuites (ce programme a permis de réduire de 84% la consommation d'eau depuis 1999);
- Formulation des exigences techniques se rattachant à l'amélioration de l'infrastructure et à l'embellissement des rues et des paysages;
- Remplacement de l'usine de traitement des eaux usées;
- Remplacement du réseau d'aqueduc et d'égout;
- Réparation de la majorité des routes et remplacement des lampadaires;
- Établissement des limites de la collectivité;
- Repérage des cas d'utilisation non conforme;
- Surveillance et gestion des risques de trois sites contaminés sur quatre;
- Examen de toutes les propositions d'aménagement afin de vérifier qu'elles sont conformes aux lignes directrices et aux plans;
- Élaboration d'une stratégie de promotion du tourisme patrimonial;
- Évaluation de l'efficacité des mesures prises pour faciliter les déplacements des animaux sauvages;
- Préparation de nouveaux formulaires de demande de permis, notamment d'exploitation commerciale, et d'une liste de points à vérifier lors de l'examen des demandes;
- Poursuite du processus de modification des baux en vue de la protection des structures patrimoniales prioritaires (la protection des ressources patrimoniales est une condition exigée pour tous les projets de réaménagement).
- La construction d'une auberge de jeunesse.

Les éléments suivants seront maintenus ou ajoutés aux priorités de mise en œuvre à la suite de l'examen du Plan communautaire :

- Libération de nouveaux lots résidentiels;
- Aménagement de nouvelles installations à vocation récréative et amélioration du centre communautaire;
- Mise en œuvre de la stratégie de promotion du tourisme patrimonial;
- Aménagement d'aires de stationnement adéquates au centre-ville;
- Construction du gîte proposé à l'ouest du gîte Kicking Horse;
- Aménagement de petits points de vente au détail;
- Aménagement du Musée des shales de Burgess et du Centre de formation;
- Collecte de données de base pour le plan cadre de contrôle communautaire;
- Stratégie de gestion environnementale communautaire.



TERRAIN DE CP RAIL À FIELD

CHAPITRE 8

RECOMMANDATIONS

RÉFÉRENCES

ANNEXE



L'entrée du village de Field



RECOMMANDATIONS

Les questions ci-dessous ne sont pas comprises dans ce plan communautaire, mais il y aurait intérêt à les étudier de plus près.

La Transcanadienne

Il y aura vraisemblablement des pressions pour améliorer la route aux abords de Field. Parcs Canada et la collectivité de Field devraient veiller à ce qui suit :

- l'élargissement de la route entre Golden et l'accès ouest du parc devrait précéder tous travaux routiers aux abords de Field;
- peu importe la forme que prendra l'amélioration de la route aux abords de Field, elle devrait favoriser le couloir faunique;
- des solutions de rechange à l'élargissement de la route

devraient être étudiées;

- considérer les effets négatifs sur l'économie locale que pourrait entraîner l'élargissement de la route, dûs au fait, par exemple, qu'il sera plus difficile d'entrer dans Field. La route devrait être aménagée de manière à inciter une partie des voyageurs à utiliser les services offerts à Field;
- évaluer l'incidence sur la collectivité (vue, bruit, etc.).

Hébergement du personnel des établissements extérieurs

La capacité d'hébergement à Field du personnel employé dans les établissements d'hébergement commerciaux situés en dehors du village sera limitée. Bien qu'il serait souhaitable que les employés à plein temps et leur famille demeurent à Field même, ils devront être logés à l'établissement où ils travaillent.

Tourisme patrimonial et esprit de collaboration

Les entrepreneurs et résidents de Field et les gestionnaires du parc devraient adopter une approche plus concertée à la promotion et à la gestion des produits et services offerts à Field. Ils devraient faire valoir le fait que Field et le parc national Yoho font partie d'une série de sites du patrimoine mondial situés dans les montagnes Rocheuses, de Yellowstone à Jasper. Des programmes de commercialisation, des systèmes de réservation, des services, un code d'éthique commerciale et des normes de services uniformes permettraient au village d'offrir un produit très attrayant sur le marché de l'écotourisme, complémentaire de celui offert à Lake Louise. Tous les membres de la collectivité auront un rôle à jouer pour créer une qualité de vie désirable axée sur l'accueil des visiteurs. Cette collaboration garantirait la satisfaction des besoins de toutes les parties intéressées.



FIELD vers 1886

RÉFÉRENCES

Documents connexes

Les parcs nationaux du Canada sont assujettis à la Loi sur les parcs nationaux et aux Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada. Le Plan communautaire de Field a été établi en tenant compte de ces deux documents et de plusieurs autres études, projets et plans communautaires, dont les suivants :

- Plan d'affaires national de Parcs Canada
- Plan directeur du parc national Banff
- Plan de gestion du parc national Yoho
- Ecotourism - Alberta and British Columbia Market Demand Assessment
- Banff-Vallee de la Bow – à l'heure des choix

Règlements, directives et normes

- Code national du bâtiment du Canada
- The British Columbia Building Code
- Code national de prévention des incendies du Canada
- Règlement sur la pratique de commerces dans les parcs nationaux
- Règlement sur les ordures dans les parcs nationaux
- Règlement général sur les parcs nationaux
- Règlement sur les baux et les permis d'occupation dans les parcs nationaux
- Règlement sur les eaux et les égouts dans les parcs nationaux
- Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
- Règlement sur les chalets construits dans les parcs nationaux
- Signage Guidelines for National Parks
- Development Regulations for Yoho National Park
- Architectural Motif, Yoho National Park

Autres

- EBA Engineering Consultants Ltd., 1978, Geotechnical Evaluation, Field Townsite
- Otton, J., 1997, Socio Economic Background Information - Lake Louise Community Plan (non publié)
- Parcs Canada, 1989, Predesign Study - Field Townsite Improvements
- Parcs Canada, 1998, Environmental Effects For The Field Community Plan

NOTE : Ces documents sont disponibles au bureau de Parcs Canada à Field.

APPENDIX

LISTE DES ESPÈCES RECOMMANDÉES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	APPÉTIBILITÉ
Arbres		
<i>Betula papyrifera</i>	Bouleau à papier	P-T
<i>Picea glauca</i> x <i>P. engelmannii</i>	Épinette hybride	P
<i>Pinus albicaulis</i>	Pin à blanche écorce	P-M
<i>Pinus contorta</i>	Pin tordu latifolié	P-M
<i>Populus balsamifera</i>	Peuplier baumier	P-T
<i>Populus tremuloides</i>	Peuplier faux-tremble	M-T
<i>Pseudotsuga menziesii</i>	Douglas bleu	M-T
Arbustes (jusqu'à 2,5 m)		
<i>Acer glabrum</i>	Érable nain de Douglas	
<i>Alnus crispa</i>	Aulne de Sitka	P-M
<i>Berberia repens</i>	Mahonia rampant	N
<i>Betula pumila</i>	Bouleau nain	P
<i>Cornus stolonifera</i>	Cornouiller stolonifère	M-P
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier commun	P-M
<i>Juniperus horizontalis</i>	Genévrier horizontal	P-M
<i>Lonicera involucrata</i>	Chèvrefeuille involucre	M*
<i>Lonicera utahensis</i>	Chèvrefeuille de l'Utah	M
<i>Potentilla fruticosa</i>	Potentille arbustive	M-H
<i>Salix sp</i>	Saule	T
<i>Salix planifolia</i>	Saule à feuilles planes	T
<i>Salix myrtillofolia</i>	Saule à feuilles de myrtille	T
<i>Salix scouleriana</i>	Saule de Scouler	T
<i>Spiraea betulifolia</i>	Spirée à feuilles de bouleau	P
<i>Symphoricarpos alba</i>	Symphorine blanche	P-M
Graminées et cypéracées		
<i>Agropyron trachycaulum</i>	Agropyre à chaumes rudes	M-T
<i>Bromus ciliatus</i>	Brome cilié	T
<i>Eriophorum sp.</i>	Linaigrette	
<i>Festuca brachyphylla</i>	Fétuque à feuilles courtes	H
<i>Koeleria macrantha</i>	Koelérie & ag crêtes	T
<i>Juncus sp</i>	Jonc	
<i>Oryzopsis hymnoides</i>	Oryzopsis hyménoïde	M-T
<i>Poa alpina</i>	Pâturin des Alpes	T
<i>Trisetum spicatum</i>	Trisète à épi	M-T

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	APPÉTIBILITÉ
Autres plantes herbacées		
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée mille-feuille	P
<i>Anemone occidentalis</i>	Anémone de l'Oues	N
<i>Antennaria pulcherrima</i>	Antennaire magnifique	N
<i>Arnica cordifolia</i>	Arnica à feuilles cordées	P
<i>Aster conspicuus</i>	Aster remarquable	M-T
<i>Aster subspicatus</i>	Aster foliacé	M-T
<i>Aster ciliolatus</i>	Aster ciliolé	M-T
<i>Astragalus alpinus</i>	Astragal alpin	M-T
<i>Campanula rotundifolia</i>	Campanule à feuilles rondes	M-T
<i>Coydalis aurea</i>	Coydale dorée	P
<i>Cornus canadensis</i>	Quatre-temps	P
<i>Draba aurea</i>	Drave dorée	P
<i>Dryas drummondii</i>	Dyade de Drummond	
<i>Epilobium angustifolium</i>	Épilobe à feuilles étroites	L
<i>Epilobium ciliatum</i>	Épilobe cilié	P
<i>Epilobium latifolium</i>	Épilobe à feuilles larges	P
<i>Equisetum variegatum</i>	Prêle panachée	P
<i>Erigeron aureus</i>	Vergerette dorées	P
<i>Erigeron glabellus</i>	Vergerette glabre	P
<i>Erigeron perigrinus</i>	Vergerette voyageuse	P
<i>Gaillardia aristata</i>	Gaillarde aristée	P
<i>Lilium philadelphicum</i>	Lis de Philadelphie	M-T
<i>Lomatium dissectum</i>	Lomatium à feuilles découpées	
<i>Mysotis alpestris</i>	Myosotis alpin	P
<i>Osmorhiza sp.</i>	Osmorhize	
<i>Oxytropis monticola</i>	Oxytropis montagnard	M
<i>Oxytropis splendens</i>	Oxytropis voyant	P
<i>Potentilla diversifolia</i>	Potentille à feuilles diverses	M-T
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais	
<i>Solidago canadensis</i>	Verge d'or du Canada	P
<i>Solidago multiradiata</i>	Verge d'or à plusieurs rayons	P
<i>Saxifraga aizoides</i>	Saxifrage jaune	
<i>Senecio pauperculus</i>	Sénéçon appauvri	M-T
<i>Spiranthes romanzoffiana</i>	Spiranthe de Romanzoff	
<i>Tofieldia glutinosa</i>	Tofieldie glutineuse	

APPÉTIBILITÉ DES ESPÈCES POUR LE WAPITI

P = peu appétente **M** = moyennement appétente **T** = très appétente
A = généralement considérée comme appétente
N = généralement considérée comme non appétente



L'APPROBATION DU PLAN COMMUNAUTAIRE DE FIELD - MODIFIÉ 2010 A ÉTÉ RECOMMANDÉ PAR:



ALAN LATOURELLE
DIRECTEUR GÉNÉRAL, AGENCE PARCS CANADA



DAVE MCDONOUGH
DIRECTEUR, UNITÉ DE GESTION DU SECTEUR DE LAC LOUISE ET DES PARCS NATIONAUX YOHO ET KOOTENAY